

BULLETIN DES AMIS  
DU  
VIEUX HUË

綠花魚



2<sup>e</sup> Année N<sup>o</sup> 1. Janv.-Mars 1935.



BULLETIN  
DES  
AMIS DU VIEUX HUÉ

---

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE — 1935



HANOI-HAIPHONG  
IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT  
1935

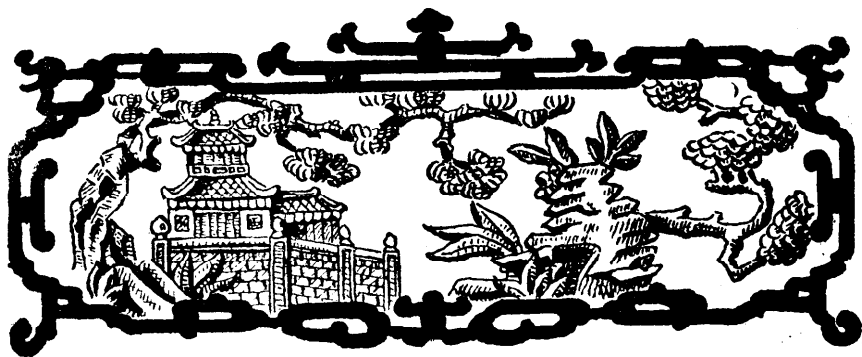
**VIE**  
**VOYAGES ET TRAVAUX**  
DE  
**PIERRE MÉDARD DIARD**

**VIE**  
**VOYAGES ET TRAVAUX**  
DE  
**PIERRE MÉDARD DIARD**

**Naturaliste Français aux Indes-Orientales (1794-1863).**  
**Voyage dans l'Indochine (1821-1824).**

Par J. H. PEYSSONNAUX

*Membre Correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient,*  
*Conservateur du Musée **Khđi-Đinh**.*



## AVANT PROPOS

Ayant lu autrefois dans la Revue *T'oung Pao* (1) les quelques pages consacrées par Ant. Brébion à « DIARD naturaliste français dans l'Extrême-Orient », j'avais regretté que l'auteur n'ait pas donné un plus grand développement à cette notice biographique sur le savant français.

Le travail de Brébion m'avait en effet appris, mais trop brièvement à mon gré, que Diard parcourut de 1821 à 1824 l'Annam, l'actuelle Cochinchine et le Cambodge, séjourna sous le règne de **Minh-Mạng** à Hué, Tourane et Saïgon, et connut plusieurs des Français, missionnaires ou laïques, qui vivaient à l'époque en Indochine.

En 1930, une demande de renseignements relative à Diard, formulée dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, raviva mon désir de posséder de plus amples informations sur le naturaliste, et je commençais une enquête le concernant.

Elle fut lente, car je dus me procurer les matériaux qui m'ont servi à écrire le présent essai sur « La vie, les voyages et les travaux de Pierre Médard Diard », à la Réunion et à Java, en France et dans les Etats Malais. Par ailleurs, je ne parlerai ici que pour mémoire des divers éléments de la documentation utilisée, recueillis dans nombre d'ouvrages que j'ai dû consulter. Je donne à la fin de cet essai tant les principales sources bibliographiques du sujet traité, que certaines pièces annexes que j'ai cru nécessaire de joindre à mon texte. Ces dernières, ainsi que des notes fréquentes, l'éclaireront et le rendront,

(1) *T'oung Pao*, vol. XV, 1914, pages 203-213.

je pense, plus assimilable au lecteur non averti en ce qui concerne les hommes et les faits évoqués, et qui appartiennent à l'histoire de l'Indochine du siècle dernier.

En même temps que s'accroissait ma documentation, s'accroissait aussi en moi le vif intérêt qu'offre la vie de Diard, d'abord Garde d'Honneur dans les armées de Napoléon, puis successivement élève du savant Georges Cuvier, compagnon de Lord Raffles lorsque celui-ci fonda Singapour, naturaliste aux Indes et en Malaisie, voyageur, explorateur et diplomate en Indochine, et enfin, durant de longues années, fonctionnaire au service des Pays-Bas à Java. Fonctionnaire doublé d'ailleurs d'un savant, car la Hollande, pour ne parler ici que de ce pays, lui doit le premier classement systématique des végétaux au Jardin Botanique de Buitenzorg, classement encore en usage de nos jours.

Pour parfaire ma documentation, un seul élément, hélas, me manquait : le portrait du naturaliste. Je regrettais vivement de n'avoir pu me le procurer, tant pour évoquer pleinement Diard que pour faire connaître ses traits à ceux qui liront le récit de son existence mouvementée.

Cette lacune déplorable, car un portrait illustrant une biographie même non romancée en constitue la plupart du temps l'élément le plus fidèle, est maintenant comblée. J'obtins en effet récemment de la courtoisie d'un descendant de Diard, la reproduction d'une peinture représentant son grand-oncle (1).

(1) Voici les renseignements que donne au sujet de ce tableau, son possesseur M. Paul Viot, Rue du Général-Foy, Amboise, Indre-et-Loire (Planche 1) :

Dimensions de la toile sur châssis : 21 sur 27.

Couleur : du fonds du tableau : brun.

des cheveux : blonds-gris.

des sourcils : blonds-gris.

des yeux : bleus.

des lèvres : roses.

de la cravate : noire.

de l'habit : noir.

des rubans et émaux des décorations : 1<sup>er</sup> Légion d'Honneur ruban rouge ; émail de la croix, blanc avec filets verts. — 2<sup>e</sup> Lion Néerlandais : ruban bleu à liserés jaunes ; émail de la croix, blanc avec filets dorés.

des boutons de l'habit ; noirs.

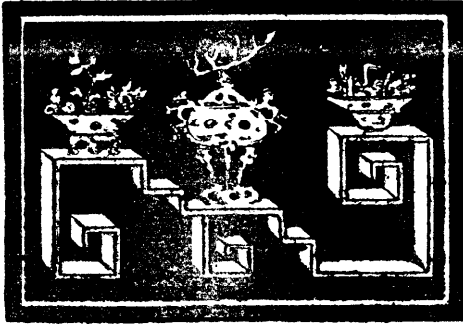
du bouton de la chemise : or.

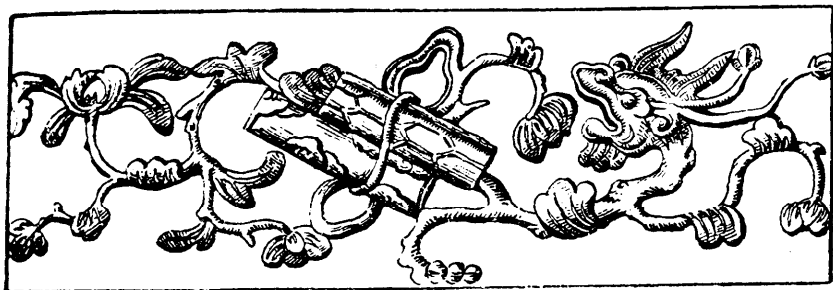
du teint de la figure : mate et peu colorée. (*Extrait d'une lettre du 10 Mai 1934.*)

J'exprime ici ma vive gratitude à ce parent du naturaliste, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont aidé dans mes recherches et permis de retracer l'aventureuse carrière de celui qui fut, en Annam, l'un de nos précurseurs.

Hué, le 28 Avril 1934.

J. H. PEYSSONNAUX.





## CHAPITRE PREMIER.

Enfance — Premières études - Diard Garde d'Honneur, élève de G.Cuvier et ami de Duvaucel, beau-fils du savant - Diard part pour les Grandes Indes - Séjour à Calcutta - Arrivée de Duvaucel - Les deux amis vont s'installer à Chandernagor — Ils sont mis en relation avec Lord Raffles et acceptent de l'accompagner dans sa mission d'exploration des îles de la Sonde, organisée par la Compagnie des Indes.

---

Né au Château de Labrosse, commune de Chenusson, canton de Chateaufort (Indre-et-Loire), le 9 Germinal an II (19 Mars 1794), Pierre Médard Diard manifeste de bonne heure un goût très vif pour la science. Après avoir terminé ses classes supérieures à Tours, comme il ne peut profiter de la ressource des cours publics qu'on ne trouvait alors qu'à Paris, il réunit des camarades de son âge et étudie avec eux les phénomènes divers de la nature.

Il travaille d'abord aux opérations du cadastre, se livre ensuite à l'instruction publique, puis il entreprend ses études médicales.

Elles sont interrompues par le Sénatus-consulte du 3 Avril 1813 qui décrète, afin de réparer les pertes de la campagne de Russie, une levée de 180.000 hommes. Parmi ceux-ci 10.000 cavaliers répartis en quatre régiments de Gardes d'Honneur commandés chacun par un officier général, sont recrutés par les soins de l'autorité civile dans les 32 régions militaires de l'Empire (1).

(1) Ces quatre régiments, le 1<sup>er</sup> à Versailles, le 2<sup>e</sup> à Metz, le 3<sup>e</sup> à Tours et le 4<sup>e</sup> à Lyon, étaient équipés à la hussarde. Ils portaient un dolman vert tressé de blanc, avec culotte et shako écarlates. Le plumet du shako était vert. Le sommet seul différait pour chaque régiment : il était rouge pour le premier, bleu impérial pour le second, jaune pour le troisième et blanc pour le dernier. Les gardes avaient aussi une petite tenue et portaient, en route, le pantalon



Ces cavaliers, futurs héros de Hanau, de Montmirail et de Reims, devaient, dans la pensée de Napoléon, réunir autour de lui, les fils des familles presque toutes distinguées, mais indifférentes ou hostiles au régime, et déjà rachetées de la conscription. Ils étaient assimilés en tout à la vieille Garde, et, au bout d'une année de service, les Gardes d'Honneur qui se seraient distingués dans les combats devaient passer, en qualité d'officier, dans les régiments de cavalerie.

Diard est enrôlé dans le 3<sup>e</sup> régiment des Gardes d'Honneur (1). Il prend part aux funestes campagnes de 1813 et 1814, puis, au retour des Bourbons, rendu à la vie civile, il va terminer à Paris ses études médicales.

Un médecin de Chateaurenault, M. Dutrochet, l'ayant chargé de présenter à Georges Cuvier, Conseiller d'Etat, Secrétaire perpétuel de l'Institut, le résultat d'expériences scientifiques très délicates, il s'acquitte de sa mission de façon si parfaite que le savant lui accorde son estime et son amitié. Il devient également l'ami d'Alfred Duvaucel, fils d'un Fermier Général décapité en 1794 en même temps que Lavoisier, et qui est devenu le beau-fils de Cuvier, ce savant ayant épousé sa mère.

Diard suit avec assiduité les cours de l'Ecole de Médecine et il étudie les sciences naturelles : « Son courage ne connaissait pas d'obstacle, et surmontait tous les dégoûts : ce fut lui qui disséqua la Vénus hottentote, morte à Paris de la variole, et dont on voit le squelette au Jardin du Roi, dans une des salles du Muséum d'anatomie comparée » (2).

Une vocation irrésistible poussait Diard, dès sa jeunesse, vers l'Extrême-Orient. Son frère raconte que le futur naturaliste, « dévorait toutes les relations des voyageurs qui l'avaient visité, et il prédisait à ses camarades qu'il irait un jour visiter lui-même le Céleste Empire. C'était pour s'ouvrir cette carrière qu'il avait étudié la médecine » (3).

dit Charivari. - Nous donnons, Planche III, un dessin représentant un Garde d'Honneur.

(1) Un dessin représentant le jeune Garde d'Honneur et exécuté par un de ses amis, est conservé à Amboise (Indre et Loire) chez un descendant de la famille Diard. Voir Planche II.

(2) N. Champoiseau : *Notice sur les voyages de M. Diard.*

(3) *Notice biographique sur M. Diard (Pierre Médard)*, par son frère, Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres d'Indre et Loire. Tours 1877.



Planche I. — Pierre -Médard Diard ( 1794 -1863 )  
( Photographie d'un portrait conservé chez M. Viot, à Amboise. )

En 1816, alors qu'il n'a que 21ans, Diard est sur le point d'accompagner le Capitaine Freycinet dans son voyage autour du monde, mais des obstacles imprévus et indépendants de sa volonté surgissent et l'empêchent de faire partie de l'expédition.

L'année suivante, il peut enfin répondre à l'appel impérieux de l'aventure, en se chargeant d'aller recueillir au Bengale, une succession dans laquelle une famille de Bretagne était intéressée.

Il sollicite et obtient avant son départ le titre de Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, se munit de quelques lettres de recommandation et va s'embarquer pour les Grandes Indes sur la Gabarre de l'Etat *l'Alouette*, lorsqu'il apprend qu'un des éléphants du Jardin du Roi vient de mourir. Il diffère alors son départ et participe à la dissection du pachyderme.

Ce retard apporté à son embarquement lui sauve d'ailleurs la vie, car *l'Alouette* se perd avec tout son équipage devant le Cap de Bonne Espérance.

Diard part enfin de Bordeaux le 20 Août 1817. Il arrive le 5 Janvier 1818 à Calcutta, après une heureuse traversée, et se plaignant seulement « d'avoir, pendant une navigation de près de six mois, manqué l'occasion de voir une tempête et de jouir du spectacle majestueux que cdoit offrir l'Océan dans un de ces terribles phénomènes ».

A Calcutta, les membres de la Société Asiatique, auxquels les professeurs du Muséum avaient annoncé l'arrivée de Diard, lui font le meilleur accueil et le reçoivent en séance du 11 Février 1818.

Il s'occupe d'abord de régler les affaires relatives à la succession qu'il est venu recueillir, puis il commence ses recherches scientifiques et se fait des correspondants dans presque toutes les provinces de l'Inde. Grâce à la recommandation de G. Cuvier, il est particulièrement aidé dans ses investigations par les intendants de la Ménagerie et du Jardin botanique de Calcutta qui lui donnent l'accès le plus libéral aux collections de ces Etablissements.

En Mai 1818, Diard est rejoint par son ami Duvaucel qui, nommé en 1817, naturaliste du Roi, venait dans l'Inde chargé d'une mission scientifique.

Calcutta compte à cette époque quelques milliers d'Européens vivant dans la « Ville Blanche », ainsi appelée par opposition à la villa indigène, sale et affreuse.

La ville blanche comprend de beaux édifices, la plupart de style grec entourés de grands jardins. Son aspect grandiose lui a fait

donner le nom de « Cité des Palais ». Nombreux sont les négociants qui l'habitent et qui, possédant de grandes fortunes, vivent dans le luxe .

Les affaires sont faciles et, par suite, les nombreux loisirs des résidents européens ont développé à l'excès chez eux le goût des plaisirs et des réunions.

Diard et Duvaucel se rendent vite compte qu'il leur sera difficile, s'ils restent à Calcutta, de consacrer comme ils le désirent tout leur temps à l'étude de l'histoire naturelle. Ils décident de quitter cette ville trop mondaine à leur gré et vont s'établir au Comptoir français de Chandernagor, situé sur les bords de l'Ougly. Cette ville passait avant 1789 pour un séjour délicieux ; malheureusement, pendant la Révolution, elle eut comme nombre de nos colonies son Parti et son Club, et les Anglais profitèrent des dissensions politiques divisant les Français, pour s'en emparer. Lorsque les deux jeunes naturalistes décident de s'y fixer, en fin 1818, les Anglais viennent à peine de nous rendre nos Etablissements de l'Inde.

La population européenne de Chandernagor ne comprend plus à ce moment que le Commandant de la place, quelques troupes, et un petit nombre d'anciennes familles françaises que viennent rarement visiter les résidents des possessions anglaises, hollandaises, danoises et portugaises proches.

Diard et Duvaucel louent une petite maison dans laquelle ils ne se réservent qu'une pièce pour y coucher. Les autres pièces abritent des animaux vivants ou empaillés.

Ils prennent à leur solde des chasseurs. Ceux-ci leur rapportent chaque jour des animaux qu'ils ne possèdent pas et qui, dès leur arrivée, sont naturalisés, décrits et dessinés.

Les deux naturalistes chassent d'ailleurs eux-mêmes, et ils reçoivent aussi des envois de leurs correspondants, ce qui fait que leur maison est rapidement transformée en musée-ménagerie, que l'on vient voir de Calcutta et des possessions européennes environnantes (1).

(1) Le neveu de l'Evêque d'Adran. Valentin Méniolle, qui se trouvait à Chandernagor en 1818, raconte dans ses souvenirs manuscrits (Archives C. A. Hallez), la visite qu'il fit aux naturalistes : « 3 Août. Duhant-Cilly nous conduisit chez deux Parisiens qui habitent Chandernagor pour y étudier l'histoire naturelle du pays. Ils font de temps à autre des excursions dans les terres et se proposent de faire un voyage dans le Népal. Ils ont déjà

Dans le jardin attenant à leur habitation, ils peuvent recueillir au bout de peu de temps, les graines des plantes du pays, qu'ils y ont fait pousser. Un bassin qui s'y trouve leur permet aussi d'élever des oiseaux d'eau et des échassiers.

Les multiples occupations auxquelles se livrent Diard et Duvaucel exigent de grands efforts et ils sont bien mal secondés par leurs gens de service. Ils se plaignent, dans leurs lettres, des difficultés qu'ils éprouvent du fait de la résistance de leurs serviteurs à s'employer aux travaux variés que, pour ménager leurs ressources, ils veulent leur imposer.

En dehors du service accompli d'ailleurs fidèlement, chaque jour, par un serviteur indien, il est, en effet, presque impossible de lui en demander un autre, même facile ; il répond que sa caste le lui défend.

Il faut donc aux deux Français un serviteur pour la cuisine, un pour allumer le feu et les lampes, un autre qui plume la volaille, une femme paria qui lave, et un blanchisseur. Ce dernier ne peut d'ailleurs repasser le linge.

A force de menaces et de récompenses aussi, Diard et Duvaucel arrivent cependant à faire soigner le jardin par le portier, à envoyer quelquefois l'échansons à la pêche et le cuisinier à la chasse. Ils obtiennent, grâce à leur tenacité, des résultats appréciables. Ils se procurent de nombreuses espèces d'animaux et font des envois au Jardin des Plantes, à Paris.

fait beaucoup d'envois au Muséum de Paris et en font encore tous les jours. Ils consacrent à ces études dix mille francs de rente qu'ils ont chacun.

« Leur étude principale, dans ce moment, est celle des serpents. Ils font des expériences sur leur venin afin de tâcher d'y trouver un remède. Ils en ont chez eux plus de 50 vivants, de différentes espèces, surtout des couleuvres capelles. Ils ont entre autres une grande caisse dans laquelle il y a une vingtaine de ces dernières, avec plusieurs autres serpents. Ils les excitent pour nous les faire voir en fureur ; c'était un spectacle effrayant... »

Suivent des renseignements sur les capelles :

« J'en ai vu là qui étaient grosses comme le bras et longues de 9 à 10 pieds. Ces serpents se mordent entre eux sans que le venin agisse. M. Duvaucel les excita de telle sorte qu'ils se battirent entre eux avec fureur ; ils se faisaient de larges blessures. Il nous dit qu'il arrivait souvent la même chose, et qu'il avait toujours vu ces blessures se cicatriser en fort peu de temps, sans que l'animal parut en souffrir.

« Ces messieurs ont encore une grande quantité d'oiseaux empaillés, une belle collection d'insectes et une fort jolie volière. Ils arrangent en ce moment un jardin où ils cultiveront toutes sortes de plantes ».



Au mois de Juin 1818, ils adressent à cet établissement, un squelette du Dauphin du Gange, une tête de Bœuf du Thibet dont ils ont disputé les os aux chiens marins, plusieurs espèces d'oiseaux peu connus, un dessin et une description du Tapir de Sumatra, pris sur un individu vivant alors dans la ménagerie de Lord Moira à Calcutta, et quelques échantillons minéralogiques recueillis dans les petites courses qu'ils ont faites dans l'intérieur. D'autres envois enrichiront encore, par la suite, le Muséum et la Ménagerie du Jardin des Plantes, notamment un Faisan cornu et un jeune Bouc de Cachemire.

Les deux naturalistes viennent rarement à Calcutta, bien qu'ils y soient recherchés : « Ils craignaient avec raison que les plaisirs multiples de cette ville opulente et voluptueuse ne les détournassent de leurs travaux » (1). Ils ne s'y rendent que pour voir quelques savants, les membres de la Société Asiatique et aussi ceux du Conseil Supérieur de la puissante Compagnie des Indes. Grâce à l'un de ces derniers ils font la connaissance de Sir Thomas Stanford Bingley Raffles (2), Gouverneur de Bencoulen, sur la côte orientale de Sumatra.

Sir Raffles, le futur fondateur de Singapour, est, en plus de ses hautes qualités d'administrateur colonial, un précurseur en ce qui concerne les recherches relatives à la sociologie, l'archéologie, l'histoire naturelle et la botanique en Malaisie.

Il profite, dans ses diverses résidences ou dans ses voyages, de toutes les occasions pour nouer des relations franches et amicales avec les indigènes. Ceux-ci viennent d'ailleurs souvent le visiter. Il

(1) Champoiseau : *Notice sur les voyages de M. Diard.*

(2) Thomas Stanford Raffles est né à la Jamaïque le 5 Juillet 1781. En 1795, il entre à l'East India Company, et est envoyé à Pinang en 1805. En 1811, quand Java est pris par l'East India Company, Raffles accompagne l'expédition comme secrétaire du Commandant en Chef et plus tard devient Lieutenant-Gouverneur de l'île. En 1816, il retourne en Angleterre. En 1818, il retourne aux Indes et il est nommé Lieutenant-Gouverneur de Bencoulen, Java ayant été rendu à la Hollande. En 1819, il achète Singapour pour le compte de l'East India Company ; Après avoir organisé l'administration de l'île, Raffles retourne à Bencoulen et ne revient pas à Singapour avant Octobre 1822. Il y reste jusqu'en Juin 1823, puis retourne à Bencoulen pour quelques mois. Le 2 Février 1824, il s'embarque avec sa famille pour l'Angleterre, mais fait naufrage. Ayant pu échapper au naufrage, il retourne à Bencoulen et, en Avril, il repart pour l'Angleterre. A son arrivée, il fonde la Société Géologique dont il est le premier président. Il meurt subitement le 5 Juillet 1826 à Highwood, Middlesex.

s'efforce de stimuler le zèle des résidents européens et les pousse à l'étude de l'histoire naturelle et de la botanique. C'est lui qui, probablement pour la première fois dans l'histoire du monde, applique aux colonies des principes modernes de gouvernement. Lorsque, sous l'Empire, les Pays-Bas avaient été annexés à la France, les colonies que la Hollande possédait dans les Archipels de la Sonde et des Moluques, avaient été occupées par l'Angleterre, elle s'était emparée de Java, en 1811, et Lord Raffles l'avait gouvernée jusqu'en 1816. A la paix, cette colonie ayant été remise aux Hollandais, il était allé à Sumatra, gouverner Bencoulen, chef-lieu des possessions anglaises.

Au moment où Diard et Duvaucel font à Calcutta la connaissance de Lord Raffles, ils sont sur le point d'entreprendre une expédition de longue durée dans l'intérieur du Bengale. Ils ont projeté d'aller jusqu'à Patna, chez un ami de Duvaucel, qui dirige une importante indigoterie.

Or, Raffles est venu à Calcutta prendre les dernières instructions du Conseil Supérieur de la Compagnie des Indes, relatives à une expédition qu'il doit commander et qui a été décidée principalement afin d'occuper Singapour, où aucun état occidental ne s'est jusqu'ici installé de façon définitive.

Cette île commande la route de la Chine et du Japon. Elle est un point de relâche nécessaire pour les navires. Comme Java est retournée à ses anciens possesseurs, il est nécessaire que l'Angleterre occupe le point stratégique qu'est Singapour.

Lord Raffles, par l'entremise du membre du Conseil Suprême de la Compagnie des Indes avec lequel Diard est très lié, offre au naturaliste et à son ami de l'accompagner dans sa mission. Ils pourront ainsi étendre le champ de leurs recherches scientifiques et procéder à une revue zoologique générale des îles du Détroit de la Sonde, à peine connues, pendant que le chef de l'expédition y poursuivra les buts politiques dont il a été chargé.

Au retour, ils doivent organiser à Bencoulen un vaste établissement dans le genre de la ménagerie créé par Lord Moira, à Calcutta, dans lequel ils pourront réunir et observer les productions des Indes Orientales

Les deux naturalistes abandonnant leur projet d'expédition au Bengale, acquiescent aux propositions de Lord Raffles. Les frais de voyage seront à la charge du Gouvernement anglais, et les collections recueillies, partagées entre eux et Lord Raffles. Diard et Duvaucel

s'engagent par ailleurs à collaborer par leurs recherches et leurs travaux aux mémoires scientifiques qui doivent être publiés à l'issue du voyage.

Malheureusement les deux Français ne traitent pas directement avec Lord Raffles et laissent au membre du Conseil Suprême de la Compagnie des Indes, ami de Diard, le soin de régler, au mieux de leurs intérêts, leur participation à la mission. Ils regretteront par la suite d'avoir eu foi en de simples promesses verbales.





## CHAPITRE II.

Départ de la mission Raffles - Ses explorations - Fondation de Singapour — Collections recueillies - Retour de la mission et différend qui surgit entre Diard et Duvaucel et Lord Raffles au sujet des doubles des collections - La Compagnie des Indes s'empare de la totalité des collections - Diard et Duvaucel quittent Lord Raffles puis se séparent - Départ de Diard pour Batavia.

---

Le départ de l'expédition commandée par Lord Raffles et à la disposition de laquelle un brick de guerre a été mis, a lieu le 7 Décembre 1818. Diard et Duvaucel, qui comptent réunir de nombreux spécimens d'histoire naturelle, ont attaché à leur service des dessinateurs, des chasseurs et des préparateurs d'oiseaux.

La mission, après avoir rasé d'abord la côte occidentale de la presqu'île de Malacca, touche terre à Poulo-Pinang, y passe quelques jours et y recueille, entre autres animaux, deux espèces de poissons et quelques oiseaux rares. Elle essaie ensuite de débarquer à Carimore, mais ne peut pénétrer dans l'île en raison d'une végétation excessivement épaisse. Elle se dirige enfin vers Singapour.

L'île, longue de vingt cinq mille et large de quatorze, dont Lord Raffles va tenter d'obtenir la cession pour l'Angleterre, appartient au Sultan de Johore. C'est un lieu inculte, refuge de pirates, habité seulement par quelques pêcheurs.

A son arrivée dans la rade, le Gouverneur reçoit la visite de « trois aides de camp (1) » du Roi. Cette entrevue est relatée comme suit, par Duvaucel : « Ces officiers ne sont pas comme chez nous des jeunes gens pincés, musqués et richement habillés ; leur tête noire et rasée est couverte d'un turban de couleur obscure, un large gilet à manches, cache leur dos huilé, pelé et voûté. Au côté gauche est attaché un large « cris » ou poignard, et leurs jambes sont nues. Ces trois Malais paraissent enchantés de nous voir, comme si nous venions pour leur bien. Les Anglais cherchent à savoir quel avantage il y au-

(1) *Notice sur le voyage de M. Duvaucel dans l'Inde. Journal Asiatique*, Mars et Avril 1824.

rait à s'emparer de leur île, nous autres moins intéressés nous les interrogeons sur les animaux qui s'y trouvent. Qui croyez-vous que ces pauvres gens écoutent le plus volontiers ? Ils répondent avec empressement aux demandes de leurs alliés et lèvent les épaules en écoutant les nôtres ».

Contre une pension de 500 piastres par mois, le Sultan cède l'île qui possède une rade admirable. Le drapeau britannique est arboré (1). Lord Raffles jette les fondements d'une ville qui est déclarée port franc, ouvert aux flottes de tous les peuples.

Au début de Février 1819, l'expédition quitte Singapour et, après avoir remonté le détroit jusqu'à la pointe septentrionale de Sumatra, visite Achem, où sa présence met fin aux troubles qui divisent ce royaume, ainsi que Diard le relate à sa famille, en Mars 1819 : « Depuis quatre ans les principaux chefs d'Achem avaient chassé le Sultan de sa capitale et régnaient à sa place sous le nom d'un fils d'un riche marchand arabe, auquel ils avaient, pour la forme, donné le titre de roi. Allan Schah, le prince légitime, n'avait cependant d'autres torts à leurs yeux que d'avoir refusé, à sa majorité, d'exiler sa mère, qui s'était fait haïr par ses vexations pendant sa régence. Allan avait servi pendant deux ans comme aspirant à bord d'un vaisseau de commerce anglais, et lorsque, très jeune encore, il avait succédé à sa mère, il

(1) Une version différente de l'occupation de Singapour est donnée par le Comte de Beauvoir : *Voyage autour du monde*. Plon, Paris :

« Sir Stanford Raffles, esprit énergique et habile, admirablement apte aux questions coloniales et aux intrigues de l'Orient, planta sans autre forme de procès le pavillon anglais sur l'île, où les tigres seuls protestèrent d'abord ; puis il proposa un traité au Sultan et au Toumongong de Djohore. Les Hollandais de leur côté achetèrent Rhio pour une somme immense : alors les Anglais ripostèrent en achetant Singapour, moyennant 161.000 francs donnés au Sultan avec une rente viagère de 78.000 francs, et 130.000 francs donnés à son vice-roi le Toumongong, avec une rente-viagère de 42.000 francs.

« Cela semble la chose la plus simple du monde, mais la scène se passe en Orient, et voici ce qui arriva. Le Sultan de Rhio. Abdoul Rahman Schah, dans son traité de vente de Rhio aux Hollandais, à raison de 8.000 francs par mois, avait prétendu aussi vendre Singapour, dont il s'affirmait possesseur aussi bien que le Sultan de Djohore. Vous voyez d'ici les Anglais disant aux tribus malaises de Singapour : « Voulez-vous être mangées à la sauce d'Hassan Schah, fils du Sultan de Djohore ? » et les Hollandais s'écriant : « Voulez-vous être mangées à la sauce d'Abd ul Rahman Schah ? » Mais sans leur laisser le temps de répondre : « Nous ne voulons pas être mangées », Sir Stanford envoya un navire chercher Hassan Schah, qui vivait dans l'obscurité, et le faisait proclamer Sultan véritable par le Toumongong et le Bandahara, il lui fit signer le contrat. Et voilà pourquoi Singapour est anglais ».





Planche II. — Pierre -Médard Diard  
en costume de Garde d'Honneur  
( Photographie d'un dessin  
conservé chez M. Viot, à Amboise. )

avait été reçu avec enthousiasme par ses sujets, mais un ministre indigène de sa confiance fomenta des divisions dans sa famille et le perdit. Lorsque nous arrivâmes à Achem, ce jeune prince était réfugié auprès du raja de Padie. M. Raffles essaya d'abord de décider les chefs de l'Etat à rappeler, de bonne grâce, leur souverain légitime, mais les négociations ayant éprouvé des difficultés, il se rendit lui-même auprès du sultan exilé, fit un traité d'alliance et de commerce avec lui, et lui fournit, en armes et en argent, des secours à l'aide desquels il rentra dans sa capitale et chassa l'usurpateur.

« Allan Schah doit naturellement intéresser par une belle figure, par un air de noblesse et de bonté que ses malheurs n'ont point altéré et par des manières polies et affectueuses. Il aime la société des Européens, et n'y est pas déplacé. Il possède d'ailleurs quelque teinture de nos sciences et de nos arts, et il n'est pas plus embarrassé pour faire un calcul de longitude que pour exécuter un morceau sur la flûte ou la clarinette. Pendant dix jours que nous avons séjourné à Padie, il est venu très souvent nous visiter dans notre tente, et nous en avons reçu beaucoup de renseignements curieux sur plusieurs animaux rares de ce pays ; il a même toujours eu la politesse de nous souhaiter le bonjour en français. Enfin nous nous sommes particulièrement quittés les meilleurs amis du monde, en nous promettant de nous écrire, et je pense bien que je ne quitterai pas l'Inde sans avoir eu l'honneur d'être fait, par lui, chevalier du grand ordre d'Achem ».

Une aventure, retracée par Duvaucel dans une de ses lettres de l'Inde, manque d'ailleurs, à Achem, de coûter la vie à Diard : « Nous sommes restés plus d'un mois dans cet affreux pays, sans pouvoir pénétrer dans l'intérieur, sans pouvoir nous procurer la meilleure partie des objets que nous avons compté y recueillir. La mauvaise réputation qu'ont ces peuples est justifiée chaque jour par leur conduite envers les Européens, et M. Diard, persuadé que les sauvages ne sont méchants que lorsqu'on les maltraite, a failli devenir victime d'une confiance que je combattais depuis longtemps : entouré par deux cents Malais, avec trois de nos domestiques, il a pu, il est vrai, s'échapper sans blessure, mais il a perdu le fruit de sa chasse, ses armes et nos bagages ».

D'Achem la mission se rend à Padie, à Tulosimawe, et enfin à Malacca, d'où Duvaucel écrit : « A peine sommes-nous à Malacca que toute la ville est chez nous ; on n'a jamais fait ici que le commerce de l'opium et du poivre, et l'on ne devine pas ce que nous voulons faire des singes et des oiseaux que nous achetons ; en deux heures

nous avons pu nous procurer un ours, un Argus et quelques autres oiseaux. Le Gouverneur hollandais possède un jeune Orang-outang, et je vous quitte pour lui faire une visite intéressée ».

De Malacca les voyageurs retournent à Singapour, et après y avoir passé quelques jours, partent pour Bencoulen où ils arrivent au début d'Août 1819.

Durant ce voyage, qui a duré huit mois, Diard et Duvaucel ont débarqué partout où Raffles a escalé, chassé les quadrupèdes et les oiseaux, recueilli les insectes et les reptiles, étudié et noté ce qui concerne leurs habitudes et leurs mœurs, en dépit de la chaleur du climat et du peu d'aide que leur ont apporté leurs serviteurs malais. A leur arrivée à Bencoulen, leurs collections remplissent plus de la moitié de leur vaisseau.

Ils s'installent dans la maison de campagne du Gouverneur et poursuivent leurs recherches avec ardeur. Bientôt la richesse de leurs collections dépasse toutes leurs espérances. Mais ils ont peu après le chagrin de se voir presque entièrement frustrés du fruit de leurs recherches : ils avaient quitté le Bengale croyant que le Gouverneur de Bencoulen avait reçu de la Compagnie des Indes pleins pouvoirs pour traiter avec eux ; mais une lettre de Lord Raffles leur apprit, pendant la traversée de Singapour à Pulo-Pinang, qu'il n'en était rien. Puis il leur imposa par écrit des conditions qui devaient être soumises à la décision de la Compagnie des Indes, et à leur grande surprise les deux naturalistes y virent que toutes leurs collections seraient considérées comme propriété du Gouvernement. Cependant Lord Raffles les avisa en même temps que ce document officiel avait pour seul but de prévenir les difficultés que pourrait faire naître la Compagnie, et qu'ils devaient avoir pleine confiance en ses promesses verbales. Mais le Conseil suprême de la Compagnie des Indes ne ratifie même pas les conditions imposées à Diard et à Duvaucel, et de plus prescrit qu'on cesse de pourvoir à leurs dépenses.

Lord Raffles leur annonce alors qu'il va expédier en Angleterre leurs collections et il leur demande de lui en remettre le catalogue, ainsi que leurs observations sur chacun des objets qui y sont mentionnés, afin d'en faire publier, sous son patronage, une description abrégée.

Les deux Français protestent énergiquement et répondent qu'ils n'ont ni traité avec la Compagnie ni même acquiescé à la déclaration tardive qui a été faite en son nom ; que leurs arrangements verbaux avec Lord Raffles leur laissaient la libre disposition des doubles de

ce qu'ils avaient recueilli, et la liberté absolue de publier sous leurs noms leurs découvertes. En conséquence, ils déclarent qu'ils attendent de la loyauté et de la bonne foi de Lord Raffles qu'il respecte leur propriété ; et pour conserver la totalité de leurs collections, Ils offrent même de rembourser à la Compagnie les avances qu'ils en ont reçues.

Cependant leurs offres et leurs protestations sont inutiles ; le Gouverneur s'empare de leurs collections, de leurs notes et de leurs dessins, et ils n'ont l'autorisation de quitter la colonie qu'en donnant par écrit leur adhésion à tout ce qui a été fait. La Compagnie des Indes consent alors seulement à leur laisser emporter, par faveur, un spécimen de chaque espèce triple, et à leur remettre leurs papiers qui sont restés en sa possession durant un mois, et dont elle a eu tout le temps de prendre connaissance. Ainsi est rompu, seize mois après leur départ du Bengale, l'engagement que Diard et Duvaucel avaient contracté avec Lord Raffles.

Ils voient partir pour l'Angleterre la presque totalité de leur collection : car, persuadés qu'ils seraient admis au partage, ils ont recueillis très peu d'espèces en triple. Cependant ils ont rencontré, dans la colonie même, des Anglais qui ont pris une vive part à l'injustice que leur est faite, et ils sont parvenus, avec leur assistance, à dissimuler un certain nombre d'objets précieux qu'ils avaient emballés comme bagages, en laissant à leur place quelques caisses de chiffons. Mais ce n'est, hélas ! qu'une très petite partie de ce dont ils déplorent la perte.

Ne se laissant pas gagner par un découragement qui serait pourtant bien justifié, les deux naturalistes, après avoir pris congé de Lord Raffles, veulent réparer leurs pertes et recommencent pendant quelque temps leurs recherches à Bencoulen.

Puis, afin de les étendre, ils décident de quitter Bencoulen et de se séparer. Duvaucel part le 1<sup>er</sup> Avril 1820 pour Padang, et Diard s'embarque le même jour pour Batavia, projetant de rejoindre plus tard son ami. Il ne devait plus le revoir, car Duvaucel, après avoir prospecté la côte orientale de Sumatra, retourna au Bengale qu'il explora ainsi qu'une partie de l'archipel indien, et alla mourir de la fièvre à Madras, à la fin d'Août 1824, à la veille de retourner en France.



### CHAPITRE III.

Les colonisations anglaise et hollandaise à Java - Le Professeur Reinwardt - Travaux de Diard à Batavia - Il se prépare à quitter Batavia et à rejoindre Duvaucel - Arrivée du Consul de France J.-B. Chaigneau qui engage Diard à se rendre en Cochinchine — Départ de Diard pour la Cochinchine.

---

A son arrivée à Batavia (1), possession la plus importante de celles des Hollandais à Java, Diard y trouve un naturaliste hollandais, le Professeur Reinwardt, qui y fait, pour le compte des Pays-Bas, des recherches concernant l'histoire naturelle des Indes-Néerlandaises.

(1) « La ville est placée à l'entrée d'une plaine immense, couverte d'un gazon toujours vert et d'une quantité prodigieuse d'arbres tous inconnus en Europe. Ces arbres ne perdent jamais leur feuillage et il y en a qui produisent le poivre, d'autres la cannelle, le girofle, la muscade, le café, l'orange, le citron, le limon, le coco. Il y a des cannes à sucre, elles ressemblent à nos roseaux, mais elles sont un peu plus grosses et leurs nœuds sont plus rapprochés.

« Toutes les rues de Batavia sont très larges et droites ; elles sont bordées d'arbres et de canaux. Les eaux croupissantes de ces canaux, continuellement exposées à l'action d'un soleil brûlant, contribuent par leurs exhalaisons morbifiques à faire de Batavia une colonie très dangereuse. On l'appelle ordinairement le cimetière des Européens. Ici on est obligé, sous peine de mort, de ne pas sortir, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, autrement qu'en voiture.

« Il ne faut ni manger ni boire avec excès, même de l'eau, ni se mettre en colère, ni se faire la plus petite égratignure au doigt, ni avoir un tempérament trop robuste ou trop faible, ni rester tout le jour dans l'intérieur de la ville. Négliger quelqu'une des précautions sanitaires en usage dans le pays, c'est s'exposer à périr . . . . . Dès que le soleil est levé, on voit toute la plaine, et surtout les marais, couverts d'un nombre infini de petits papillons brillants comme de petites étoiles ; on dirait que tous les arbres dont la plaine est couverte vont être consumés par un incendie.

« Quand on est nouvellement arrivé dans cette île, on la prendrait pour le paradis terrestre ; mais quand on la connaît mieux, on la compare au monde, où tous ceux qui se laissent séduire, par ses apparences trompeuses, sont victimes de sa perversité.

« Cependant, l'amour de l'or engage plusieurs Européens à passer par dessus toutes ces craintes » (Lettre de M. Bruguière, Missionnaire Apostolique, à sa famille. Batavia, vers 1826-*Annales de la Propagation de la Foi.*)



De 1811 à 1815, durant l'occupation Anglaise de Java et de Sumatra, les Hollandais avaient probablement médité sur la véritable valeur des colonies qu'ils avaient perdues, ainsi que sur la différence de leurs procédés d'administration et de gouvernement. En leur absence, Sir Raffles avait en effet gouverné Java et Sumatra avec activité, goût de la science, et une grande méthode.

C'est afin d'obtenir sur leurs colonies des connaissances aussi exactes que les Anglais en possédaient sur les leurs, qu'en 1815, lorsque les Commissaires Généraux sont partis de Hollande pour leurs possessions enfin recouvrées, qu'ils ont emmené avec eux le Professeur Reinwardt, de l'Athénée d'Amsterdam, en qualité de « Directeur des affaires d'Agriculture, des Arts et des Sciences ».

Ce savant est splendidement traité par le Gouvernement hollandais qui lui a assigné le rang de général. Il est de plus magnifiquement payé : 70.000 frs d'appointements.

En Avril 1817, Reinwardt, qui a proposé la création d'un Jardin Botanique, a reçu la pleine approbation des Hauts Commissaires.

Ce véritable Institut Botanique a été réalisé à Buitenzorg, et doit être, dans l'esprit de ses fondateurs, « un instrument scientifique et un instrument pratique », devant « servir la science, assister l'agriculture et porter haut et loin le renom de la patrie (1) ».

Malgré le peu de ressources de Diard, et en dépit de la concurrence que lui fait Reinwardt, il réunit de nouvelles collections qui s'ajoutent aux fragments de celles que les Anglais lui ont laissées ou qu'il a pu dissimuler. Dès la fin de 1820 il est en mesure d'envoyer au Muséum de Paris, plusieurs caisses contenant les résultats de ses recherches.

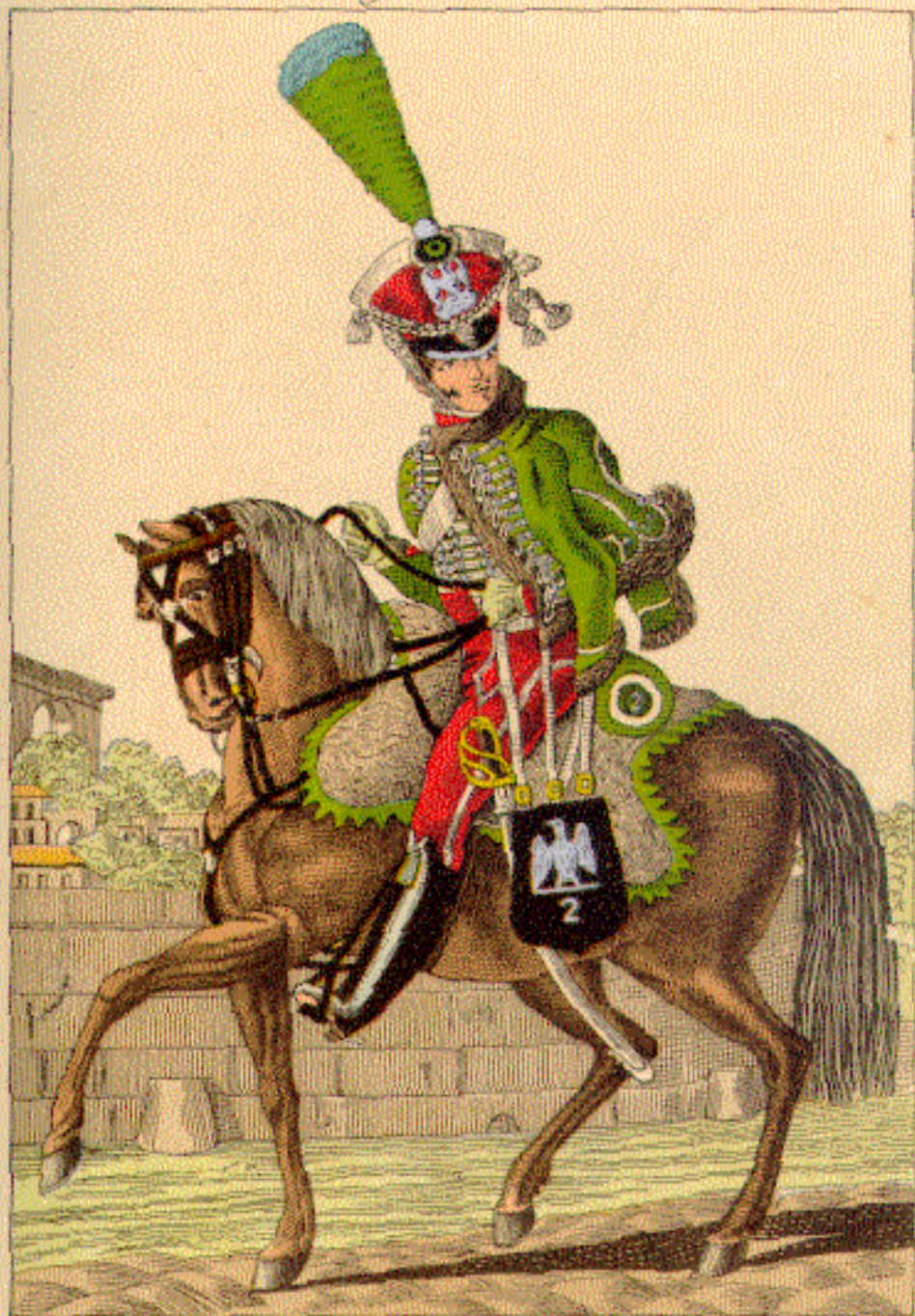
Cependant, désireux de prospecter de nouvelles contrées, il décide de se rendre au Bengale où se trouve Duvaucel, afin de reprendre avec lui leurs travaux communs. Il arrête son passage sur un bâtiment, mais, au moment où il va s'embarquer, le capitaine du navire, apprenant qu'il est naturaliste, ne veut pas l'accepter, disant « que de telles gens portaient toujours malheur à bord » (2).

Obligé de prolonger forcément son séjour à Java, Diard se met à visiter les provinces de l'île et ses plantations. Il étudie la culture de l'indigotier et la manipulation de l'indigo, ainsi que celle du café, du

(1) *Java et ses habitants*. Chailley-Bert.

(2) *Notice biographique sur M. Diard*.

*Troupes Françaises.*



poivre et des épices, et consigne les observations ainsi recueillies dans un in-folio de 450 pages, sur les méthodes agricoles de Java.

Ses recherches l'ont mis en relations avec Reinwardt ainsi qu'avec le Gouverneur des Indes-Néerlandaises, le Général Van der Capelle. Tous deux apprécient son expérience et ses observations, et leur bienveillance lui est acquise.

En Février 1821, Diard réussit enfin à trouver un bâtiment qui l'accepte, mais pour diverses causes le navire n'a pu encore, au mois d'Avril, quitter Batavia.

Au cours de ce mois d'Avril, le naturaliste se lie avec Jean-Baptiste Chaigneau (1), Mandarin, Commissaire et Consul du Roi

(1) Chaigneau (Jean-Baptiste). — Né à Lorient, le 8 Août 1769, et ondoyé là, fut baptisé à Plumergat, le 27 Août suivant ; embarque sur la flûte le *Necker* le 14 Avril 1781 et est pris par les Anglais, puis relâché ; embarque sur la frégate l'*Ariel* le 18 Avril 1782, puis sur la frégate la *Subtile* le 28 Août 1784, et vient à Canton et à Manille ; il était alors « volontaire », successivement de 3<sup>e</sup>, puis de 2<sup>e</sup> et enfin de 1<sup>re</sup> classe, avec de très bonnes notes ; il débarque le 7 Mars 1787 et ne repart, sur la *Flavie*, que le 9 Septembre 1791 ; c'était un navire particulier armé pour aller à la recherche de la Peyrouse et qui devait faire le tour du monde ; arrivé à Macao, en Mars 1794, le bateau, par crainte des Anglais, fut désarmé, et Chaigneau, libéré complètement, sans doute répondant aux conseils des missionnaires français, passe en Cochinchine, pour se mettre au service de **Nguyên-Ánh**.

Il arrive à Saigon au début d'Avril 1794 ; il en repart en fin Juin 1795, pour Macao, et y revient en fin Novembre de la même année ; même voyage en 1796 ; sans doute il faisait des affaires pour le roi et aussi pour lui-même ; c'est fin 1796, ou au commencement de 1797, qu'il dut s'engager définitivement au service du futur Gia-Long, qui dut lui conférer quelques titres ; en 1797, il accompagne **Nguyên-Ánh**, peut-être sur le bateau qui portait Mgr. d'Adran ; il prend part aux expéditions de 1799, et gagne les bonnes grâces de l'Evêque, qui pense à lui dans son testament ; en Mars 1800, il a de nombreux titres et commande le *Dragon-Volant*, mais, malade, il va se soigner à Malacca ; les 27-28 Février 1801, il prend part à la bataille de **Qui-Nhơn**, où la flotte des **Tây-Son** est détruite, participe à la prise de Tourane, au blocus de Hué, et, le 11 Juin 1801, assiste au forçement des passes de la Capitale.

Après le triomphe de Gia-Long, il est classé définitivement dans la hiérarchie mandarinale et est chargé, de temps en temps, de certaines missions de confiance ; son rôle consiste désormais à conseiller Gia-Long et il se rendait au Conseil au moins trois fois par semaine ; on a de lui, vers cette époque, un portrait qui le peint revêtu du costume des mandarins militaires ; vers la fin du règne de Gia-Long, un peu découragé par l'hostilité sourde d'une fraction de la Cour, un peu par nostalgie, il obtient de l'Empereur, assez difficilement, l'autorisation de rentrer en France ; il quitte Hué le 2

de France en Cochinchine, dont il a connu la famille en Bretagne (1), et qui vient d'arriver de France, sur le navire le *Larose* (2), de la maison Balguerie de Bordeaux, après une traversée accidentée : « coups de vent, tempêtes, ouragans, calme plat, rien n'y manqua » (3).

J.-B. Chaigneau apprend à Diard que, le Roi Louis XVIII désirant fonder des établissements en Cochinchine, il a été chargé par son souverain d'engager des négociations avec l'Empereur Gia-Long. Ces dernières doivent favoriser les transactions commerciales entre la France et l'Annam.

Diard et Chaigneau se voient fréquemment. Leurs entretiens portent naturellement sur la Cochinchine où le Consul a déjà passé une trentaine d'années. Diard ne cesse de lui poser les questions les plus diverses sur ce pays encore si peu connu, et pour lequel il manifeste un si vif intérêt que le Consul l'engage à l'y accompagner.

En invitant Diard à se rendre en Cochinchine, Chaigneau ne fait d'ailleurs que se conformer aux « Instructions » suivantes, qui lui ont été données par le Ministre, en Avril 1820, avant son départ de France : « Il est encore un objet sur lequel M. Chaigneau portera son attention et fera parvenir des renseignements au Ministère. Peut-être l'empereur de Cochinchine verrait-il avec plaisir, passer dans ses

Novembre 1819 et s'embarque à Tourane le 13 du mois, avec toute sa famille ; le Henri, qui le transportait, arrive à Bordeaux le 14 Avril 1820.

La vie en France ne lui convient pas et après avoir mis ordre à ses affaires, il part de nouveau pour la Cochinchine, de Bordeaux, sur le *Larose*, le 1<sup>er</sup> Décembre 1820 ; il revenait cette fois comme Commissaire du roi de France et Consul ; à son arrivée à Hué, le 17 Mai 1821, Gia-Long est mort ; Minh-Mạng le reçut bien, mais, poussé par les sentiments xénophobes de son entourage, et par ses propres antipathies, il découragea bientôt Chaigneau et Vannier, qui décidèrent, probablement sous la menace d'une fin cruelle, de quitter définitivement le pays ; entre temps, une mission française, celle de Courson de la Ville Hélio, et une anglaise, celle de Crawford, étaient venues à Tourane et même pour cette dernière, à Hué, et Chaigneau et Vannier avaient eu à jouer un rôle. Ils quittèrent Hué le 15 Novembre 1825, gagnèrent Saigon, puis Singapore par jonque, et s'embarquèrent le 4 Avril 1826, sur le *Courrier-de-la-Paix* ; le 6 Septembre, ils arrivèrent à Bordeaux. A Paris on se montra prévenu contre le Consul de Cochinchine ; il fut mis à la retraite, et se retira à Lorient, où il mourut le 31 Janvier 1832, âge de 63 ans. (R. P. CADIÈRE, dans *Bulletin des Amis du Vieux Hué : Index analytique* 1914-1923 ).

(1) *Notice biographique sur M. Diard.*

(2) Le 5 Avril 1821.

(3) M. Duc Chaigneau : *Souvenirs de Hué.*

Etats, pour s'employer à son service, quelques Français d'une capacité éprouvée, dans la Marine, le Génie ou d'autres parties scientifiques, etc. » (1)

Le Consul fait sentir au naturaliste combien il serait intéressant pour lui d'explorer une contrée qu'aucun de ses confrères n'a encore parcourue, il ne manque pas non plus de l'entretenir des avantages pécuniaires qui pourraient résulter pour quelqu'un qui s'y occuperait de cultures commerciales, semblables à celles du Bengale et de Java. Il lui fait enfin part des excellentes dispositions de l'Empereur Gia-Long envers les Français.

Par Chaigneau, Diard a fait la connaissance du subrécargue du *Larose*, M. Borel. Ce dernier, lui aussi, engage Diard à se rendre en Cochinchine et il lui propose même de lui donner la direction d'un établissement de culture, qu'il s'occupe de former en ce pays.

Diard a grande envie de partir avec le Consul et ses compatriotes, mais il a promis à Duvaucel de le rejoindre au Bengale. D'autre part, il ne possède pas les fonds devant lui permettre de vivre en Cochinchine en s'y livrant à des études et à des explorations.

Grâce à sa « philosophie souriante (2) », qui ne l'abandonnera jamais même dans les circonstances les plus critiques de sa vie, Diard se résigne à ne pas profiter de la rare occasion qui lui aurait permis de visiter une contrée nouvelle pour lui. Il occupe les derniers jours qu'il doit passer à Batavia, à aider le médecin du *Larose*, M. Le Fort, à combattre une épidémie de « choléra-morbus » qui vient de se déclarer et qui fait de grands ravages parmi la population de la ville.

Par une heureuse coïncidence, le Ministre de l'Intérieur a fait envoyer à Chaigneau avant son départ de France, une boîte contenant du virus vaccin. Le Consul lui a, en effet, exposé tout le prestige qu'il y aurait pour la France, à introduire en Cochinchine ce remède contre le choléra qui y causait à cette époque, des pertes énormes (3).

(1) H. Cordier : *Le Consulat de France à Hué*. J. Maisonneuve. Paris.

(2) *Notice sur les voyages de M. Diard*. Champoiseau.

(3) Tout le monde sait les ravages épouvantables que la maladie appelée choléra-morbus a fait dans toutes les contrées des Indes-Orientales depuis plusieurs années : le Tong-King et la Cochinchine ont été, comme tous les autres royaumes voisins, en proie à ce terrible fléau. On peut juger des ravages qu'elle y a fait, par l'extrait suivant d'une lettre écrite, le 22 Novembre 1820, par Mgr, J. J. Guérard, évêque de Castorie, coadjuteur de Mgr : l'évê-

Dans les derniers jours d'Avril, au moment où Diard va enfin s'embarquer, il apprend, par un de ses amis arrivant à Batavia, M. Poleuset ou Paleuset, le départ de Duvaucel pour la France (1). Rien ne l'empêche donc plus d'accompagner en Cochinchine les passagers du *Larose*. Aussitôt, et afin de parer à son manque de ressources, il se fait avancer par un M. Palmer, « sur une simple reconnaissance, 2.500 piastres (2) ». Il emploie une grande partie de cette somme en achat de marchandises, espérant que cette pacotille (3), qu'il compte écouler en Cochinchine, lui permettra de réaliser « d'assez bonnes affaires ».

Heureusement que la tournure que viennent de prendre les évènements met Diard en mesure de s'embarquer sur le *Larose*, car le navire va incessamment quitter Batavia. Son capitaine, M. Hardy, craint en effet que l'équipage ne soit atteint du choléra qui sévit avec rage dans les quartiers où est mouillé le *Larose*.

que de Gortyne, vicaire apostolique du Tong-King occidental, à M. Guérard son frère, curé du diocèse de Bayeux.

« Cette année, dit ce prélat, il y a eu dans ce royaume une mortalité affreuse. Les personnes atteintes de ce fléau mourraient subitement ou dans l'espace de deux ou trois heures au plus. Dans la seule province où je suis, d'après le catalogue que le Roi a fait faire, il est mort, en moins de trois mois, plus de 22.000 personnes. Il en a été de même dans toutes les provinces. Depuis un mois ce fléau a beaucoup diminué, mais non cesse entièrement. On l'a regardé communément comme une épidémie : Pour moi, je le regarde comme une vraie punition de Dieu envers tant d'ingrats et d'aveugles volontaires qui s'obstinent à fermer les yeux à la vérité. J'ai vu de mes propres yeux deux bonzes, que les païens portaient ; en cérémonie, selon leurs usages diaboliques, pour faire cesser le mal ; la cérémonie finie, ils sont tombés morts tous les deux sans avoir le temps de retourner chez eux. Tout le royaume était dans la consternation. Le Roi n'osait sortir de son Palais, comme s'il avait pu, par là se soustraire à la vengeance divine ; il en était de même des mandarins et des grands. » (Extrait des *Annales de la Propagation de la Foi*. Tong-King et Cochinchine, 1820).

(1) Information d'ailleurs inexacte.

(2) Lettre de Diard à Duvaucel, 28 Avril 1821. Voir dans Documents annexes, ainsi qu'une lettre de Diard à Cuvier de même date et dans laquelle le naturaliste donne une version différente en ce qui concerne l'avance qui lui a été faite.

(3) Petite quantité de marchandises qu'il était permis à ceux qui s'embarquaient sur un vaisseau comme officiers, gens d'équipage ou passagers, d'emporter avec eux, franche de frêt, afin d'en faire le commerce pour leur propre compte.



Planche IV. — Sir Thomas Stamford Raffles  
( Photographie, d'après Inter -Océan, March 1930,  
d'un buste conserve à la Royal Batavia Society of Arts  
and Sciences.)



En raison des ravages qu'y fait constamment le choléra, Batavia est à cette époque considéré comme un des pays les plus malsains du monde. Les colons hollandais « ont des figures à faire peur et ont l'air de sortir du tombeau » (1), ce qui ne les empêche nullement d'ailleurs de se livrer aux plaisirs des réunions mondaines, ainsi que l'écrit à son frère J. B. Chaigneau qui, le 10 Avril 1821, a assisté à « grand bal et grande fête » donnés à terre.

Le départ du *Larose* étant fixé au 29 Avril, Diard a tout juste le temps de régler ses affaires. Il parvient à rencontrer un capitaine hollandais qui veut bien, comme il le dit, « se charger de ses bêtes », puis il expédie « pêle-mêle » à Duvaucel, tout ce qu'il possède, lui écrit ainsi qu'à Cuvier, et monte à bord avec son bagage. Il va voyager avec Eugène Chaigneau (2), le neveu du Consul et son collaborateur, car il se rend en Cochinchine en qualité d'agent consulaire, ainsi qu'avec trois missionnaires. Olivier, Tabert, et Gagelin.

Le navire lève l'ancre le 29 Avril au matin. Il fait une bonne traversée durant laquelle Diard est « un aimable compagnon » (3) pour les passagers.

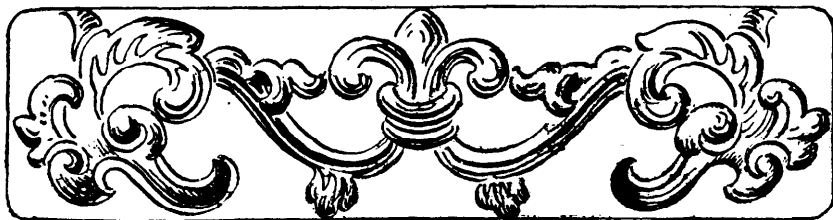


(1) Lettre de J. B. Chaigneau à son frère Alex. Jean. Batavia, 11 Avril 1821.

(2) Voir Documents annexes.

(3) *Souvenirs de Hué*, par Duc Chaigneau.





## CHAPITRE IV

Arrivée de Diard à Hué — Il visite la ville et ses environs — Lettres de Diard à G. Cuvier — Appréciations de Diard sur la politique suivie à Hué par le Consul J.-B. Chaigneau.

---

Le 17 Mai 1821, le *Larose* mouille à l'embouchure de la rivière de Hué. Le Capitaine Hardy fait saluer la capitale de la Cochinchine de 21 coups de canon, et une embarcation ayant accosté le navire, J.-B. Chaigneau fait part de sa mission aux mandarins qu'elle a conduits à bord. Ceux-ci apprennent au Consul la mort de l'Empereur Gia-Long, survenue le 3 Février 1820.

J.-B. Chaigneau et les passagers du *Larose*, à l'exception des trois missionnaires, descendent ensuite à terre, où ils sont reçus par le mandarin du port qui les entretient des derniers moments de l'Empereur défunt, et de l'avènement au trône de S. M. Minh-Mạng, héritier de la couronne.

Grâce à une embarcation mise à leur disposition par ce mandarin, les Français se rendent chez M. Vannier (1), qui habite à Bao-Vinh, port de Hué sur la rivière Hương-Giang. Ils y demeureront jusqu'au moment où un groupe de maisons, situé dans un faubourg de Hué au quartier de Chợ-Đực, se trouvant libre, J.-B. Chaigneau l'achètera.

Dès son arrivée, le Consul, qui a fait informer de son retour l'Empereur Minh-Mạng, reçoit l'ordre de se présenter au Palais. J.-B. Chaigneau a laissé le récit de l'accueil que lui fit le Souverain : « Il versa en me voyant des larmes que je n'ai pu attribuer qu'aux bonnes

(1) Philippe Vannier, originaire d'Auray, en Bretagne, (1762-1842), volontaire du cadre colonial de la Marine française, arriva en Cochinchine en 1780 ; obtint de Gia-Long le brevet de Capitaine de vaisseau, et commanda successivement le *Bong-Thua*, le *Đông-Nai*, et le *Phénix* ; il rentra en France en 1825 ; en 1819 Louis XVIII l'avait nommé Chevalier de la Légion d'Honneur ; il mourut en 1842 ; il s'était marié à une Annamite, qui lui donna une nombreuse descendance (D'après H. COSSERAT : *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, dans B. A. V. H., 1917, pp. 189-199).

recommandations du Roi son père. En effet S. M. voulut bien me rappeler que l'Empereur Gia-Long avait daigné s'occuper de moi avant sa mort, et me recommander dans les termes les plus flatteurs et les plus exprès à la bienveillance de son successeur. Il n'avait pas moins compris dans sa recommandation tous les Français, en disant à son fils : « C'est une bonne nation qui mérite de toi la considération et la reconnaissance des services qu'elle m'a rendus dans la personne des mandarins qu'elle m'a procurés (1) ».

Après un court entretien au sujet de son arrivée, Chaigneau annonce au Roi qu'il est porteur, pour lui, d'une lettre de S. M. le Roi de France, et il lui demande l'autorisation de venir le lendemain la lui présenter. L'Empereur acquiesce et fait donner les ordres nécessaires pour que ce document soit honoré « de toute la pompe et des cérémonies que comportent, en pareil cas, les usages du pays (2) ».

Le lendemain 18 Mai, Diard assiste avec les Français présents à Hué, sinon à la remise de la lettre au Roi, tout au moins au départ du Consul pour le Palais, qui se fait en observant le cérémonial suivant, que relate Chaigneau :

« Au lever du soleil, on dépêcha de la Cour plusieurs galères dont l'une avait été désignée pour être favorisée de l'honneur de recevoir la lettre de S. M. Louis XVIII. Ces galères étaient accompagnées, sur les deux rives du fleuve, par plusieurs régiments d'infanterie commandés par leurs mandarins respectifs. Tout ce cortège vint se réunir en bon ordre, à l'embouchure de la rivière, près du fort qui en défend l'entrée. Les galères sortirent alors du port, et vinrent se ranger des deux bords du navire le *Larose*, où je les avais devancées pour y faire la remise de mes dépêches. Je descendis aussitôt à bord de la galère d'honneur, où je posai la lettre de S. M. sous la garde du commandant, dans une boîte destinée à la recevoir, et où elle fut aussitôt recouverte des sombaires (sic) royaux. Le fort salua aussitôt après la réception de la lettre, et le salut fut répété à bord du navire le *Larose*.

« Nous reprîmes alors de chemin de la Capitale, avec la même escorte qu'auparavant, et je me rendis ensuite au Palais où je rendis au Roi de Cochinchine, la lettre de S.M. le Roi de France (3) »

(1) Notes soumises à S. E. le Ministre des Affaires étrangères, par J.-B. Chaigneau, Consul de France en Cochinchine, en date du 19 Octobre 1821

(2) *Ibid.*

(3) Notes soumises à S.E. le Ministre des Affaires étrangères par J.-B. Chaigneau, Consul de France en Cochinchine, en date du 19 Octobre 1821.



Planche V. — Baie de Tourane, vers l'époque du séjour de Diard  
( D'après le Voyage pittoresque autour du Monde,  
de Dumont d'Urville, Paris, 1834.)

Des cadeaux, envoyés par le Roi Louis XVIII, sont aussi remis par le Consul. Ce sont des glaces, des fusils, des épées, des longues vues, dont l'Empereur se déclare satisfait.

Sur la première demande que Chaigneau lui fait, l'Empereur Minh-Mang accorde au neveu du Consul (2), ainsi qu'à Diard, le droit de résidence en Cochinchine. Tous deux habitent avec J.-B. Chaigneau. Mais Diard est avide de visiter la Cochinchine qu'il désirait tant connaître, et il se livre, dès son arrivée, à des excursions dans la banlieue de Hué. Cependant quand il désire étendre le champ de ses randonnées il en est empêché, et il se voit refuser par l'Empereur la permission de circuler à l'intérieur du royaume.

Cette mesure s'applique d'ailleurs à tous les Européens. Elle a été prise par **Minh-Mang** afin d'empêcher l'introduction des missionnaires catholiques en Cochinchine. L'Empereur a en effet appris que

(2) Chaigneau (**Đức**) (Michel) : est le fils aîné de J.-B. Chaigneau et de Benoite **Hồ-Thị-Huế** ; il naquit à Hué, le 25 Juin 1803, et fut baptisé le lendemain par le P. **Nhơn** ; **Đức** est son nom annamite, qui fut porté comme prénom sur les registres de l'état-civil en France ; il était connu et il l'est encore, à Hué, sous le nom de **Cậu-Đức**, *cậu* étant l'appelatif noble des fils de famille mandarinale ; l'ambassade de **Phan-Thanh-Giân**, qui le rencontra en France en 1863, le désigne par le nom de **Nguyễn-Văn-Đức**. Il étudia, à Hué, le chinois, avec le lettré de son père, et le français avec son père lui-même ; l'annamite était sa langue maternelle. Il accompagne son père en France, en 1819, et revint avec lui en 1820, mais comme il n'avait pas une connaissance suffisante du français son père ne put le faire nommer son auxiliaire. J.-B. Chaigneau emmena de nouveau son fils en France, lorsqu'il quitta définitivement la Cochinchine, en 1825 ; mais, en 1831, lorsque la Cour de Hué refusa de reconnaître Eugène Chaigneau comme agent consulaire, les mandarins dirent au Commandant La place qu'ils accueilleraient volontiers **Đức** Chaigneau, à condition qu'il vint en costume annamite ; c'était un subterfuge. Il entra, dès 1827, dans les Contributions indirectes . . . , puis, en 1852, dans l'administration centrale des Finances. Il épousa à Paris M<sup>lle</sup> Antoinette George. Lors de l'expédition de Cochinchine, il publia un article sur ce pays, dans le *Constitutionnel* du 23 Novembre 1858, puis ses *Souvenirs de Hué* (1867), qui sont si précieux pour l'historien. En 1873, il fut nommé suppléant d'Abel des Michels à la chaire d'annamite de l'Ecole des Langues orientales, et exerça ces fonctions jusqu'en 1876 ; un bon nombre d'administrateurs distingués ont été initiés par lui à l'étude de l'annamite. En 1876, il publia deux petites brochures sur la guerre franco-annamite, à l'usage des compatriotes de sa mère. Il habitait à Paris, 88, Avenue de Clichy, et c'est là qu'il mourut, le 14 Avril 1894, âgé de près de 91 ans, sans postérité (L. CADIÈRE, dans *Bulletin des Amis du Vieux Hué Index Analytique* 1914-1923).

trois prêtres : MM. Ollivier, Taberd et Gagelin, arrivés avec le Consul, ont débarqué grâce à sa connivence trois ou quatre jours après lui, « habillés en Cochinchinois et soigneusement enfermés dans une barque, (1) », et que, accueillis d'abord par M. Vannier, ils se sont ensuite rendus chez Mgr. l'Évêque de Véren (2).

Le Consul, trop confiant, a raconté ces arrivées clandestines à un prêtre indigène, le Père **Thật** qui, ayant apostasié, devient « un diable déchaîné » et trahit et dénonce Chaigneau. (3)

Le refus de l'Empereur, est aussi dû à l'hostilité qu'à le Mandarin des étrangers pour J.-B. Chaigneau, hostilité qui rejaillit sur ses compagnons.

Le haut dignitaire a, en effet, inspiré à **Minh-Mạng** de la défiance contre le Consul, ainsi qu'il ressort d'une lettre de ce dernier au Ministre des Affaires étrangères :

« Ce mandarin ayant eu connaissance, par la communication qui lui avait été donnée de la lettre du Roi, que je devais être chargé à l'avenir des intérêts des Français dans ce pays, s'imagina que par là je lui enlevais une partie essentielle de ses pouvoirs, et, qui pis est, des nombreux présents qu'on ne peut se dispenser de lui faire. Sa manière d'être à mon égard pendant quelque temps, et le peu de dissimulation dont il usait pour me témoigner sa jalousie, eurent bientôt changé mes soupçons en certitude. Je crois même pouvoir

(1) *Histoire de la Mission de Cochinchine* par A. Launay, p. 401.

(2) Mgr. Jean Labartette, évêque de Véren, vicaire apostolique de Cochinchine, résidait à ce moment à **Cỗ-Vuru**, près de **Quảng-Trị** ; originaire des Basses-Pyrénées né le 31 Janvier 1744 ; parti pour la Cochinchine en 1773 ; mort à **Cỗ-Vuru**, le 6 Août 1823. — Les trois missionnaires dont on parle ici sont : Ollivier, Jean-François, né le 9 Septembre 1791, à Pleurtuit, Ille-et-Vilaine, parti pour le Tonkin en 1820, sacré évêque de Castorie et coadjuteur de l'évêque du Tonkin, en 1825, mort le 27 Mai 1827. — Taberd, Jean-Louis, né le 18 Juin 1874, à St-Etienne, Loire ; parti pour la Cochinchine le 7 Novembre 1820 ; sacré évêque d'Isauropolis le 30 Mai 1830, à Bangkok ; mort à Calcutta, le 31 Juillet 1840. Il composa et publia un dictionnaire latin-annamite, et publia, très peu remanié, le dictionnaire annamite-latin qui avait été composé par Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran. — Gagelin, François-Isidore, né le 10 Mai 1799, à Montperreux, dans le Doubs ; parti pour la Cochinchine le 7 Novembre 1820 ; mort, étranglé pour la foi, à Hué, le 17 Octobre 1833 (d'après A. Launay : *Mémorial de la Société des Missions-Étrangères*, 2<sup>e</sup> Partie.)

(3) Lettre de Chaigneau à M. de la Bissachère, 1<sup>er</sup> Novembre 1823 — Documents publiés par L. Cadière, dans B. E. F. E. O., vol. XII.

assurer qu'il avait voulu faire entendre au Roi que la France en viendrait bientôt à lui demander des concessions de terres, ou des avantages qu'il ne pourrait accorder qu'à son détriment » (1).

Ne pouvant s'écarter de Hué, Diard occupe ses loisirs à apprendre la langue du pays et à en étudier l'organisation administrative.

Il a adopté le costume cochinchinois : courte tunique de coton blanc ou marron, pantalon de coton blanc ou écru, retenu par une large ceinture de gros coton tournée autour des reins, avec un nœud et de longs bouts qui tombent par devant, et chapeau conique de feuilles sèches. Ainsi vêtu il peut, confondu dans la foule, voir et observer dans d'excellentes conditions.

Diard visite certes avec intérêt la première enceinte de la Ville Impériale, fortifiée à la Vauban, résidence du Souverain et des hauts mandarins, et où sont les troupes, les arsenaux, les magasins ; mais il est surtout captivé par la vie des faubourgs, où habitent les bourgeois et les commerçants. Il y observe les mœurs et les coutumes du peuple et fréquente avec lui les marchés animés de Cho-Đuoc de **Chợ-Dinh** et de Bao-Vinh.

Chacun de ces marchés « forme une rue spacieuse, longue d'un mille environ, et de part et d'autre garnie de boutiques dans toute sa longueur. La plupart de ces boutiques ne sont que de misérables huttes, faites de feuilles de palmier ; mais les autres dépendent de maisons plus solides, principalement construites en bois et recouvertes en tuiles ou en chaume. Dans celles-ci comme dans celles-là, néanmoins, règne la plus grande pauvreté. On ne voit dans presque toutes que des rogations de papier doré ou de couleur, dont il se fait une énorme consommation dans les cérémonies religieuses et dans les funérailles. Puis, de la porcelaine chinoise, mais de l'espèce la plus commune ; des éventails, soit du pays, soit de Chine ; des boîtes de laque ; des soies et des crêpes, mais en fort petite quantité, des médicaments au contraire sans nombre ; des vêtements d'étoffe grossière tout confectionnés, de larges chapeaux en feuilles de palmier, et une sorte de jaquette en la même matière ; du riz, des légumes et des fruits, enfin du sagou fait avec les graines d'une espèce de nymphéa (2) ». Telles sont les marchandises le plus habituellement exposées en vente. Il n'y a, par contre, dans ces boutiques, que très peu

(1) Notes soumises à S. E. le Ministre des Affaires étrangères par J.-B. Chaigneau, Consul de France en, Cochinchine, 19 Octobre 1821.

(2) Finlayson: *Voyage du Bengale au Siam et à la Cochinchine* (1821-1822).

d'objets en fer travaillé ; ce sont des clous, des haches, des ciseaux à tailler qui, quoique très grossiers, se vendent un prix très élevés.

En Octobre 1821, il est enfin permis à Diard de faire une excursion d'une quinzaine de jours, et de chasser « dans les montagnes boisées de la Baie de Tourane ». Bien qu'il revienne très malade de cette expédition, il adresse cependant une longue lettre à Georges Cuvier, par le *Larose* qui va appareiller au début de Novembre. Il annonce au savant l'envoi de deux caisses contenant les échantillons relatifs à l'histoire naturelle, qu'il a pu recueillir durant sa courte expédition. Il lui expose l'état de la Cochinchine, lui raconte la réception faite par **Minh-Mạng** à la lettre de Louis XVIII et lui donne son appréciation sur nos relations politiques avec la Cour de Hué ainsi que sur les capacités diplomatiques de J.-B. Chaigneau.

Dans une seconde lettre, écrite de Quang-Hai le 3 Mai 1822, Diard adresse à nouveau à G. Cuvier ses observations sur la Cochinchine. Il souhaite que la France la colonise et obtienne " ou la concession de quelques provinces, ou le simple privilège pour tous les Français d'y cultiver toutes espèces de denrées coloniales ». En partant pour la Cochinchine il espérait y faire un peu de commerce, mais la chose n'a pas été possible, au contraire il a dû « faire aux mandarins de toutes les classes, des présents considérables ». Ces présents n'ont certes pas été inutiles, puisqu'il a pu enfin obtenir la permission de visiter les provinces du Sud, « moins sous le rapport de l'histoire naturelle que sous celui des observations de culture qu'il s'est proposées en venant en Cochinchine ». Il espère toutefois pouvoir faire un peu de commerce lors de son proche voyage à Saïgon, afin de se défrayer de ses dépenses. Il craint de ne pouvoir rembourser à M. Palmer les 2.000 piastres prêtées avant son départ de Batavia. Il termine sa lettre en annonçant à G. Cuvier, l'envoi « d'une petite boîte d'oiseaux d'espèce commune et quelques poissons, quelques reptiles et quelques mollusques ». La saison des pluies étant survenue, et le Gouvernement Annamite l'ayant empêché de circuler, il n'a pu réunir que cette maigre collection d'histoire naturelle,

En relatant dans cette étude les faits principaux qui marquent le séjour de Diard en Cochinchine, il est impossible de passer sous silence les reproches qui lui ont été adressés, relatifs à ses appréciations, dans une de ses lettres à Cuvier (1), sur la politique suivie à Hué par J.-B. Chaigneau.

(1) Voir Documents annexes.

Dans cette lettre écrite en fin Octobre 1821, le naturaliste critique en effet les négociations diplomatiques du Consul. Après avoir passé six mois en Cochinchine, il s'avise « en dehors de l'histoire-naturelle », écrit M. A. Salles, le biographe de J.-B. Chaigneau, « de formuler quelques réflexions sur l'état réel de nos relations politiques avec la Cour de Hué ». Or, Diard n'avait probablement, au bout d'un aussi court séjour, qu'une, expérience trop insuffisante de la mentalité annamite pour pouvoir apprécier sainement les faits ; il voyait avec raison que la qualité de mandarin était gênante pour l'agent de France ; mais il mettait à tort au compte d'un « caractère beaucoup trop timide », l'insuccès des négociations commerciales, dû à la crainte qu'inspiraient les jalousies anglaises.

Là, Diard n'était que présomptueux ; mais que dire de son récit de la réception faite par L'Empereur **Minh-Mạng** à la lettre de Louis XVIII ? « Elle lui fut effectivement portée par M. le Consul, écrit-il, avec tant de négligence et si peu d'apprêt que Sa Majesté Cochinchinoise . . . . la reçut sans lui faire rendre aucun honneur . . . Il est naturellement résulté de là que le roi de Cochinchine a pendant longtemps conçu des doutes les plus insultants sur la bonne foi de M. Chaigneau et sur l'authenticité de la lettre du Roi de France, et qu'en laissant échapper cette occasion d'ouvrir publiquement au Conseil les négociations dont il a été chargé, M. le Consul a réellement commis une double faute ». Comme on connaît la cérémonie de la réception de la lettre, non seulement par le Rapport de Chaigneau du 19 Octobre 1821 (1), mais aussi par la lettre du P. Gagelin du 4 Octobre 1821 (2), on est certain de la fausseté d'un

(1) Nous avons donné, dans le texte, le récit des événements d'après ce Rapport, et en employant souvent les termes même de J.-B. Chaigneau.

(2) Extrait d'une Lettre de M. Gagelin, adressée à MM. les Directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, écrite le 4 Octobre 1821, et décrivant l'arrivée de J.-B. Chaigneau à Hué (*Annales de la Propagation de la Foi*, Tome 1<sup>er</sup>, 1827, pp. 111-113) ;

« Arrivés au port de Hué (en haute Cochinchine), l'on a fait une salve d'une vingtaine de coups de canon, et de suite le mandarin du fort a envoyé reconnaître le navire. Le même jour, M. Chaigneau est descendu pour aller se présenter à l'Empereur, et lui annoncer la lettre et les présents que lui envoyait le Roi de France. Ce n'était plus l'ancien Empereur qui régnait ; c'était le prince Chi-Dam (il a changé son nom en celui de **Minh-Mênh**). . . .

« Le surlendemain, l'empereur, envoya chercher avec grande pompe la lettre et les présents de Louis XVIII. Le colonel de la garde ; qui se trouvait en tête, se mit à genoux pour recevoir très respectueusement la lettre de



tel récit. Or, Diard étant sur place, à bord du *Larose*, vit de ses yeux à tout le moins le début de la cérémonie et entendit les saluts de canon, dès lors, puisqu'il n'avait aucun motif de rancune, on se perd en conjectures sur le mobile de son invention. Le mieux est d'imputer ces accusations à ce que Diard, le jour où il écrivait, avait « la tête si faible qu'il m'est impossible de m'appliquer pendant deux minutes », comme il le dit à la fin de sa lettre (1).

L'imputation de ces « accusations » à une diminution passagère des facultés mentales de Diard paraît discutable, car il semble bien qu'il ait été à même d'apprécier sainement les faits qu'il critique, Sa fréquentation antérieure de diverses populations asiatiques, aux Indes Françaises, Anglaises et Hollandaises, l'avait en effet, en Cochinchine, mis très rapidement en mesure de comprendre la mentalité annamite.

D'autre part au cours de sa mission avec Lord Raffles, grand administrateur et diplomate colonial, Diard avait sûrement pu apprécier maintes fois son habileté lors de ses tractations politiques.

Or, en observant, à Hué, la politique suivie par Chaigneau, le naturaliste devait tout naturellement être amené à la mettre en parallèle avec celle qu'il avait vu pratiquer par Lord Raffles.

Comme il est évident qu'en fait d'accoutumance et de valeur dans les négociations politiques, le Consul, peu cultivé et plus marin que diplomate (2), ne pouvait soutenir la comparaison avec Raffles, les appréciations parfois acerbes du naturaliste contre Chaigneau, dans sa correspondance à Cuvier, ne sont en quelque sorte que le reflet de cette comparaison.

Sa Majesté, et l'on fit au départ une salve de sept coups de canon ; le fort répondit de même. Les présents furent emportés sur d'autres barques. C'étaient de belles glaces, des épées, des longues vues. L'Empereur a paru satisfait.

« Trois ou quatre jours après, nous sommes descendus chez M. Vannier . . . »

(1) La lettre à G. Cuvier, écrite en fin Octobre 1821. Voir Documents annexes.

(2) J.-B. Chaigneau, parti à 12 ans comme volontaire sur un bâtiment de la Marine Royale, devait seulement savoir « lire, écrire et faire les quatre règles exigées ». Il se perfectionna bien à vingt ans, mais en connaissances hydrographiques. Le professeur royal d'Hydrographie de Lorient qui l'examina, le trouva « suffisamment instruit sur la pratique, c'est-à-dire sur la manière de faire son point, d'obtenir les latitudes, les longitudes, les variations, et pointer sur la carte ». A. Salles : *J.-B. Chaigneau et sa famille*, pp. 43, 44, 45. *Bulletin des Amis du Vieux Hué*. Janvier-Mars 1923.

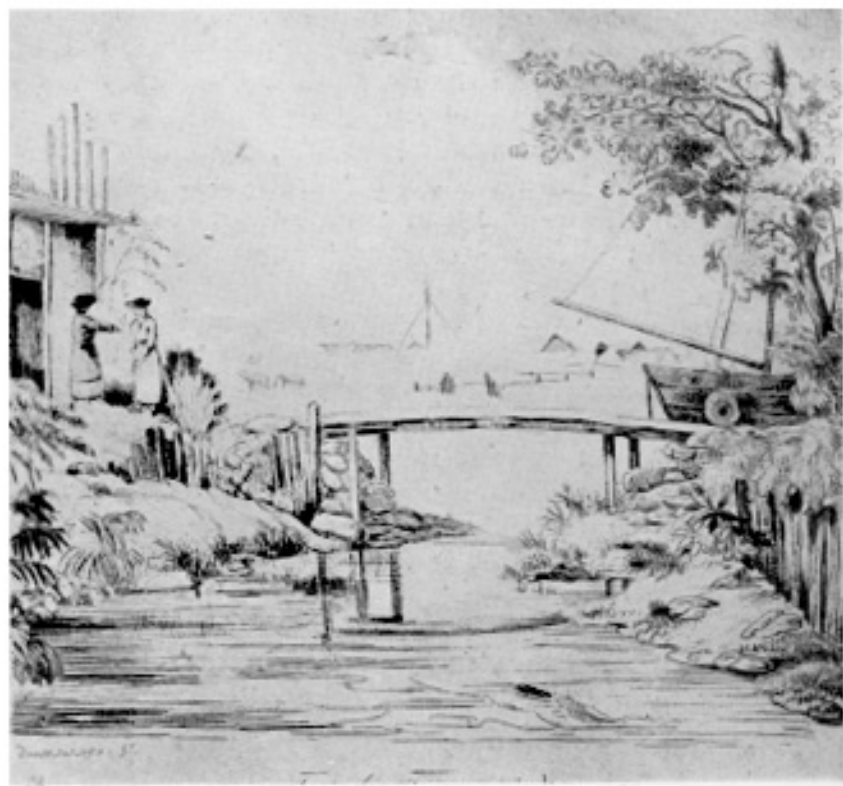


Planche VI. — Fort de Tourane, vers le temps du voyage de Diard  
( D'après le Voyage pittoresque autour du Monde,  
de Dumont d'Urville, Paris, 1834.)

Il apparait par conséquent que si Diard peut être taxé d'un peu de présomption, excusable en raison de sa jeunesse (1), rien dans ses actes ou dans ses écrits ne permet de l'accuser d'avoir fait preuve d'ingratitude et de noirceur d'âme envers le Consul.



(1) Diard avait alors 27 ans



## CHARPITRE V

Diard est autorisé à visiter les provinces du Sud - Son voyage de Hué à Saïgon - Il séjourne à Saïgon, remonte le Mékong, se rend au Cambodge et visite Angkor - De retour à Saïgon, il étudie les cultures de la Basse-Cochinchine et publie un mémoire les concernant-Diard se lie avec les membres de la Mission anglaise Crawford et de l'Ambassade birmane - Il est appelé à Hué, par l'Empereur Minh-Mang, qui le charge d'accompagner l'Ambassade birmane retournant dans son pays.

---

Au début de 1822, Diard réussit à obtenir, par l'entremise de Chaigneau, une autorisation de circulation. Il est probable que la surveillance dont le naturaliste a été l'objet a permis de se rendre compte qu'il ne cherche nullement à conspirer contre la sûreté de l'Etat cochinchinois. Depuis une année son activité s'est en effet strictement bornée à l'étude des animaux et des plantes, et ses recherches, dont les Annamites ne peuvent apprécier l'intérêt, ne les inquiètent plus : bien au contraire, elles les amusent, ainsi qu'une curieuse anecdote racontée par Michel Đứơc, le fils de Chaigneau, le confirme.

Đứơc Chaigneau, alors âgé de 19 ans, était parfois appelé par l'Empereur Minh-Mạng qui lui posait les questions les plus diverses. Mandé un jour par Sa Majesté à sa maison flottante qui était amarrée dans la rivière de Hué, à côté d'une palissade où Sa Majesté avait l'habitude de prendre ses bains avec ses femmes, le jeune homme relate que le Roi, après avoir abordé plusieurs sujets, mit l'entretien sur Diard et apprécia comme suit ses travaux :

« Le Roi me demanda s'il était vrai, comme on le lui avait rapporté, que Diard retirât du poison des insectes qu'il ramassait en Cochinchine. Après ma réponse négative, Sa Majesté voulut savoir pourquoi l'on attachait en Europe tant de prix à des animaux empaillés et à des insectes de toutes sortes. Je lui répondis qu'il existait, dans les grandes villes de France, des établissements, désignés sous le nom de Musées, dans lesquels se trouvaient classés par ordre, les produits de la nature venant de tous les pays connus du globe : animaux, plantes, minéraux, etc., et que les objets recueillis par M. Diard

étaient destinés à prendre place dans le Musée du Roi, à Paris, à côté de ceux de même espèce qui y figuraient déjà et qui provenaient du propre sol de la France et de celui des autres pays.

« On bâtit exprès des maisons, me dit le Roi, pour loger des animaux empaillés et des insectes ? — Ce sont de véritables palais, Sire — Ah ! des palais pour des insectes ! quelle folie ! quel enfantillage ! les Français n'ont donc pas grand chose à faire, qu'ils s'occupent de pareilles niaiseries ? — Ces musées, Sire, ont un but utile ; ils servent à l'étude de l'histoire naturelle, qui est une branche de la science. — M. Diard est alors un des savants qui s'occupent de cette branche de la science ? — Oui, Sire ; cependant, indépendamment de ses connaissances en histoire naturelle, il a beaucoup de savoir sur d'autres sujets. — Je ne comprends pas qu'un savant puisse s'abaisser à se mettre à genoux devant des tas de bouse de buffle ou de fiente d'éléphant, pour en retirer avec ses doigts de petits insectes qui grouillent, puis à s'amuser, comme les enfants, à attraper au vol des papillons et des hannetons, comme si c'étaient des objets précieux (1) ».

En possession de son permis de circulation, Diard quitte enfin Hué pour aller visiter les provinces du Sud. Il s'éloigne de la Capitale par la route mandarine à destination de Tourane, où il est d'ailleurs déjà allé lors de la seule expédition un peu longue, d'une quinzaine de jour, qu'il a antérieurement été autorisé à faire.

Il franchit la ceinture de montagnes qui, couvertes d'épaisses forêts, sont le refuge de nombreux animaux féroces : tigres, éléphants, ainsi que de quantité de bandes de singes

En passant dans la partie la plus élevée de la route, seule communication entre le Centre et le Sud de la Cochinchine, il traverse la porte fortifiée qui la ferme. Il montre au mandarin chargé de la garder, le laissez-passer qui lui a été délivré par les mandarins de Hué, et où figure son nom, sa qualité et sa destination.

Cotoyant les précipices, se désaltérant aux cascades, chassant et naturalisant, Diard, après sa descente des montagnes du côté du Sud, traverse plusieurs misérables villages de la baie de Tourane, puis des rizières et il arrive enfin au but de sa première étape.

Tout au long de sa route il a croisé tant des piétons que des fonctionnaires en palanquin et il s'est arrêté dans les *tram* (relais), où les voyageurs se restaurent ou changent leurs porteurs de palanquins.

Tourane est, en 1822, un village constitué par une agglomération de légères constructions en terre et en paille, dans le fond de la baie,

(1) **Đức** Chaigneau : *Souvenirs de Hué*.

à l'embouchure d'une petite rivière au long de laquelle les maisons qui le composent sont disséminées. Elles sont jolies, propres et commodes, et s'élèvent généralement au milieu d'un enclos de bambous. Le marché de l'endroit est pauvrement approvisionné, même de poisson.

Tourane est défendue par deux forts gardés, comme tous ceux de Cochinchine, par quelques soldats portant la casaque rouge, coiffés de chapeaux pointus à plumes jaunes et rouges et armés de halberdes ou de fusils rouillés.

Diard se repose chez Edouard Borel (1), représentant de la maison Balguerie de Bordeaux, qui a établi à Tourane un comptoir et des magasins, puis il continue sa route vers le Sud et parvient à Faifoo.

Cette ville a été longtemps un centre important de commerce avec les étrangers, elle a possédé des colonies chinoises et japonaises très prospères. Mais les guerres l'ont à demi ruinée. La colonie japonaise n'existe plus. Seuls deux ou trois mille Chinois s'y occupent encore de négoce.

Quittant Faifoo, Diard traverse ensuite durant trois jours la province de Quảng-Ngãi, où il s'intéresse à la fabrication du sucre, puis il arrive à Qui-Nhơn qui possède un port excellent. Dans la province dont cette ville est la capitale, le naturaliste visite plusieurs temples et tours en briques à demi ruinés, mais contenant encore des statues de divinités. Ces monuments ont été érigés lorsque la province de Qui-Nhơn faisait partie du royaume de Champa qui est passé il y a plus d'un siècle, sous la domination de l'Empereur. Depuis cette époque la race annamite de Cochinchine habite les côtes, et les premiers possesseurs du sol se sont réfugiés dans les montagnes.

En visitant ces monuments, vestiges d'une civilisation à demi disparue, Diard trouve particulièrement curieuse une statue en grès, représentant un Ganéça (2), et il l'emporte (3).

(1) E. Borel, subrécargue du *Larose*, resta plusieurs années en Cochinchine, à Tourane, car l'Empereur l'avait autorisé à s'y établir pour y traiter des affaires commerciales. Le comptoir qu'il tenait fut supprimé en 1832, par la maison Balguerie.

(2) *L'Univers Pittoresque : Japon, Indochine, Ceylan*, par M. Dubois de Jancigny (p. 568).

(3) Cette statue aurait été, d'après M. Champoiseau, auteur d'une notice sur Diard, envoyée au Muséum. Sur notre demande, M. Le D<sup>r</sup>. Rivet, Directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, a bien voulu la faire rechercher dans les dépôts de cet Établissement, recherche qui n'a donné aucun résultat.

Reprenant son voyage, il remarque que les principales industries du pays sont la fabrication de l'huile de coco, les cordages en fibre de cocotier, la noix d'arec et la soie.

Il passe ensuite dans la riche province du **Phú-Yên**, séparée de la province de Nhatrang par une montagne très élevée. Dans cette circonscription il étudie la culture du mûrier. Il traverse enfin la dernière province de la Cochinchine centrale, celle du **Bình-Thuận**, où se trouve l'ancienne capitale du royaume de Champa, et qui produit du bois d'ébène et le bois précieux, au parfum délicieux, possédant des vertus médicinales, qu'on appelle *kỳ-nam* ou bois d'aigle.

Le naturaliste entre maintenant dans la Cochinchine du Sud, qui comprend la partie du Cambodge récemment conquise par les Cochinchinois, appelée province de **Gia-Định**, et il arrive, au début du mois de Mai 1822, au terme de son voyage, à la ville fortifiée de Saigon (1), dans la préfecture de **Phan-Yên**.

Lorsque Diard la visite, Saigon est déjà une cité très étendue. Bâtie principalement sur la rive gauche de la rivière, elle a un grand nombre de rues dont la distribution est, d'après un voyageur anglais (2), très supérieure à celle de beaucoup de capitales de l'empire britannique.

Les habitations, grandes et vastes, d'une architecture appropriée au climat, sont placées les unes à côté des autres et soigneusement alignées le long des rues spacieuses et bien aérées, ou sur les bords de jolis canaux.

(1) A l'époque où Diard visita Saigon il existait à proximité une autre ville, celle de **Bên-Nghê**. Ces deux agglomérations se réunirent par la suite et constituèrent l'actuelle ville de Saigon. Finlayson, dans son *Voyage du Bengale au Siam et à la Cochinchine* (1821-22), différencie nettement Bên-Nghê de Saigon :

« Il y a en Cochinchine deux cités, aussi vastes chacune que la capitale de Siam. Celle bâtie le plus récemment s'appelle **Bingeh** (**Bên-Nghê**) ; l'autre, située à distance d'un ou deux milles de la première, se nomme Saigon, comme le lecteur le sait déjà. Bingeh est contigue à une forteresse qui a été construite depuis peu d'années sur les principes de la fortification européenne. Elle est munie d'un glacis dans les règles, d'un fossé plein d'eau, d'un haut rempart, et commande la contrée environnante. Elle est de forme carrée, et chacun des côtés a environ un demi-mille de longueur. Mais elle n'est pas encore achevée ; on n'a point encore fait d'embrasures ni monté de canons sur les murs. Le zig-zag est fort court, et le passage de l'entrée principale est en droite ligne ; les portes sont belles et ornées dans le style chinois ».

(2) Finlayson : *Voyage du Bengale au Siam et à la Cochinchine* (1821-22).

Dans les marchés, les boutiques offrent aux acheteurs peu de produits européens et seulement quelques produits de manufacture locale, tels que nattes, corbeilles, boîtes dorées et vernies, parasols, bourses en soie, clous de fer, porcelaine grossière, etc . . . Les tissus de crêpe, de satin et de soie qui y sont exposés, viennent de Chine ou du Tonquin.

Diard trouve par contre dans ces marches, et y examine avec soin, les productions des provinces du Sud : cardamome, poivre, riz sec ou germé, pommes de terre, pousses de bambou, sucre brut, plantain, oranges, tabac, ainsi que du poisson frais et salé, des volailles, du porc et de la chair d'alligator.

Il prend grand intérêt à la circulation des barques montant et descendant les bouches de la rivière, aux bords couverts d'aréquier, de cocotiers, de jaquiers, ainsi qu'à celle des multiples canaux sur lesquels la ville est bâtie.

Dès les premiers jours de son arrivée, il s'est fait conduire (1) au tombeau de Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, mort en 1799. Chaigneau et Vannier lui ont bien souvent parlé de ce missionnaire pieux qui fut aussi unintrépide capitaine. Il constate que le mausolée est scrupuleusement entretenu, et que le peuple continue à y venir vénérer le grand prélat.

Diard poursuit pendant quelque temps en Basse-Cochinchine ses recherches d'histoire naturelle, puis il remonte le Mékong jusqu'au Grand-Lac, véritable mer intérieure : Il assiste là, à des pêches miraculeuses effectuées par des milliers de barques qui se chargent de poissons à pleins bords. Il note qu'une partie de cette pêche alimente les marchés et que l'autre est employée à faire de l'huile.

Il entre ensuite dans le Cambodge et il est reçu par le Roi (2) qu'il « guérit de la lèpre (3) ». Avant l'Abbé Bouillevaux (1856), et le naturaliste Henri Mouhot (1861), « il contemple les ruines immenses d'Ongkor (Angkor), cité morte aujourd'hui et couverte de forêts, mais dont les temples, les palais et les statues de marbre, d'une grandeur colossale et d'une admirable perfection, sont les vestiges irrécusables d'un empire écroulé, et d'une civilisation perdue dans la nuit les temps (4).

(1) D'après *Notice biographique sur M. Diard*.

(2) Ce Roi semble être Ang-Chan II, 1794-1834. Il résidait tantôt à Oudong, tantôt à Pnom-Penh.

(3) *Notice biographique sur M. Diard*.

(4) *Notice biographique sur M. Diard*. — Afin de pouvoir donner ici toutes



De retour à Saigon, Diard étudie le fécond delta « comme s'il eût eu le pressentiment, que la France en serait maîtresse un jour (1) ».

Il condense le résultat de ses observations relatives à la culture du café, des arbres à épices, du cannelier, du cotonnier, des plantes tinctoriales, du sucre, des arbres à résines aromatiques et médicinales, en un mémoire qu'il expédie, « de Saigon même » (2), au Ministère de la Marine.

Ce travail qui vante la situation géographique de la Cochinchine, sa fécondité, son climat heureux, sera publié en Mars 1863, par les *Annales du Commerce extérieur*, n° 1466, sous le titre : Diard (P), Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle : *Renseignements sur les ressources naturelles de la Cochinchine et sur les cultures que le pays comporte* (3).

précisions utiles relatives à la visite de P. M. Diard à Angkor, avant l'Abbé Bouillevaux et avant le naturaliste Mouhot, nous avons demandé à M. Paul Viot, à Amboise, s'il existait trace du fait dans les papiers qu'il possède, provenant de son grand-oncle.

Par lettre en date du 10 Mai 1934, dont nous donnons ci-après extrait, M. Viot a répondu comme suit à nos questions relatives au séjour de Diard en Cochinchine et à son voyage à Angkor :

« Nous avons recherché des documents inédits sur la vie de M. Diard en Cochinchine, mais nous avons peu de chose et en tout cas rien qui soit intéressant. Le Président Diard, frère du naturaliste, président à la Cour Impériale de Riom, a condensé dans sa brochure tout l'essentiel qu'il connaissait soit par des lettres que nous n'avons plus, soit par des récits de son frère, lequel, comme vous le savez, avait fait un séjour de 5 ans en France entre 1840 et 1850. En ce qui concerne Angkor, je n'ai rien trouvé d'autre que ce que dit le Président (dans sa *Notice biographique sur M. Diard*). Il me semble qu'il y a tout lieu d'y attacher foi. Le Président Diard était un homme extrêmement précis et habitué par toute son existence à la rigueur scientifique des travaux juridiques. Il a joui d'une grande considération, étant sur la fin de sa vie Conseiller général d'Indre-et-Loire et auteur de divers ouvrages juridiques. Il me paraît impossible qu'il ait parlé en termes aussi précis d'une visite de son frère à Angkor, sans que ce fait lui ait été relaté directement. Mais il est bien dommage pour vous que nous n'ayons pas de document certain. »

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Il démontra en effet dans ce mémoire « que la position géographique de la Cochinchine, l'heureuse influence de son climat, sa fécondité naturelle et le caractère de sa nombreuse population, offraient aux cultivateurs toutes les ressources désirables pour les travaux des plus grandes habitations. Il représenta ce vaste pays comme propre à la culture du café, des arbres

Le 29 Août 1822, Diard fait la connaissance des membres de la Mission Crawford. Cette Mission vient d'arriver la veille à Saigon et elle est envoyée par Lord Hastings, Gouverneur Général des Indes Anglaises, auprès de la Cour de Cochinchine, afin de demander l'ouverture des ports de ce pays, au commerce britannique.

Dans son ouvrage *Voyage du Bengale en Chine et à la Cochinchine*, Finlayson, qui faisait partie de la Mission, relate cette première rencontre du naturaliste avec les Anglais :

« Dans la soirée, nous fûmes visités par P. Diard, aimable Français fort instruit, dont la médecine était la profession, et qui avait été conduit dans ces contrées par son désir de poursuivre l'étude de l'histoire naturelle. Il avait déjà exploré la plupart des îles de l'Inde, et non sans y faire de nombreuses et précieuses découvertes zoologiques, car c'était spécialement la zoologie qui attirait son attention. Déjà il avait découvert quatre ou cinq nouvelles espèces de singes et autant d'écureuils. A Java, il s'était aperçu que le grand daim de cette île était d'une espèce tout-à-fait inconnue aux naturalistes. Il croyait avoir trouvé une quatrième espèce de rhinocéros, et était convaincu que celle de Sumatra était distincte de toute autre. Quant aux nouvelles espèces d'oiseaux qu'il avait recueillies, le nombre en était fort considérable. M. Diard était un homme aussi entreprenant que plein d'intelligence, et possédait toutes les qualités propres à lui faciliter la réussite de la tâche qu'il s'était imposée. Il aimait passionnément les aventures, et excellait d'adresse à vaincre les obstacles. On pouvait attendre de lui une description complète de la zoologie de ces régions. Il avait sagement adopté le costume et pris les manières des indigènes parmi lesquels il demeurait. Si toutefois il y avait quelque chose à reprendre chez ce jeune savant, et ce n'est qu'avec hésitation que je hasarde une

à épices, du cannelier, des cotonniers arborescens, des plantes tinctoriales du sucre, des vers à soie, des arbres à résines aromatiques et médicinales, et à toutes les cultures qui font la prospérité des colonies européennes. Il prouva que des colons français, établis dans ce royaume, rivaliseraient sans peine avec les colonies espagnoles et hollandaises, et pourraient supporter la concurrence même de l'Angleterre. Enfin il traça le plan des cultures qu'il convenait d'adopter de préférence ; et si le Gouvernement français eut obtenu les privilèges qu'il sollicitait, M. Diard lui faisait connaître les moyens de fonder en Cochinchine des établissements précieux qui peut-être nous eussent un jour rendu dans l'Inde la puissance que nous y avons perdue » (N. Champoiseau : *Notice sur les voyages de M. Diard*).  
— Nous donnons ce Rapport dans les Documents annexes.

telle remarque, c'était peut-être un petit penchant à exagérer le nombre, l'étendue et la valeur de ses découvertes, et peut-être aussi une ardeur de zèle qui l'exposait à se laisser entraîner par delà les limites posées à un consciencieux examen. Il y avait une année environ qu'il était en Cochinchine et quatre mois qu'il résidait à Saigon ; c'était avec la plus grande peine qu'il parvenait à obtenir du Gouvernement la permission de visiter une partie de l'intérieur. Aussi n'avait-il que très peu d'objets d'histoire naturelle à nous montrer ».

Le 31 Août, Diard prend part à la Conférence qui se tient à la Citadelle de Bingeh. Au cours de cette conférence, les mandarins Cochinchinois reçoivent la missive qu'apportait à l'Empereur d'Annam, la Mission anglaise, ainsi que les lettres de créance de celle-ci. Le lendemain le naturaliste accompagne les Anglais à Saigon, dans leur visite de la ville.

Le 2 Septembre, le Vice-Roi de Saigon, Tai-Kum ou **Thuong-cong** (1), accorde une audience à la Mission Crawford. « Il passait pour être eunuque et tout l'ensemble de sa personne confirmait jusqu'à un certain point cette agréable réputation. Il paraissait âgé d'une cinquantaine d'années, avait l'air fort intelligent, et, sans doute, l'activité du corps était chez lui à l'unisson de celle de l'esprit. Il avait une physionomie douce, mais la peau de sa figure était flasque et toute ridée. Il n'avait pas de barbe et ressemblait beaucoup à une vieille femme. Sa voix aussi était perçante et féminine . . . (2) ».

Diard, vêtu « comme un mandarin (3) », arrive à la fin de l'entretien. A son issue a lieu un combat entre un tigre et un éléphant, et des exercices montrant l'utilisation des éléphants dans les batailles, spectacle dont Finlayson a laissé le récit suivant :

« Il y avait dans la cour, à quatre ou cinq pas de la salle où l'on nous avait reçus, une cage qui renfermait un énorme tigre que le Gouverneur avait fait prendre pour nous régaler d'un combat entre cet animal, le plus fier des animaux, et des éléphants. Il nous demanda si ce spectacle nous serait agréable, et sur notre réponse affirmative, il donna les ordres nécessaires. Toutes les personnes présentes se rendirent au lieu qui devait être le théâtre de l'action. C'était une vaste

(1) Originaire de la province de **Mytho** et ancien page du Roi **Gia-long**. C'est le fameux **Lê-Vân-Duyêt**.

(2) Finlayson : *Voyage*.

(3) Finlayson : *Voyage*.

pelouse longue d'environ un demi-mille, et presque large d'autant. Vers le milieu, soixante ou soixante-dix beaux éléphants, montés chacun par leur cornac, et portant un howdha, mais qui était vide, se tenaient sur plusieurs files. A droite, il y avait des sièges destinés à nous recevoir ainsi que le Gouverneur et les mandarins, et un nombreux détachement de soldats. A gauche, presque en face, se pressait une foule de curieux. Le tigre fut attaché à un poteau qui s'élevait au milieu de la plaine, par le moyen d'une forte corde qui lui passait autour des reins. Nous ne tardâmes guère à reconnaître combien le combat était inégal : on avait arraché les griffes à cette pauvre bête, et on lui avait passé à travers les mâchoires une courroie solide qui l'empêchait d'ouvrir la gueule. Lorsqu'on le laissa sortir de sa cage, se croyant libre, il se mit à bondir sur la gazon, mais s'apercevant bientôt qu'il ne l'était pas, et que tous ses efforts pour le devenir n'aboutissaient à rien, il s'étendit tranquillement à terre. Toutefois au bout de quelques minutes, voyant un monstrueux éléphant armé de longues défenses se diriger sur lui, il se releva pour repousser l'imminent péril qui le menaçait. Cette attitude du tigre et l'affreux rugissement qu'il poussa intimidèrent à tel point l'éléphant, qu'il fit volte-face ; mais son adversaire le poursuivit de toute la longueur de sa corde, et lui enfonçant les griffes d'une de ses pattes de devant dans une des cuisses de derrière, il accéléra encore sa fuite. Cependant le cornac parvint à ramener le poltron à la charge, avant qu'il eut le temps de s'éloigner beaucoup, et, cette fois il se précipita avec fureur en avant, enfonça ses défenses en terre sous le tigre, et le levant de toute sa force, le lança à une distance de trente pieds au moins. Ce moment de la lutte était palpitant d'intérêt : le tigre gisait bien sur l'herbe comme s'il fut mort ; mais il ne paraissait pas avoir reçu de blessure sérieuse, car lorsque son ennemi voulut recommencer l'attaque, il se remit lui-même sur la défensive, et comme celui-ci se préparait à le soulever une seconde fois en l'air, il lui sauta si lestement à la tête qu'il eut un instant les pattes de derrière appuyées sur sa trompe. L'éléphant fut grièvement blessé de ce bond, et si effrayé que rien ne put l'empêcher de passer par dessus tous les obstacles et de s'enfuir au loin. Le cornac manqua, dit-on, à son devoir, et bientôt on l'amena, les mains liées derrière le dos, au Gouverneur, qui ordonna que cent coups de fouets lui fussent appliqués sur place.

« Un autre éléphant fut alors opposé au tigre ; mais ce dernier, à chaque attaque successive, fit moins de résistance. Il était évident que tous les assauts qu'il avait à subir devaient bientôt occasionner sa

mort ; en effet, chacun de ses antagonistes était muni de défenses, et leur mode d'attaque à chacun, car plusieurs autres prirent part au combat, était de s'élancer vers le tigre, d'enfoncer leurs crocs sous lui, de le lever, puis de le jeter à distance. On pouvait voir combien ils craignaient pour leur trompe, car ils avaient tous la précaution de la replier. Lorsque le tigre fut complètement mort, on amena à leur tour contre lui le reste des éléphants ; mais au lieu de l'enlever avec leurs défenses, ils le saisirent avec leur trompe, et, en général, le lancèrent à une dizaine de pas.

« Lorsque cette lutte se fut ainsi terminée par la mort du principal combattant, on nous donna une autre représentation d'un autre genre. On avait pour but de nous montrer avec quelle bravoure un bataillon d'éléphants était capable de marcher en campagne contre les lignes de l'ennemi. On forma une double ligne de retranchements, et par devant, sur des bâtons, on plaça quantité de matières combustibles, avec des feux d'artifice de différentes espèces, et quelques petites pièces d'artillerie. En un instant le tout s'embrassa, et des tirailleurs qui se tenaient par derrière nourrirent un feu continu. Les éléphants s'avancèrent en ordre de bataille, d'un pas ferme et rapide ; mais quoiqu'ils se fussent tous approchés bravement du feu, il n'y en eut que quelques uns qu'on put forcer à se précipiter au travers, et les autres passèrent soit à droite, soit à gauche comme ils le purent. On les ramena une seconde fois à la charge, sans beaucoup plus de succès, et là se terminèrent les amusements ».

Après le départ de la Mission Crawford, qui quitte Saigon le 3 Septembre pour se rendre à Hué, où l'Empereur la recevra, Diard reprend ses explorations en Basse-Cochinchine ; mais il s'aperçoit que peu à peu des entraves sont apportées à ses courses et qu'il est soumis à une constante surveillance (1). Il s'en plaint à Chaigneau qui, malgré le crédit dont il jouit à la Cour, ne peut lui être utile. L'Empereur **Minh-Mạng** n'a pas pour les Français les mêmes dispositions bienveillantes que son père, et à la faveur dont ils ont joui, a succédé la défiance.

Le naturaliste se rend compte combien devient précaire la situation des Européens et il décide de quitter la Cochinchine pour se rendre à Java.

(1) L'année suivante, le 10 Mai 1824, il écrivait d'ailleurs à ce sujet : « Il semble que je n'ai été conduit en Cochinchine que pour mettre ma patience à l'épreuve, tant il m'a fallu de résignation pour supporter toutes les entraves que la défiance du Gouvernement n'a cessé de mettre à mes recherches. »

Il essaie de s'embarquer sur un navire que le Roi du Cambodge lui fait « offrir en souvenir du service qu'il en avait reçu » (1), mais l'Empereur **Ming-Mạng** s'oppose à ce que Diard quitte la Cochinchine. Aucun bateau cochinchinois ne veut le recevoir. Il se décide donc à « faire contruire à ses frais une petite goëlette, dont il donne lui-même la coupe et la distribution » (2).

Pendant la construction de ce bâtiment, qui dure plusieurs mois, Diard fait la connaissance des ambassadeurs du Roi du Pégu (Birmanie), et il se lie principalement avec l'un d'eux, le métis anglo-indou Gibson.

L'ambassade est arrivée à Saigon au début de Juin 1823, envoyée par le Roi du Pégu à l'effet de solliciter l'alliance du Roi de Cochinchine contre les Siamois, alors tributaires du Pégu, et qui veulent en secouer le joug.

Gibson est un homme sans instruction, mais de beaucoup de finesse et d'intelligence. Né à Madras, il a résidé de longues années en Birmanie et il y a occupé des fonctions élevées dans le gouvernement. En plus de la langue birmane, il parle le portugais, l'hindoustani et le télंगा.

Il intéresse vivement Diard par sa grande connaissance des mœurs et des coutumes des Indes Orientales, et les relations des deux hommes deviennent si cordiales que Gibson invite son nouvel ami à l'accompagner au Pégu, lorsque l'ambassade y retournera.

La Cour de Hué fait traiter à Saigon l'ambassade birmane de façon hospitalière, mais elle ne l'autorise pas à monter à Hué. Les ambassadeurs, Gibson et deux chefs birmans, sont seulement reçus par le Gouverneur de Saigon, Tai-Kum, et ils lui remettent une lettre de leur Gouvernement.

Bien qu'elle s'oppose à la venue des Birmans à la capitale, la Cour d'Annam ne se désintéresse pas de leurs faits et gestes. Elle « fait prendre un état des habits et coiffures de cérémonie des ambassadeurs pour le transmettre à titre de curiosité à Sa Majesté à Hué » (3) et elle donne l'ordre au Gouverneur de Saigon de venir à la Capitale pour rendre compte à l'Empereur **Minh-Mạng** de ses entretiens avec les Birmans.

(1) *Notice biographique sur M. Diard.*

(2) *Ibid.*

(3) *Journal of an embassy from the Governor général of India for the courts of Siam and Cochinchina.*

Le Gouverneur Tai-Kum quitte Saigon le 19 Novembre 1823 et s'embarque pour Baria d'où il se rendra ensuite à Hué, par voie de terre. « Il voyageait avec un train imposant, deux hérauts annonçant son approche. Il était porté dans une litière dorée avec deux parasols ouverts au-dessus de lui. Un certain nombre de bateaux et de serviteurs étaient partis le jour précédent et environ trente galères l'attendaient avec une suite d'environ un millier de personnes » (1).

Cependant, n'ignorant pas les relations de Diard avec l'Ambassadeur Gibson, l'Empereur Minh-Mang envoie à Saigon un express qui y arrive le 23 Décembre 1823, « appelant M. Diard, le médecin français, à la Cour » (2), afin que le naturaliste lui fournisse des informations sur la Mission birmane.

Diard se rend donc à Hué et il est convoqué au Grand Conseil auquel assistent également les mandarins français Chaigneau et Vannier, et le Gouverneur de Saigon. Au cours de ce conseil, le Mandarin des Étrangers fait un discours dans lequel il se déclara nettement opposé à l'alliance birmane, « assurant qu'elle alarmerait les Siamois et changerait défavorablement leurs sentiments à l'égard de la nation cochinchinoise » (3). Cependant le Gouverneur Tai-Kum et les deux mandarins français « parlèrent en faveur de l'alliance birmane. Ils dirent que les Birmans étaient les ennemis invétérés des Siamois, et que grâce à eux ils pourraient devenir possesseurs de la fertile province cambodgienne de Battambang et qu'ainsi, un commerce libre, avantageux pour les deux parties, pourrait être établi » (4).

Malgré l'intervention des trois mandarins, les résultats des débats sont contraires à une alliance avec les Birmans (5) Mais « par un retour subit et inespéré de bienveillance », comme s'il voulait cette fois entrer dans les vues de Diard, l'Empereur **Minh-Mạng** lui demande d'accompagner le navire qui doit reconduire l'ambassade en Birmanie.

Le naturaliste, toujours en quête de documentation sur des contrées nouvelles, accepte de représenter l'Empereur auprès du Souverain du

(1) *Journal of an embassy.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Extrait d'une lettre de Diard publié par N. Champoiseau : *Notice sur les voyages de M. Diard.*

Pégu, reçoit un mandat du Roi à cet effet, sous le sceau du Mandarin des Étrangers, et regagne Saïgon où il arrive le 28 Février 1824. Il précède les présents que S. M. **Minh-Mạng** envoie, par voie de terre, pour Sa Majesté birmane.







## CHAPITRE VI

Départ de l'Ambassade birmane que Diard rejoint peu après en rade de Singapour — L'Angleterre déclare la guerre à la Birmanie et interdit à Diard l'accès de ce pays - Diard se rend à Malacca et, après y avoir chassé le tapir, part pour Batavia où il désire se fixer — Hostilité que vaut à Diard sa qualité d'étranger, lorsqu'il manifeste l'intention de s'établir à Batavia — Il obtient droit de séjour et continue ses recherches pour le Muséum — Il entre au service du Gouvernement hollandais — Brillante carrière administrative de Diard- Ses travaux et leurs résultats, ses voyages, ses missions — Diard est nommé Directeur du Jardin Botanique de Buitenzorg et y institue le premier, un classement systématique des plantes — Voyage de Diard en Europe — Retour à Batavia — Distinctions qui lui sont accordées — Vie de Diard à Batavia — Ses dernières années.

---

Dans la soirée du 14 Mars 1824, la Mission birmane s'embarque et quitte Saigon. Elle a reçu du Gouvernement annamite « cinq cent seize quans et cent quarante et un paniers de riz » pour son voyage.

Diard n'est pas avec la Mission ; il compte la rejoindre incessamment en utilisant la goëlette qu'il a fait construire. Mais au moment de s'embarquer il apprend que l'Angleterre vient de déclarer la guerre à la Birmanie et a envahi son territoire.

Cette nouvelle n'ébranle pas la résolution du naturaliste. Il se fait donner des « expéditions », arbore sur sa goëlette le pavillon jaune, et, quittant à tout jamais la Cochinchine (1), va rallier en rade de

(1) Diard continua à entretenir pendant quelques années des relations avec la Cour d'Annam. Une lettre de M. Jaccard, missionnaire apostolique en Cochinchine, à M. Langlois, Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, en fait foi :

**Duong-Son**, le 15 Septembre 1828.

Monsieur et Vénéable confrère,

« Le Vicaire apostolique de notre mission, M. Taberd, et M. Gagelin, vous ont sans doute annoncé qu'ils avaient enfin obtenu de S. M. **Minh-Mang** la permission de se retirer en Basse-Cochinchine. Ces chers confrères sont partis pour cette contrée le 29 Juin 1828 ; J'ai eu le plaisir de passer douze

Singapour, l'ambassade qui, venant seulement d'être informée que l'Angleterre a déclaré la guerre à son pays, se hâte de gagner la Birmanie.

Elle ne peut cependant l'atteindre car, avant d'entrer dans les eaux birmanes, la flottille est arrêtée par une escadre anglaise qui fait prisonniers les ambassadeurs (1) et ne permet pas au naturaliste français de passer.

Diard se rendait au Pégou rempli des plus belles espérances. Il avait « tout disposé pour aller s'établir à Rangoon », et l'envahissement de la Birmanie par les Anglais bouleverse tous ses projets. Cependant il ne se laisse pas une fois de plus abattre par ce nouvel événement contraire à ses desseins, et il décide de se rendre à Malacca. Il touche Singapour, puis Batavia, afin d'y visiter des amis qu'il a dans cette ville, et il va enfin s'établir à Malacca où il est venu uniquement dans l'intention d'y chasser le tapir. Le Muséum de Paris ne possédait aucun spécimen vivant de cet animal, et Diard s'était engagé à lui en faire parvenir.

Il commence donc sa chasse au tapir, qui fut heureuse : il en prit deux, mais il tenait à en avoir quatre. Il tendit des pièges, il aposte des traqueurs, et deux autres tapirs tombèrent encore vivants entre ses mains. Il espérait qu'ils survivraient tous à la perte de leur liberté, et ils périrent presque tous.

Un seul survécut, qu'il fit garder avec un soin extrême, et il était sur le point de l'expédier à Paris, lorsque cet animal rompit les barreaux de sa cage et se perdit dans des marais où il fut impossible de le suivre et de le reprendre.

Quelques jours auparavant, le naturaliste, ravi de ce précieux envoi, écrivait aux professeurs du Jardin des Plantes : « J'espère que ce tapir vous arrivera en bonne santé ; c'est la plus grande récompense que j'attends pour toutes les inquiétudes, tous les embarras, toutes les fatigues, et pour plus de 2.000 piastres que cet animal m'a coûtées » (2).

jours avec eux, un peu avant leur départ. Ç'a été un petit adoucissement à la peine que j'éprouvais de les voir s'éloigner et me laisser seul dans la haute Cochinchine. Ils n'ont pas plus tôt été embarqués qu'il est arrivé une lettre écrite au Ministre des Affaires étrangères par un naturaliste français (M. Diard), que personne n'a pu traduire » (Cette lettre fut traduite par le P. Jaccard que **Minh-Mạng** fit appeler).

(1) L'Ambassadeur angle-hindou Gibson entra plus tard comme interprète au service britannique.

(2) *Notice biographique sur M. Diard.*

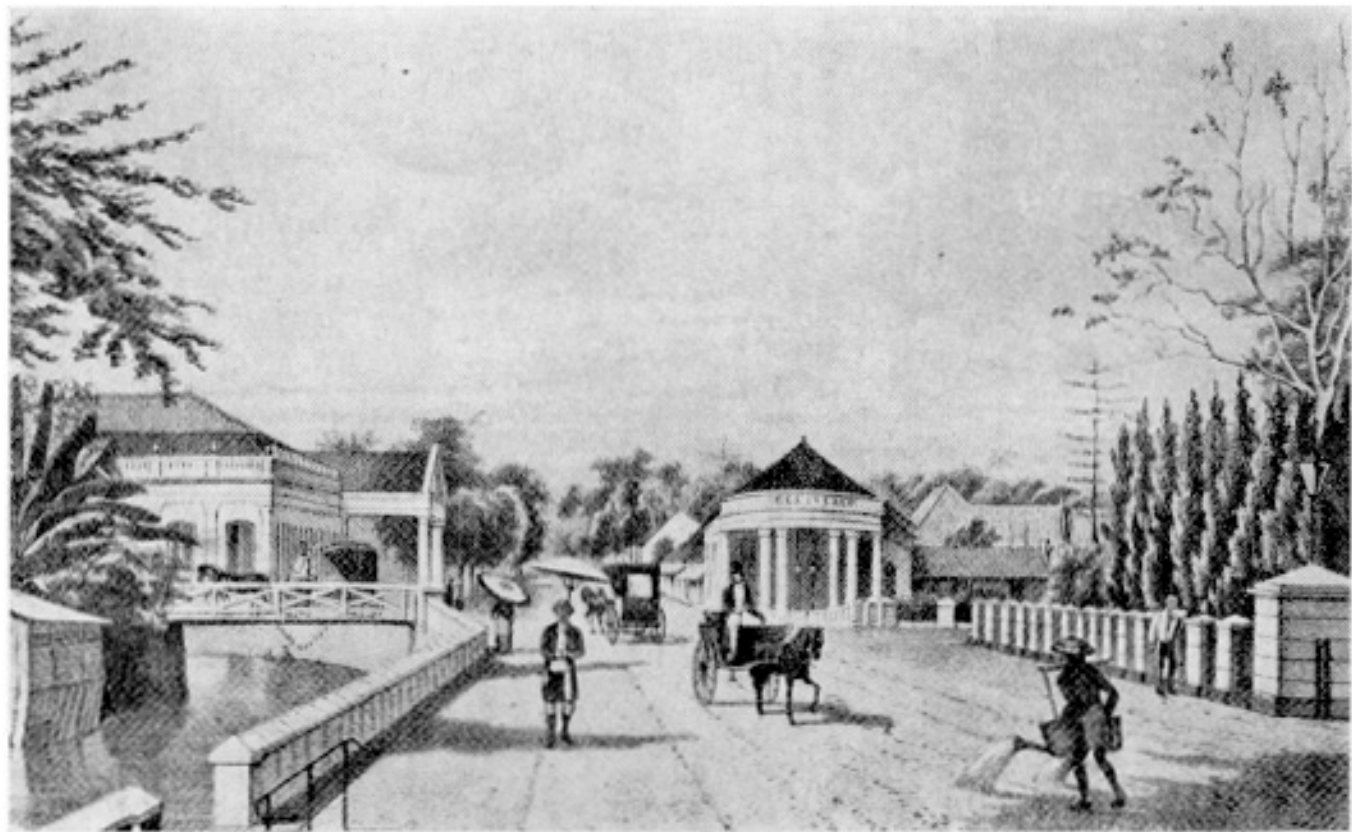


Planche VII. — Une rue à Batavia. Molenvliet (Reproduction d'une gravure donnée par Inter-Océan, March 1930.)

Cette chasse aux tapirs, dans une contrée marécageuse, sous un climat torride, s'est prolongée durant six mois, au bout desquels Diard est atteint de fièvres dangereuses qui compromirent longtemps sa santé.

A peine rétabli, à la fin de Décembre 1824, il quitte Malacca pour aller s'établir à Batavia et décide, en raison des relations qu'il avait eues en 1820 avec les Hollandais, d'y fixer sa résidence définitive. Il est alors âgé d'une trentaine d'années, parcourt depuis huit ans des contrées tropicales malsaines, sans confort aucun, et il est certainement un peu las de ses incessantes randonnées. D'autre part ses ressources personnelles sont épuisées.

Ce n'est qu'en 1820, sur la proposition de Cuvier, et en même temps qu'il a été nommé naturaliste du Roi, que le Gouvernement lui a accordé un crédit annuel de 3.600 frs. Avec cette indemnité, il n'a d'ailleurs pu ni faire face aux dépenses nécessitées par son voyage dans l'Archipel de la Sonde, lorsqu'il a quitté Raffles, ni à celles beaucoup plus importantes engagées pour ses explorations en Cochinchine : « Il avait contracté des dettes, et pour en assurer le paiement, il avait signé, en arrivant à Batavia, un contrat d'assurance sur sa vie » (1).

Diard retrouve à Batavia les deux hauts fonctionnaires qu'il y a connus lors de son précédent séjour et par qui il a été apprécié : le Gouverneur Van der Capelle, et le Directeur des Affaires d'Agriculture, des Arts et des Sciences, Reinwardt. Leur appui ne lui fait heureusement pas défaut, car il a été signalé comme suspect aux autorités. Et « sa qualité d'étranger, son voyage avec Lord Raffles, fondateur de Singapour, sur une plage où la Hollande avait voulu s'établir », deviennent « l'objet d'accusations passionnées contre lui », lorsqu'il manifeste l'intention de se fixer aux Indes-Néerlandaises.

D'après le règlement organique qui régit ces possessions, nul ne peut les visiter ni y fixer sa résidence sans en avoir reçu l'autorisation préalable. Ces permissions ne peuvent être accordées que par le Gouverneur Général, selon les ordres donnés par le Roi. « La résidence des étrangers à Java, et même leur séjour dans la Colonie, a toujours été une question qui a sérieusement préoccupé le Gouvernement colonial. Une prudence exagérée a souvent influencé ses décisions et c'est par suite des difficultés suscitées aux étrangers qui

(1) *Notice biographique sur M. Diard.*

ont voulu visiter ces contrées intéressantes qu'elles sont encore aujourd'hui si peu connues en Europe » (1). Cependant « quelques voyageurs distingués soit par leur nom soit par leur réputation comme savants, ont été accueillis par l'autorité coloniale non seulement avec tous les égards possibles, mais avec la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité. Non seulement le Gouvernement les a autorisés à visiter l'intérieur de ce magnifique pays, mais il leur a fait délivrer des chevaux de poste à ses frais pour les transporter partout où ils voudraient aller, les recommandant aux autorités coloniales et indigènes, et les comblant, en un mot, d'attentions somptueuses et d'honorables prévenances. Mais pour peu que l'un de ces voyageurs eût été seulement soupçonné d'être l'agent d'un gouvernement étranger, on ne l'aurait accueilli qu'avec une froide politesse, il n'aurait obtenu qu'un permis de séjour temporaire à Batavia, moyennant une somme de 110 florins (220 à 230 francs), et il ne lui eût pas été permis de sortir des limites du territoire de la capitale, si ce n'est pour des motifs urgents, dont l'appréciation doit être soumise au Conseil colonial » (2).

En dépit des hostilités suscitées contre lui, et grâce à la protection du Gouverneur Van der Capelle, Diard obtient cependant droit de séjour dans les Indes-Néerlandaises, et il continue ses recherches d'histoire naturelle pour le compte du Muséum de Paris. Bien que fixé à Batavia, il visite au cours de plusieurs excursions, certaines îles de l'Archipel, notamment celle de Banca située à peu de distance des côtes Est de Sumatra.

Cependant l'expérience qu'il a acquise durant ses explorations, et sa connaissance des cultures équatoriales font sentir au Gouvernement hollandais tout l'intérêt qu'il aurait à se l'attacher. Des propositions lui sont faites par l'entremise de Reinwardt, et il entre au service de l'Administration hollandaise (3) en renonçant aussitôt, par délicatesse, à la pension qu'il tient du Gouvernement français.

« De 1825 à 1827 il est Inspecteur de l'Agriculture. Deux systèmes étaient en présence, et soulevaient alors dans l'administration coloniale de vives contradictions :

(1) *Quize ans de séjour à Java*. J. J. E. Rey. Tours. A. Mame. M. DCCCLXI.

(2) *Quinze ans de séjour à Java*. J. J. E. Rey. Tours. A. Mame. M. DCCCLXI.

(3) C'était d'ailleurs la seconde fois que l'Administration hollandaise offrait

« L'un, fondé sur l'intervention du Gouvernement, qui organisait les cultures, qui les soutenait par les avances qu'elles nécessitent, et qui les dirigeait par des employés surveillant les indigènes, auxquels l'exécution était confiée à des conditions suffisamment rémunératrices.

« L'autre, qui consistait à laisser, comme en Europe, le principe et le développement des cultures à l'industrie privée.

« Diard s'était prononcé pour le premier système, plus favorable aux Javanais, qui manquent généralement d'initiative et d'énergie.

« Ce mode de culture les attachait, pour ainsi dire, à la glèbe, côté vulnérable de la question ; mais, c'était leur condition sous leurs maîtres indigènes, et le bien-être qui résultait pour eux de ce travail bien dirigé, était incomparablement plus grand que celui qu'ils retiraient d'un travail libre, que leur indolence les portait toujours à restreindre suivant leurs besoins.

« La métropole y trouvait aussi d'immenses avantages, parce qu'il développait les cultures les mieux appropriées à la nature du sol, et dont son commerce assurait le débouché sur tous les marchés du monde (1) ».

Ayant longtemps hésité entre ces deux systèmes d'agriculture, le Gouverneur Van den Capelle autorise enfin Diard à prouver la valeur

à Diard d'entrer à son service. Le passage suivant extrait d'une lettre du naturaliste écrite lors de son premier séjour à Batavia, le 20 Octobre 1820, mentionne la Première offre qui lui fut faite :

« La culture de l'indigo, écrivait-il, est naturalisée depuis trente ans seulement au Bengale ; des cultivateurs s'étaient efforcés récemment de l'introduire à Java, et tous les essais avaient jusqu'alors occasionné des dépenses que ne pouvaient compenser les bénéfices. Pendant le séjour que je fis, il y a quelques mois, chez un de ceux qui avaient inutilement entrepris cette fabrication, je cherchai quelle était la cause des pertes qu'elle lui avait causées, et je fus bientôt convaincu qu'elle ne pouvait être attribuée qu'au vice du procédé de manipulation qu'il avait toujours subi. J'avais calculé qu'avec une autre méthode, le produit devait être d'un tiers plus considérable que tous ceux qu'on avait obtenus jusqu'alors ; et le résultat de mes expériences fut en tout point conforme à mes calculs. J'eus bientôt l'occasion d'en parler au Gouverneur, qui m'engagea aussitôt à lui soumettre un projet pour l'établissement d'une grande indigoterie, dont il vient de m'offrir la direction. Dans quelques jours, je pars pour aller choisir aux frais du trésor public un terrain convenable. J'examinerai les lieux, je prendrai toutes mes mesures et toutes mes garanties, et si les lettres que j'attends de France ne me déterminent pas à quitter la colonie, j'accepterai l'offre du Gouverneur ». (*Notice sur les voyages de M. Diard*. N. Champoiseau.)

(1) *Notice géographique sur M. Diard*.

du premier qu'il a toujours préconisé, et le nomme Directeur de plusieurs établissements de cultures.

Ces établissements donnent de si bons résultats que le développement des cultures laissées à l'industrie privée déchoit rapidement, alors que, par contre, celles dirigées par le Gouvernement vont prospérant sans cesse. Le système de la direction par l'Etat de toutes les cultures, est donc adopté.

Le Gouvernement Hollandais, en témoignage de satisfaction pour les résultats obtenus, autorise Diard à fonder un établissement pour son propre compte, ce qui lui vaut des bénéfices importants. Il est de plus admis dans les Conseils de la Colonie, et autorisé à prendre toutes les mesures qu'il juge utile au développement des cultures à Java.

Il porte donc son attention sur les diverses branches de l'agriculture et donne de précieux conseils tant à l'administration qu'aux colons.

Il améliore la culture du riz, du café et de la cannelle, mais la canne à sucre et l'industrie sucrière sont le sujet de ses études de prédilection. Enfin il propage le procédé qu'il a découvert en 1820 pour la fabrication de l'indigo (1).

Entre temps, en 1825 et 1826, des mines d'étain à Banca et des mines d'or à Bornéo ayant été signalées, c'est à Diard que le Gouverneur Général a confié la mission d'en faire la reconnaissance.

Mais la faveur dont le naturaliste est l'objet cesse momentanément en 1827 : « Français, étranger dans la Colonie, les fonctions publiques qu'il exerçait excitèrent l'envie contre lui, il fut dénoncé au Ministère de Hollande, poursuivi d'Europe par des imputations calomnieuses, et il se vit forcé de se démettre de la charge qui lui avait été confiée ».

Diard trouve d'ailleurs dans cette disgrâce d'honorables compensations, car peu après il est choisi par le Gouverneur de Java pour aller rétablir l'ordre et le travail dans les mines de charbon de Bornéo qui viennent d'être le théâtre de sanglantes insurrections.

Au mois de Janvier 1828, quelques provinces de l'Est de Java s'étant révoltées, c'est encore lui qui est chargé d'apaiser la rébellion par tous les moyens militaires et administratifs qu'il juge utile d'employer.

Peu après, à la mort du Professeur Reinwardt, Diard est désigné pour continuer les recherches zoologiques du savant et il est nommé

(1) *Notice sur les voyages de M. Diard.* N. Champoiseau.



Planche VIII. — Costume européen à Java,  
au temps de Diard.

(Reproduction d'une gravure donnée par  
Inter -Océan, March 1930.)



Directeur du Jardin Botanique créé par Reinwardt au village de Buitenzorg. Ce village est situé à 28 milles de Batavia et le Gouverneur Général des Indes-Néerlandaises y réside dans un château magnifique.

Près du château se trouvent une ménagerie et un jardin botanique qui présente un résumé complet de toutes les cultures de la colonie et où se trouvent réunies les plantes utiles ou curieuses de l'Archipel Malais.

Le mérite de ce jardin consiste dans un classement systématique de ses plantes, selon le procédé le plus commode pour les recherches, et dont l'honneur revient à Diard (1).

Ce classement contribue beaucoup d'ailleurs à étendre la renommée scientifique du naturaliste et, à Buitenzorg comme à Batavia, il

(1) « Il eut l'idée d'un classement systématique, déjà très utile à une époque où les collections renfermaient 3.000 plantes, indispensable aujourd'hui qu'elles en renferment trois fois davantage. Le plan en est très simple. Chaque famille est groupée sur un même terrain, avec ses divers membres ; vous voulez étudier les pandanus, les légumineuses, les lianes, les arbustes, les herbacées, plantes grimpantes : chacune est ici, en un point déterminé, groupant ensemble toutes les espèces. Chaque portion de terrain consacrée à une famille est portée sur le plan, numérotée, cataloguée. Dans la même famille, chaque plante a son numéro ; de plus, pour la facilité de l'étude, une étiquette verte, en bois, large, solide, qui ne peut ni se briser ni s'égarer, est enfoncée en terre au pied de chaque plante ; elle porte le nom de l'espèce, de la famille et le numéro d'ordre. Ce numéro est répété sur le second échantillon (chaque espèce, dans le jardin, est représentée par deux échantillons) avec une lettre différentielle. Si, par hasard, cela arrive pour de gros arbres qu'on ne saurait déplacer, une plante ne se trouve pas à l'endroit où elle devait être, parmi les autres espèces de la même famille, alors l'étiquette au lieu d'être verte, est rouge, afin que l'étudiant soit immédiatement prémuni contre une confusion possible. Parfois encore, on voit des arbres qui, très évidemment, n'appartiennent pas à la famille du terrain où ils se trouvent ; ces arbres sont des tuteurs, des arbres quelconques, sans intérêt au point de vue de la classification, qui servent d'appui à une liane, à une plante grimpante, où d'abri à des plantes délicates qu'il faut, durant leur jeunesse, protéger contre le soleil. Tel le café, qu'on abrite sous le Dadop (*Erythrina lithosperma*).

« Cette disposition méthodique, si simple à imaginer, mais que seul Buitenzorg a su appliquer, coûta beaucoup de peines et d'argent, car le jardin était déjà grand le jour où l'on entreprit de remanier la disposition des plantes, et il ne fallut pas moins de sept années, 1837 à 1844, pour tout transplanter suivant le plan adopté (1) ». (*Java et ses habitants* Chailley-Bert, p. 345).

reçoit fréquemment la visite des savants et des voyageurs de marque de passage à Java (1).

(1) « Je me suis ensuite rendu à l'hôtel de Provence, où j'ai trouvé M. Diard, naguère voyageur naturaliste du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, aujourd'hui employé aux cultures de Java pour le compte du Gouvernement Hollandais, M. Diard, qui arrivait à l'instant même de Buitenzorg, m'a annoncé de la part du Commissaire Général qu'il eût été très flatté de me voir, mais qu'il ne lui restait plus que cette journée même pour avoir ce plaisir, attendu qu'il partait dès le jour suivant pour l'intérieur de Java. Comme cette excuse n'était du reste accompagnée d'aucune offre de voiture, ni de chevaux, je la pris pour ce qu'elle valait probablement, pour une simple civilité, et je me confirmai dans l'intention de quitter moi-même Batavia le jour suivant » (Dumont d'Urville : *Voyage de l'Astrolabe* - 1826 à 1829).

Dumont d'Urville ne se montra pas toujours aussi favorable, dans ses appréciations au sujet de Diard. Dans son *Voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélée*, 1837-1840 (2<sup>e</sup> *Voyage autour du Monde*), il émit, au sujet du rôle joué par le naturaliste à Java, des accusations qu'a relevées vertement un auteur hollandais. Nous mettons sous les yeux du lecteur l'attaque et la défense :

Extrait de « Coup d'Œil Général sur les Possessions Néerlandaises dans L'Inde Archipelagique, par C. .J. Temminck, Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais ; Directeur du Musée Royal d'Histoire Naturelle ; Membre de l'Institut des Pays-Bas, ainsi que de Plusieurs Académies et Sociétés Savantes. (Leide, A. Arnz et comp. 1846) (Tome I<sup>er</sup>, Avant propos, p. XVIII et XIX).

« A toutes ces déclamations malveillantes nous nous bornons à opposer l'évidence des faits, et si nous venons de faire vibrer la corde irritable des rivalités nationales, nous ne l'avons fait qu'autant qu'il était nécessaire pour la réfutation des calomnies que la presse étrangère répand contre nous.

« Quelques auteurs français, presque toujours sans aucune idée de malveillance, ont consigné dans leurs écrits certaines particularités fort amusantes sans doute, et de nature à exciter l'hilarité de leurs lecteurs, ou des histoires qu'ils ont inventées à plaisir et qu'ils donnent pour des *faits historiques*. Nous ne croyons pas devoir mettre le lecteur sérieux en garde contre de semblables autorités. Dans tous les cas, nous pensons que ce ton railleur sied mal à des officiers chargés par leur Gouvernement d'une mission scientifique et qui, de leur propre aveu, ont été comblés d'égards, de soins et d'attentions par les autorités hollandaises, dans tous les lieux où le pavillon français s'est montré. (En note : Je m'abstiendrai de toute observation au sujet des détails et des renseignements peu exacts publiés sur Java par le capitaine Dumont d'Urville, dans la relation du *Voyage au pôle Sud* : mais je crois de mon devoir de rétablir la réputation d'un Français, M. Diard à cette époque au service des Pays-Bas dans l'Inde, et que M.M. les officiers des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* semblent avoir pris à tâche de dénigrer, en lui imputant une *conduite équivoque*, lors du séjour que fit l'expédition française dans l'archipel. Tout ce que ces Messieurs disent des antécédents de M. Diard, est de la dernière malveillance et de la plus complète fausseté

De 1833 à 1841 Diard est nommé Inspecteur de la sériciculture et il introduit à Java la culture des vers à soie, qu'il avait étudiée auparavant au Bengale, à Sumatra et en Cochinchine.

Pendant plus de vingt années, M. Diard a rempli avec talent et avec zèle divers emplois ou missions du Gouvernement, et toutes ses actions ont été marquées au coin de l'honneur, de la probité et du désintéressement le plus parfait. Telle a été en tous temps la conduite de cet estimable fonctionnaire, honteusement calomnié cependant par ses compatriotes, qui le représentent comme *un industriel sans aveu, et qui à force de souplesse et de.... serait parvenu à obtenir des émoluments considérables, une position scientifique officielle, et une position secrète auprès du Gouverneur Général :...*, Quelques autres propos du même genre se trouvent dans cet ouvrage.

« Sans entrer ici dans tous les détails des services rendus par M. Diard, je ne citerai qu'une preuve de sa loyauté et de son désintéressement ; c'est que pendant les huit années qu'il a rempli les fonctions de membre dirigeant de la *Commission scientifique de nos naturalistes voyageurs* Dans l'Archipel, M. Diard a constamment refusé d'en toucher les émoluments, fixés à 1.200 francs par mois, donnant pour motif que se trouvant sédentaire à Java, et ne partageant pas les travaux, les fatigues et les dangers que bravaient ses collègues, il ne pouvait comme eux accepter des honoraires. S'il est de fait que pendant les dernières années de son séjour dans l'Inde, M. Diard est parvenu à se créer une petite fortune, les nombreux amis qu'il compte parmi les hauts fonctionnaires du Gouvernement s'en sont réjouis avec nous.

« Heureusement, d'autres voyageurs sont plus bienveillants envers Diard :

« La direction des plantations de thé et des autres cultures a été confiée à M. Diard, un de ces Français qui, dévorés du désir de s'instruire et d'étendre les bornes des connaissances humaines, vont parcourir les quatre parties du monde, n'ayant pour tout moyen d'existence qu'une modique pension du Gouvernement. Les uns finissent par succomber aux fatigues et aux maladies qu'ils ont bravées avec une persévérance et un courage admirable ; les autres reviennent en Europe, apportant le fruit de leurs recherches, et n'y trouvent le plus souvent, pour récompense, que l'abandon et le besoin.

« Partout où je les ai rencontrés dans mes voyages, je les ai vus estimés, admirés des habitants, et considérés comme de véritables apôtres des sciences : titre qu'ils méritaient par leurs vastes connaissances, leur dévouement et surtout par leur noble désintéressement.

« Combien de fois les principaux administrateurs des possessions européennes en Asie ne m'ont-ils pas témoigné leur étonnement de l'espèce de dénûment où la France laisse des hommes aussi précieux, lorsque l'Angleterre, l'Allemagne, la parcimonieuse Hollande elle-même, les recherchent avec soin et les comblent de bienfaits et d'honneurs. Leurs questions sur ce sujet m'embarrassaient extrêmement. Pouvais-je leur répondre que notre patrie gaspille, pour ainsi dire, les talents et le génie de ses enfants, qu'elle les laisse, avec une inconcevable indifférence, porter à ses voisins des découvertes utiles, dont elle cherche ensuite, mais trop tard, à revendiquer la possession ? Pouvais-je avouer que chez nous la médiocrité et souvent

Dès 1829 le naturaliste a songé à créer à Batavia, un Musée d'Histoire naturelle et archéologique. Il a écrit à ce sujet, le 9 Décembre 1829, un rapport très étudié en faveur de la fondation envisagée, qui a été réalisée en 1835 (1). En 1837 il a fait offrir le protectorat de ce Musée à S.A. le Prince Guillaume Frédéric Henri, des Pays-Bas, durant sa visite à Batavia.

En 1843, Diard revient en Europe après 26 années d'absence et il y reste cinq années, tant en France qu'en Hollande.

même l'indigence sont l'unique partage de la science pérégrinante ; que le savant voyageur ne doit nullement attendre de ses concitoyens cette brillante et fructueuse considération dont il aurait été entouré dans les autres pays, et qu'enfin il n'obtiendra jamais de l'Etat que des secours calculés avec une avilissante parcimonie ? Du reste, comment pourrait-il en être autrement, quand chaque année, et sans presque aucun examen, les Chambres refusent aux Ministres des allocations demandées pour assurer de misérables pensions, je ne dirai pas à de vieux soldats couverts de blessures reçues à la défense de la patrie (depuis longtemps de pareils services ne sont plus reconnus), mais à des hommes dont les veilles et les travaux font prospérer nos manufactures ou notre commerce, améliorent la culture des terres, et maintiennent le nom de notre nation au rang honorable où il est placé ? Quels ont été les résultats de ce déplorable système ? Il est facile de les deviner ; les étrangers, profitant de notre négligence ou de notre ingratitude, attirent chez eux, en leur assurant une existence convenable, nos jeunes savants, dont ils font servir les connaissances à la prospérité de leur pays. C'est ainsi que le Gouvernement de Java, en employant M. Diard, que ses voyages en Cochinchine, aux Philippines et dans plusieurs autres parties de l'Asie ont rendu célèbre, est parvenu à établir plusieurs genres de cultures qui promettent une nouvelle mine de richesses aux Pays-Bas » (Laplace : *Voyage autour du monde sur la corvette La Favorite*. 1830 à 1832).

« On comprend que j'eusse un grand désir de voir arriver le paquebot pour sortir d'une position qui ne laissait pas d'être pénible, et en l'attendant, je me réfugiais dans la société de deux compatriotes, M. Sanier et M. Diard. J'ai parlé de M. Sanier, qui représentait dignement notre commerce. M. Diard était pour moi comme un collègue ; il ne se trouvait pas à Batavia à mon premier voyage, mais y était arrivé depuis de la Hollande. Nous avons suivi à peu près la même carrière ; étudiants tous deux, nous avons reçu une mission scientifique du Gouvernement ; en compagnie de M. Duvaucel, beau-fils de M. Cuvier, il s'était rendu dans l'Inde, puis de là dans l'Archipel et s'était fixé à Batavia. Profondément instruit dans les sciences chimiques, il était entré au service du Gouvernement Néerlandais et dans des spéculations privées qui l'avaient conduit tantôt en Europe, tantôt en Asie. Il jouissait d'une grande considération et était du plus aimable caractère » (V. Fontanier : *Voyage dans L'Archipel Indien*, 1846 à 1849).

(1) Voir Documents annexes.

Il retourne à Batavia en 1848, y reprend ses fonctions, et en 1858 il est envoyé en mission à Maurice, Bourbon et Ceylan, pour en comparer les cultures et en rapporter d'utiles observations.

A Maurice et à Bourbon il trouve les plantations ruinées par un insecte qui pique la canne à sucre et la fait périr. Il sollicite et obtient du Gouverneur de Java la permission d'expédier à ces deux colonies un bâtiment rempli de boutures d'une espèce qu'il avait fait cultiver avec un soin tout particulier et qui résistait à l'insecte destructeur. Cette canne, qui porte le nom du naturaliste, a renouvelé les plantations des deux îles.

Au cours de sa mission à Ceylan, Diard assiste à la pêche des perles dont il étudie la formation. Il chasse l'éléphant dans les forêts séculaires de l'île et il signale le caractère de la race indigène, différente des éléphants du continent indien.

Parallèlement à ses entreprises agricoles et politiques, Diard a poursuivi incessamment aussi l'avancement des sciences. Du jour où il est entré au service du Gouvernement Hollandais, les collections réunies par ses soins à Java, ou plus tard au cours de ses explorations à Maurice, à Bourbon et à Ceylan, grossies encore d'apports des correspondants qu'il avait un peu partout en Extrême-Orient, ont été destinées au Muséum de Leyde qu'elles ont enrichi.

Il n'a pas omis cependant d'accroître, chaque fois qu'il a possédé des doubles, les collections du Muséum de Paris dont il restera jusqu'à sa mort le correspondant (1).

En raison de l'honorabilité de son caractère et de ses mérites éminents le Gouvernement Hollandais l'a nommé Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais et le Gouvernement Français l'a fait Chevalier de la Légion d'Honneur. La Société des Sciences et Arts de Maurice et la Société de Paris, formée pour encourager l'introduction des plantes étrangères en culture, lui ont décerné des médailles d'or.

Diard habite à Djatti, à 10 minutes de Batavia, une maison en

(1) Le Muséum de Paris contient de nombreux envois de Diard, parmi lesquels le *Félis Diardi* de Bornéo et le *Félis Diardi* du Tonkin.

Il y a lieu de signaler aussi que deux savants du siècle dernier ont dédié à Diard deux oiseaux de la faune indochinoise : Lesson a nommé *Rhopodytes Diardi*, un petit coucou, commun à la Cochinchine et à la Péninsule Malaise, et le Prince Bonaparte, eu 1856, a baptisé *Diardigallus Diardi*, le « Faisan prélat », que l'on rencontre fréquemment en Cochinchine, au Cambodge et au Laos.

briques, dans un jardin, avec deux rangées de dépendances. Cette habitation lui appartient ainsi qu'un jardin et un terrain pour semences, situés dans le Westerveld, à Potambœran. « Sa maison, ses jardins restaient ouverts la nuit comme le jour. Les portes n'étaient jamais fermées à clef, et jamais il n'eut à se plaindre du plus léger détournement, quand tous ses voisins se plaignaient de larcins continuels ».

Le naturaliste est très aimé des Malais : « Ceux-ci le vénéraient comme leur bienfaiteur. Dans leurs démêlés avec la police, c'était leur protecteur. C'était leur médecin dans leurs maladies, et ils trouvaient près de lui des conseils toujours désintéressés et souvent l'argent nécessaire pour se procurer les remèdes dont ils avaient besoin » (1).

En 1860, les collections d'animaux de Ceylan et de Java, que Diard a adressées autrefois au Muséum de Leyde, se sont altérées.

Le Gouvernement demande donc au naturaliste de reconstituer de nouvelles collections dont les sujets seraient préparés suivant un procédé qu'il a découvert, et dans lequel il entre de l'arsenic. Ce procédé permet « d'assurer aux peaux des mammifères et des oiseaux une inaltérable conservation, en leur laissant leur souplesse et leur lustre » (2).

Diard accepte et il organise dans les provinces des comités qui réunissent et lui adressent des animaux destinés aux collections à reconstituer. En possession de ces sujets, il les fait préparer suivant son procédé. Il ne veut pas que la manipulation des peaux se fasse hors de sa présence, en raison de la nocivité du produit arsenieux utilisé dont il est l'inventeur, et, « pour préserver ses domestiques d'un contact qui pourrait compromettre leur santé, il s'y expose lui-même avec une regrettable imprudence (3) ». Des symptômes d'empoisonnement se manifestent. Diard, qui a maintenant près de soixante-dix ans, ne peut réagir contre l'intoxication dont il est profondément atteint, et il meurt le 16 Février 1863 (4).

(1) *Notice biographique sur M. Diard.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Diard était en 1863 Inspecteur honoraire des plantations. Il était resté célibataire et n'a pas eu de descendance. Son frère, H. Diard, ancien Prési-

gloire nationale et l'intérêt de la science,  
attire le plus noble tribut de reconnaissance  
et de patriotisme que le fonctionnaire attaché  
à l'administration générale de l'Inde Néer-  
landaise puisse offrir à la métropole et à  
la Colonie.

Le membre de la Commission  
d'Histoire Naturelle  
Diard

« Sa mort fit une impression triste et profonde à Batavia, où il jouissait de l'estime et du respect universel. Le Consul Général de France, les fonctionnaires hollandais du rang le plus élevé, se firent un devoir de le conduire à sa dernière demeure. Le cortège de ses amis fut considérable et d'innombrables indigènes le suivirent » (1).

Tout en étant au service du Gouvernement hollandais, Diard n'avait jamais oublié sa patrie et, bien qu'ayant quitté la France sans esprit de retour, son souvenir « était constamment présent à sa pensée. Il souhaitait ardemment qu'elle reconquit dans les Grandes Indes la puissance qu'elle y avait perdue. C'était le rêve de toute sa vie, et son voyage en Cochinchine lui avait donné la conviction que c'était là que son pavillon flotterait un jour. Il avait assisté aux préludes de la persécution qui a sévi si cruellement contre les Chrétiens » (2). Il en avait suivi les phases avec le plus douloureux intérêt. En 1862 « quand la France, tirant enfin une éclatante vengeance de tant de sang répandu, conquit les trois provinces où elle établit d'abord sa domination, il crut que son heure était venue. Il prédit qu'elle serait dans la nécessité de faire la conquête des cinq provinces de la Basse-Cochinchine, et il fut sur le point de quitter son établissement de Java pour se mettre à la disposition du Gouvernement Français, afin d'organiser dans ses nouvelles possessions le système colonial qui avait développé l'admirable prospérité de la colonie hollandaise, et qu'il croyait applicable au caractère, aux mœurs et aux coutumes des indigènes (3) ».

Au lendemain de la mort de Diard, un journal (4) de Batavia publia un éloge de ses recherches et de ses longs et pénibles travaux soutenus, tant dans les jours heureux qu'au milieu des traverses de tout genre qu'il eut souvent à essayer.

dent à la Cour Impériale de Riom, habitait Amboise (Indre et Loire). Le Président Diard a eu trois filles : M<sup>me</sup> Viot, mère de M. Paul Viot, habitant Amboise (M. Viot a bien voulu nous communiquer certains documents relatifs à son grand-oncle, ainsi que deux portraits le représentant. Nous lui exprimons ici, en notre nom personnel, et au nom des Amis du Vieux Hué, notre vive gratitude) ; M<sup>me</sup> Thibault qui habite Augers ; M<sup>me</sup> Diard qui habite Amboise.

(1) *Notice biographique sur M. Diard*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Bataviaasch Handelsblad* du 21 Février 1863, N° 15. Voir Documents annexes.



Cet hommage à notre compatriote se termine par la phrase suivante, résumant l'esprit qui a animé le naturaliste au long de la carrière qu'il a parcourue :

« Il aimait la science pour elle-même et rien ne lui était plus étranger que l'intérêt personnel ».

J. H. PEYSSONNAUX,

Hué — Nice — Hué.

1930-1934



## **DOCUMENTS ANNEXES**



★★

DOCUMENT I. — *Extrait d'une lettre de* P. M. DIARD à DUVAUCEL

Batavia, 28 Avril 1821

Mon cher DUVAUCEL .

Harassé de fatigue, n'ayant pas plus de deux heures à moi pour terminer mes affaires avant de me rendre à bord, j'ai à peine le temps de vous apprendre, mon bon ami, qu'au moment de faire voile pour le Bengale, l'arrivée de M. Poleuset à Calcutta et la nouvelle de votre départ pour France, sont venus tout à coup changer mes projets, et qu'après avoir pris à peine le temps de vous expédier pêle-mêle tout ce que je possédais et d'embarquer sur *Larose* une partie de mon bagage, je vais dans quelques heures faire voile pour la Cochinchine. Je n'ai plus besoin de vous expliquer les motifs d'une résolution aussi inattendue ; vous pouvez facilement le concevoir, seulement je dois vous dire qu'il est probable que je n'y dépenserai que très-peu d'argent, quoique M. Palmer, avec une bonté dont je ne pourrai jamais être assez reconnaissant, m'ait donné sur une simple reconnaissance deux mille cinq cents piastres. Si je puis, comme on me le fait espérer, en employer une grande partie en achat de marchandises, il est probable que je ferai d'assez bonnes affaires . . .

Le subrécargue du *Larose* m'a fait des propositions très avantageuses relativement à la direction de quelque grand établissement de culture qu'il s'occupe à former là-bas.

Vous ne devez du reste vous étonner de m'entendre rêver d'agriculture si vous voyez l'in-folio de 450 pages écrit à ce sujet depuis mon retour de la tournée faite dans l'intérieur de Java... (1)

(1) Document extrait, du travail de M. Brébion sur Diard, publié dans le *Toung-pao* de 1914. L'original était conservé à la Bibliothèque du Muséum dans le dossier n° 638, « Papiers de G. Cuvier ». Ce dossier n'existe plus. Voir note au Document III.



DOCUMENT II.— *Lettres de P. M. DIARD à G. CUVIER (1)*  
*A Monsieur CUVIER, Conseiller d'Etat, Secrétaire perpétuel de l'Institut*

Monsieur le Conseiller,

Au moment où j'allais faire voile pour le Bengale sur un bâtiment dont j'ai attendu le départ pendant plus de trois mois, et avec le regret de ne pouvoir profiter de l'occasion que m'offrait le navire *Larose* de Bordeaux pour faire le voyage de Cochinchine, l'arrivée de Monsieur Paleuset à Batavia est venu lever toutes les difficultés. Cet excellent homme qui m'honore d'une grande amitié s'est empressé de me fournir l'argent dont j'avais besoin pour exécuter un projet auquel vous applaudirez. J'espère et qui me permettra sans doute de vous offrir sous peu une ample moisson d'objets précieux.

Je me suis d'autant plus promptement décidé à faire cet intéressant voyage que M. Paleuset m'a appris le départ d'Alfred pour la France et que je suis intimement convaincu que je puis rien faire qui vous soit plus agréable.

J'ai donc à la hâte fait mes préparatifs et j'ai été assez heureux pour les terminer quelques heures avant le départ du *Larose* qui met à la voile demain matin dans la crainte que son équipage ne soit atteint du funeste choléra morbus qui a commencé depuis trois jours à ravager quelques provinces de cet île. Cette fâcheuse circonstance m'empêche de vous expliquer avec détails quels sont les motifs qui m'ont fait prendre une résolution aussi instantanée. Je vous avouerai seulement, Monsieur, qu'en outre des recherches d'histoire naturelle, je m'attacherai avec un soin tout particulier à reconnaître quelles sont, si l'on peut parvenir comme celà paraît probable à jeter dans ce beau pays les bases d'une colonie de quelque importance, les cultures commerciales qui pourraient par rapport au Bengale et à Java y réussir avec le plus d'avantage, et quels sont en général les produits d'importation qui pourraient assurer à nos commerçants des retours avantageux pour ces expéditions lointaines.

. . . Il ne me sera peut être pas impossible de diriger avec quelque certitude les entreprises de ce genre de « cultures, manipulation », auxquelles songent déjà quelques jeunes commerçants qui vont en Cochinchine avec l'intention de s'y fixer . . . .

(Suivent les détails sur les caisses d'objets d'histoire naturelle expédiées au Muséum.)

Votre bien respectueux et bien affectionné élève.

DIARD.

(1) Cette lettre ne porte ni lieu ni date, mais elle fut évidemment écrite de Batavia, le 28 Avril 1821. — La copie provient des Documents manuscrits réunis par M. A. Salles. Inspecteur des colonies, qui l'avait prise au Muséum, dans le dossier « Papiers de Cuvier », 638-VIII. Au sujet de l'original de cette lettre, vois la note au Document III.



DOCUMENT III. — *Lettre de P. M. DIARD à G. CUVIER (1).*

P. M. DIARD, *A Monsieur le Baron CUVIER, Conseiller d'Etat, Secrétaire perpétuel de l'Institut.*

(Fin Octobre 1821)

Une maladie sérieuse dont j'ai été atteinte le 5 de ce mois à la suite de quelques courses fatigantes et qui me force encore aujourd'hui, quoique tout à fait convalescent, à garder la chambre, m'ayant empêché depuis trois semaines de me livrer à aucune occupation, j'ai le regret de voir le navire qui m'a conduit ici repartir avant d'avoir pu terminer les différentes notes que je désirais vous adresser...

La seule occasion que je puisse avoir cette année pour vous donner quelques renseignements sur cet intéressant pays, je me suis décidé à les joindre à cette lettre...

Ainsi je vous annonçai d'abord la mort du roi Gia-Long, celui dont le jeune fils sous la conduite d'un évêque français (2) son plénipotentiaire, vint, quelques années avant la Révolution solliciter, à Paris quelques secours du roi de France pour son père alors dépossédé de ses états et réfugié à Siam ; et l'avènement paisible, par suite de ses dispositions testamentaires, au trône de Cochinchine, de l'aîné de ses enfants naturels, au détriment de ceux du prince royal décédé il y a 15 ou 16 ans. Quelque fâcheux que cet événement puisse paraître au premier coup d'œil, il me semble cependant qu'il ne peut avoir de suites aussi déplorables qu'on pouvait le penser d'abord, relativement à la consolidation de nos relations politiques et com-

(1) Le texte des 2 lettres envoyées par Diard à G. Cuvier et reproduites ici (Document III et IV), est celui figurant dans le travail de M. Brébion sur Diard, publié dans le *T'oung-Pao* de 1914. Ces lettres, ainsi que d'autres, se trouvaient encore, en Juin 1921, époque où elles furent consultées par M. A. Salles, à la Bibliothèque du Muséum de Paris, dans une chemise intitulée : « Papiers de G. Cuvier, lettres et pièces relatives au voyage de Diard et Duvaucel dans l'Inde, à chercher à la rubrique 638-VIII ».

Certains membres de phrase de ces deux lettres ayant été à tort coupés par Brébion, nous avons demandé, afin de les rétablir, communication du dossier précité, au Muséum.

Malgré les recherches effectuées à la Bibliothèque de cet Etablissement, et dues à l'obligeance de MM. le Professeur Rivet et Bultingaire, le dossier : « Papiers de G. Cuvier », qui contenait 19 lettres ou rapports, mais dont quatre de ces documents intéressaient seuls la Cochinchine, n'a pu être retrouvé.

(2) Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran,

merciales avec ce pays, car malgré l'affection naturelle que le vieux roi avait pour tous les Français, malgré la grande obligation qu'il avouait hautement avoir contractée envers notre nation en recevant dans le temps de sa détresse quelques secours d'armes et de munitions, il me paraît bien prouvé que son intention positive était, en nous recevant et en nous traitant toujours comme de véritables et bons alliés, dans la crainte des Anglais, de ne jamais nous accorder le moindre privilège écrit et d'entrer dans aucune négociation régulière avec notre gouvernement.

Maintenant, que le roi actuel (1) soit réellement moins porté pour nous que ne l'était son père, qu'il ait encore plus de crainte d'éviter la jalousie de quelque puissance européenne en accordant un moindre traité particulier, c'est ce qui me paraît assez simple. Mais quoique ayant au fond de moins bonnes intentions à notre égard, il ait le désir de nous éloigner tout à fait, c'est ce que je ne pense pas.

Seulement, comme il est d'un caractère tout à fait différent de celui du vieux roi, comme au lieu d'être simple et franc dans ses manières et d'un abord facile, il affecte au contraire dans toutes ses actions l'orgueilleuse importance des rois de l'Orient et qu'il s'attache à régler toutes ses actions et toutes ses démarches d'après le cérémonial et les lois chinoises, il essaiera sans doute, et déjà il l'a fait, de conserver en tout une supériorité apparente sur le roi de France et d'assujétir tous les Français qui désireront rester dans ses états à une partie du règlement et des conditions humiliantes au prix desquelles les nations européennes achètent en Chine le droit de commercer.

Mais comme son père n'a jamais rien exigé d'eux, comme il craindrait d'ailleurs d'autant plus, j'en suis persuadé, en voulant leur faire éprouver des vexations auxquelles ils n'ont pas été accoutumés, de s'attirer la guerre avec la France, qu'il n'est pas très aimé des grands du Royaume et qu'il redouterait de voir ses neveux soutenus par une aussi grande puissance lui enlever la couronne, il est très probable au contraire qu'un négociateur ferme et habile parviendrait à l'amener à nous accorder tous les privilèges qui nous sont en fait indispensables pour que nous puissions retirer quelques avantages de notre commerce avec le pays. Mais malheureusement la personne chargée pour le moment de cette importante mission, paraît tout à fait incapable de la remplir dignement, et M. Chaigneau, le plus excellent et le plus estimable des hommes comme particulier, est trop soumis d'ailleurs comme mandarin et peut-être plus encore par habitude à l'étiquette cochinchinoise, et d'un caractère beaucoup trop timide, pour pouvoir faire valoir les réclamations sous le prétexte desquelles la France peut réellement, avec quelque apparence de justice, exiger aujourd'hui du roi de Cochinchine quelques privilèges commerciaux.

(1) Minh-Mang, né à Saigon le 25 Mai 1791, mort à Hué le 11 Janvier 1841.

Déjà même, M. le Baron, et je vous l'avoue qu'avec le plus grand regret, puisque sous tous les rapports je lui ai mille obligations, particulièrement M. Chaigneau a laissé échapper la seule occasion qu'il put avoir d'entamer quelques négociations, et déjà non seulement il a compromis la dignité dont il était revêtu mais encore la majesté du roi et de la nation française. Par le plus simple exposé des faits écrits, ce dont il me sera facile de vous convaincre en peu de mots.

M. Chaigneau, dès le jour même de son arrivée, ayant annoncé au roi de Cochinchine qu'il lui apportait une lettre du roi de France, il était convenu, sans traiter du cérémonial toujours si important dans la sorte d'occasion, de la lui remettre le lendemain matin. Elle lui fut effectivement portée par M. le Consul (1), avec tant de négligence et si peu d'apprêt que Sa Majesté Cochinchinoise, bien aise peut-être d'ailleurs de trouver l'occasion d'affecter une supériorité insultante pour un monarque européen, la reçut sans lui faire rendre aucun honneur, contre les lois positives du royaume qui veulent que les Lettres des rois soient portées avec la cérémonie la plus pompeuse par tous les mandarins rassemblés, jusque devant le trône.

Il est naturellement résulté de là que le roi de Cochinchine a pendant quelque temps conçu des doutes les plus insultants sur la bonne foi de M. Chaigneau et sur l'authenticité de la Lettre du roi de France, et qu'en laissant échapper cette occasion d'ouvrir publiquement au Conseil des négociations dont il a été chargé, M. le Consul a réellement commis une double faute.

Enfin, en conséquence de la même morgue asiatique, lorsque le roi de Cochinchine s'est décidé à envoyer quelques présents à S. M. Louis XVIII en échange de ceux qu'il en avait reçus lui-même, il s'est contenté, en affectant de donner prétexte que la majesté de son trône ne lui permettait pas une lettre signée de sa main sur un simple navire marchand, de faire répondre à celle du roi de France par son premier ministre.

Au reste, comme relativement aux opérations de commerce, il n'y a pas eu la plus petite difficulté, que le navire a été exempt de tous droits, que le subrécargue a obtenu avec la plus grande facilité la permission de s'établir en Cochinchine, il me semble après tout cela qu'on ne peut mettre en doute les véritables sentiments du roi, et qu'en résumé, ce prince, sans avoir l'intention positive d'éloigner tout à fait les Français de son pays, tâchera, en se refusant autant que possible à toute espèce de négociation et en ne leur accordant aucun privilège spécial, de les empêcher d'y venir en assez grand nombre pour lui porter ombrage à lui-même ou pour exciter la jalousie de toute autre nation.

Mais maintenant comme il est évident que les vues de la France sur la Cochinchine ne peuvent pas se borner et que sous le double rapport politique et commercial elle a le plus grand intérêt à établir des relations fixes avec un pays aussi heureusement situé, il s'agit pour arriver à ce but de

(1) Chaigneau.

tâcher de tirer autant que possible parti de tout ce que les circonstances actuelles peuvent avoir d'heureux.

Aussi il est d'abord essentiel que les négociations soient confiées à une personne habile et qu'elles puissent être assez tôt commencées pour pouvoir être terminées avant que les deux officiers français qui jouissent ici des titres et du privilège de grands mandarins, soient partis pour France, et qu'il n'est pas moins important d'un autre côté qu'elles soient entamées dans la première année du règne d'un prince qui se souvient encore des services qui ont été rendus par la France et auquel il serait possible s'il était nécessaire de faire craindre deux compétiteurs bien dangereux.

Maintenant quelle espèce de privilège est-il nécessaire que la France obtienne dans ce pays pour pouvoir conserver l'espérance d'en retirer quelques avantages réels.

On peut concevoir premièrement qu'il serait dans le moment actuel tout aussi inutile qu'impolitique d'exiger du roi la moindre concession territoriale, qu'en se bornant d'un autre côté à demander la permission de faire le commerce en Cochinchine on n'acquerrait encore qu'un privilège illusoire, puisque à l'exception du sucre qui ne peut être un article de cargaison lucratif pour l'Europe on n'y trouve presque aucun autre produit colonial, ainsi donc la liberté plus ou moins illimitée de former librement toute espèce d'établissement de culture dans les différentes provinces du royaume doit être le seul but positif de tout traité de commerce entre la France et cette riche contrée. N'ayant plus que quelques heures de libres avant le départ du navire, je suis obligé, Monsieur le Baron, de fermer cette lettre avant de vous donner aucun détail sur le peu qu'il m'a été permis de faire depuis que je suis en Cochinchine, car pour l'histoire naturelle tout ce que j'ai pu recueillir pendant une quinzaine de jours qu'il m'a été permis de passer dans la montagne voisine depuis que j'ai obtenu la permission de chasser dans ce pays, est renfermé dans deux caisses que j'adresse avec connaissance à M. le Directeur de la Douane à Bordeaux. J'espère que vous serez satisfait de la belle peau et du squelette de Douc (1) que j'ai été assez heureux pour rencontrer en grande quantité dans le bois voisin. Cette singulière espèce de singe que les Cochinchinois ne connaissent que sous le nom de Yoc ou de Buckmatie doit former un petit groupe bien nettement tranché dans notre grand genre des Pithécocépes.

.....  
J'ai la tête si faible qu'il m'est impossible de m'appliquer pendant deux minutes de suite et que j'ai été obligé pour le moment à remettre à écrire à ma famille et à mon ami (2). seulement j'ai joint ici quelques notes pour

(1) Variété de singes de l'Annam, nombreux dans les montagnes voisines de Tourane.

(2) Charles Laurillard, Conservateur du Cabinet d'anatomie au Jardin des Plantes de Paris.



mon frère (1), que je vous prierai de vouloir bien lui faire tenir . . . . .  
.....



DOCUMENT IV. — *Lettre de P. M. DIARD à G. CUVIER.*

*P. M. DIARD, à Monsieur le Baron CUVIER, Conseiller d'Etat*

Quan-haie, 3 Mars 1822.

Monsieur le Baron,

J'apprends à l'instant par un courrier qui m'est expédié de Tourane la présence de la frégate la *Cléopâtre* dans les eaux de cette baie. Eloigné pour le moment de plus de cent mille et occupé à faire quelques recherches sous prétexte d'acheter du sucre, je ne sais si j'aurai le temps de me rendre à ce port avant le départ du navire qui doit incessamment remettre à la voile.

En fait d'histoire naturelle, rien, le pays est extrêmement pauvre d'ailleurs ; depuis le départ du *Larose* (2) la saison des pluies est survenue, les tracasseries et la défiance du Gouvernement annamite ne m'ont permis de circuler librement.

Si l'espoir de visiter les provinces du Sud moins sous le rapport histoire naturelle que nous celui des observations de culture que je me suis spécialement proposé venant en Cochinchine [ne me soutenait ?], rien ne me retiendrait dans ce pays. Je tâcherai d'être assez à temps à Tourane pour pouvoir partir sur la *Cléopâtre* (3). Mais lorsque je vois notre Gouvernement faire des frais considérables pour l'établissement de quelques chétives Colonies : à Cayenne, au Sénégal et à Madagascar, pays ou dépeuplés ou incolonisables par le caractère féroce des indigènes, je ne puis m'empêcher de concevoir l'espérance de le voir entreprendre la colonisation de celui-ci et profiter pour obtenir ou la concession de quelque province ou le simple privilège pour tous les Français d'y cultiver toutes espèces de denrées coloniales, des droits que la France a justement acquis en Cochinchine en fournissant au vieux roi Gia-Long des secours considérables en argent et en munitions de guerre. Mais, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, il n'y a rien à espérer avec le roi actuel tant que les réclamations de la France ne seront pas faites par un ambassadeur et appuyées d'un appareil de force militaire. Au reste je ne pense pas qu'on puisse regarder ce moyen,

(1) Hippolyte Diard.

(2) Le navire de la maison Balguerie de Bordeaux qui l'avait amené de Batavia et auquel il remit la lettre précédente.

(3) Il ne réalisa point ce projet pour des raisons ignorées ; aucune lettre datée de Cochinchine n'existant au dossier conservé au Muséum.

quoique un peu violent, comme indigne de la générosité française, puisque, à tout considérer, non seulement nos réclamations sont justes et de plus la manière indécente dont le roi a répondu aux avances amicales du roi de France peut maintenant justifier tous les moyens que Sa Majesté trouvera bons de mettre en usage pour l'amener à accorder du moins aux Français le libre commerce de son pays. Enfin comme le commerce du peu de soie que l'industrie des habitants abandonnés à leurs propres ressources pourrait annuellement fournir à nos navires, quand bien même, ce qui est encore loin d'être certain, il pourraient tous compter sur l'exception des droits d'ancre, n'offre pas de chances assez certaines de bénéfices pour engager les armateurs à faire annuellement deux expéditions pour ce pays, et comme cependant pour conserver d'aussi tristes avantages il faudrait faire les frais d'un consulat et envoyer de temps en temps quelque bâtiment de l'Etat dans le port de Tourane, il s'ensuit ou qu'il faut renoncer à la Cochinchine ou se mettre à même de s'y établir convenablement.

Dans cette dernière supposition, surtout si la France parvenait à former quelque établissement de culture dans la province de Saïgon et peut-être mieux encore au Cambodge dont les habitants esclaves de Cochinchine ne demanderaient certainement pas mieux que de secouer leur joug, avant peu d'années nous posséderions dans l'Inde deux Colonies qui sous le double rapport politique et commercial pourraient rivaliser avec toutes celles qui se partagent la riche exploitation des contrées orientales. Mais, je le répète, ce n'est pas par des négociations et des réclamations purement amicales qu'on peut parvenir à ce but.

Il faut, je vous assure, Monsieur le Conseiller d'Etat, que je sois aussi persuadé que je le suis des avantages immenses que la France retirerait de la colonisation de ce pays pour y séjourner plus longtemps. Mais puisque j'ai enfin obtenu à force de présents la permission de visiter les provinces du Sud, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir laissé s'échapper l'occasion de faire sur ce pays des observations qui peuvent, j'aime à le croire, être un jour de quelque intérêt.

Lorsque je suis parti pour la Cochinchine, j'avais conçu l'espérance de pouvoir par quelque petit commerce me défrayer de mes dépenses, mais jusqu'ici mon espoir a été bien trompé et non seulement je n'ai rien pu gagner mais il m'a fallu faire aux mandarins de toutes les classes des présents considérables. Si je ne suis pas plus heureux dans mon voyage de Saïgon je quitterai la Cochinchine presque sans argent et dans l'impossibilité de rembourser à M. Palmer (1) les deux mille piastres qu'il m'a prêtées. J'ose donc espérer, Monsieur le Conseiller d'Etat, que vous voudrez bien exposer à Son Excellence (2) l'embarras où je me suis jeté dans l'ignorance que mon voyage de Cochinchine pourrait être de quelque utilité.

(1) Un Anglais. Voir Document annexe I.

(2) Sans doute le Ministre de la Marine.

J'ai à Tourane une petite boîte d'oiseaux d'espèce commune et quelques poissons ; quelques reptiles et quelques mollusques qui seront j'espère remis à bord quand bien même je n'aurai pas le temps d'arriver avant le départ de la frégate. Je suis vraiment honteux de vous faire un envoi aussi misérable, mais je m'en console un peu dans l'espoir de faire de riches collections dans les provinces du Sud si je puis toutefois me fier aux rapports des habitants du pays (2).

\*\*\*

DOCUMENT V. - *Rapport de P. M. DIARD*  
*au sujet de La fondation du Musée d'Histoire Naturelle à Batavia* (2).

Buitenzorg 9 Décembre 1829.

*A Son Excellence Monseigneur*  
*Le Vicomte DU BUS DE GÉSIGNES*  
*Ministre d'Etat, Commissaire Général, etc, etc...*

Appelé par ordre de Votre Excellence à donner une considération sur une proposition des Directeurs de la Société des Arts et Sciences de Batavia, ayant pour but l'exécution du projet depuis si longtemps conçu par cette Société de l'érection d'un Musée d'Histoire Naturelle, je prends en conséquence la liberté de soumettre à Votre Excellence la réflexion qu'a dû me suggérer, au sujet de cette proposition, le désir qu'a la Commission de pouvoir dans cette circonstance faire concorder tous ses devoirs envers la Direction du Musée Royal de Leyden, avec le haut intérêt attaché à une fondation qui fait à si juste titre depuis plusieurs années l'objet constant des vœux de la Société de Batavia, et en faveur duquel Votre Excellence elle-même, ainsi que Son Excellence le Baron Van der Capellen, a tant de fois manifesté une sollicitude si particulière.

N'ayant pu manquer d'apprécier combien le genre d'intérêt qu'offre toujours un Musée public, eût pu contribuer à exciter le goût de l'étude de l'Histoire Naturelle parmi les nombreux fonctionnaires qui se trouvent dispersés sur les diverses dépendances de cette Colonie, et combien par

(1) Voir, au sujet de l'original de cette lettre, la note au Document III.

(2) Le manuscrit original est conservé dans les Archives de la « Royal Batavia Society of Arts and Sciences ». Nous devons la communication de la présente copie à M. C.-C.-F.-M. Le Roux, Secrétaire de cette Société. — La Planche IX est la reproduction de la fin de ce Rapport, avec la signature de auteur.

conséquent le concours des nombreux observateurs qui aurait été naturellement le résultat de cette étude, eût pu être favorable au complément de leurs recherches, les savants naturalistes qui ont si honorablement rempli la tâche aujourd'hui confiée à la Commission d'Histoire Naturelle, eussent sans doute provoqué eux-mêmes depuis bien longtemps le projet actuel, si l'honneur national ne leur eût pas imposé l'obligation plus pressante de consacrer tous leurs moments à la réunion et à l'expédition immédiate de ces immenses collections qui ont pu permettre les magnifiques préparations, les nombreux échanges et les comparaisons multipliées, auxquels la mère patrie doit aujourd'hui la possession de ses riches Muséums et ses publications récentes les plus célèbres.

Telle est en effet la seule cause qui a pu empêcher jusqu'ici la Commission actuelle d'Histoire Naturelle, de même que les naturalistes ses prédécesseurs, non seulement d'offrir son assistance à la Société des Arts et Sciences de Batavia pour l'aider à réaliser le projet encore aujourd'hui en question, mais même de former dans le local qu'elle occupe à Buitenzorg un cabinet qui eût pu lui être aussi agréable pour quelques études comparatives que pour satisfaire la curiosité de toutes les personnes que le séjour habituel du chef du Gouvernement, la beauté du climat et la richesse du Jardin de Botanique attirent journellement dans cette magnifique résidence.

Mais aujourd'hui qu'invité déjà depuis si longtemps par Votre Excellence à tenir en réserve les triplicata de ses collections, et même plus récemment à songer à profiter des réparations et des agrandissements qu'il a été jugé urgent de faire au local dans lequel se trouve ici son établissement, pour y former un cabinet que Votre Excellence désirerait voir annexer au Jardin de Botanique, la Commission ne peut que se féliciter, dans un moment où la richesse des collections possédées par le Musée Royal de Leyden peut lui permettre, sans priver le Muséum du moindre objet précieux, de consacrer quelque double à la fondation de celui dont la Société des Arts et Sciences de Batavia désire si ardemment de pouvoir l'enrichir, la Commission ne peut, dis-je, que se féliciter de se voir appelée à concourir à une fondation dont elle peut si bien apprécier toute l'importance scientifique, et à donner quelque témoignage public de la reconnaissance dont elle est animée envers un Gouvernement qui pourvoit si généreusement à tous ses frais et dont tous les fonctionnaires ont tant de fois rivalisé de zèle pour favoriser le succès de ses travaux.

D'ailleurs, bien loin d'exiger aucun sacrifice de sa part, les dispositions sur lesquelles la Société des Arts et Sciences de Batavia demande à baser la fondation d'un Muséum, sont si heureusement conçus dans les intérêts confiés à la Commission qu'elle ne peut que lui témoigner ses plus vives actions de grâce pour la générosité avec laquelle elle ne lui offre de l'associer au noble projet colonial qu'elle ambitionne de mettre à exécution, qu'en voulant lui destiner les fruits les plus précieux des efforts qu'elle

s'apprête à faire et des moyens qu'elle désire mettre en œuvre pour arriver au but qu'elle se propose en effet, dans le zèle qui l'anime, pour pouvoir arriver à combiner cette fondation dans le plus grand intérêt possible de la science et de l'illustration de la Colonie, les premières pensées de la Société sont encore pour assurer à la mère patrie le premier hommage de tous les objets précieux qu'elle pourra devoir à la coopération des nombreux collaborateurs qu'elle s'apprête à appeler à seconder ses vues.

Ainsi donc, bien loin d'avoir à présenter quelques objections contre la proposition que la Société de Batavia vient de soumettre à Son Excellence, en demandant que le Gouvernement autorise la Commission à se charger de la présentation des objets qui doivent faire les premiers fondements d'un Musée colonial, je me trouve heureux de pouvoir en son nom assurer votre Excellence que quand bien même son premier devoir ne serait pas d'aller au devant des ordres que les plus vrais intérêts de la science solliciteraient seuls dans cette circonstance de la bienveillance du Gouvernement, elle accepterait d'autant plus volontiers de prendre sur elle non seulement le soin de la première fondation, mais encore celui de la direction permanente du Musée projeté, que la Société veut bien lui assurer, par la correspondance et les nombreuses recherches locales qui ne pourront manquer d'être la conséquence des dispositions qu'elle désirerait voir régulièrement adoptées sur toutes les dépendances de Java, un ample dédommagement pour les premiers objets dont elle devra faire le sacrifice.

Toutefois, quelle que puisse être la bonne volonté dont la Commission est animée pour seconder les vœux de la Société de Batavia, elle ne peut naturellement, après avoir vu dans le cours de cette année moissonnés coup sur coup la majeure partie de ses membres, promettre de ses efforts tout ce qu'on aurait le droit d'en attendre dans de moins tristes circonstances, et elle regrette aussi de ne pouvoir s'engager à déposer au Muséum de la Société aucun des dessins qu'elle possède, parce que les dessins, pour la plupart trop peu achevés pour être exposés en public, ne sont exécutés en duplicata que pour être immédiatement expédiés pour l'Europe et qu'ils lui sont d'ailleurs journellement nécessaires ; mais de tout côté j'ose autre assurer au moins qu'elle fera tout ce qui pourra dépendre d'elle pour remplir tous les vœux de la Société.

Voulant même lui donner immédiatement une première preuve de son empressement à seconder ses plans, je me permettrai, bien persuadé en cela de prévenir ses désirs, de présenter ici sur quelques uns des points des propositions soumises par elle à votre Excellence, quelques réflexions que je crois tout à fait concordantes avec ses intentions.

Sans doute qu'il eût été en premier lieu bien à désirer qu'un édifice particulier, digne de consacrer la fondation d'un Musée d'Histoire Naturelle près du Palais et du Jardin de Weltevreden, pût être immédiatement cons-

truit sur le même terrain où Votre Excellence a élevé un monument si imposant et si digne de la haute administration de la Colonie, mais la Société n'osant, dans les circonstances impérieuses qui commandent la plus sévère économie, fatiguer la générosité du Gouvernement, a cru devoir se borner pour le moment à lui demander pour l'objet qu'elle se propose, la disposition de l'élégant local connu sous le nom de *Kolfbaan* qui d'une part par sa situation tout à fait à la portée de la salle de ses séances et de sa bibliothèque, ne nécessiterait pour la surveillance aucun frais, et qui paraît très susceptible d'une autre part d'être à très peu de frais très convenablement disposé pour un cabinet provisoire ; je ne peux donc qu'applaudir à cet égard à la proposition de la Société.

Ce n'est pas cependant que je partage tout à fait l'avis de Messieurs les Directeurs de la Société sous le rapport de la double difficulté qu'il pourrait y avoir selon eux à conserver un dépôt d'objets d'histoire naturelle à Buitenzorg et de l'inconvénient que présente l'éloignement de cette place de Batavia, car d'un côté l'expérience prouve, ainsi que Votre Excellence a pu fréquemment s'en assurer elle-même, que pour être fréquemment exposé à des grandes averses de pluie, le climat de la première de ces places n'est pas pour celà plus humide et plus contraire à la belle conservation des collections que celui de la dernière, tandis que d'un autre la résidence habituelle du chef du Gouvernement à Buitenzorg, en y attirant le plus grand nombre des fonctionnaires et des étrangers, rend cette place très fréquentée ; mais en y formant son Musée provisoire la Société manquerait une partie de son but, puisque devenant ainsi trop étrangère à son embellissement elle ne pourrait y porter le même intérêt qu'à Batavia.

Cependant, en se rangeant à l'opinion de la Société sous ce dernier point de vue, la Commission ne négligera pas pour celà de disposer dans le nouveau local que Votre Excellence a bien voulu faire ajouter dans cette intention à la maison qu'elle occupe ici, le Cabinet d'Histoire Naturelle que Votre Excellence désire voir former à Buitenzorg.

Quant aux moyens qui, dans le sens des propositions de Messieurs les Directeurs de la Société des Arts et Sciences de Batavia, pourraient contribuer de la manière la plus efficacement utile au but qu'elle se propose, je pense qu'ils pourraient consister en premier lieu à autoriser la plupart des Résidents, Assistants-Résidents et Agents locaux à entretenir régulièrement, sous la direction de la Commission d'Histoire Naturelle, chacun dans le ressort respectif de leur administration, comme chasseurs et préparateurs des objets qui leur seraient signalés par des instructions spéciales, un ou deux indigènes connus par une bonne conduite, par quelque intelligence et quelque aptitude à ce genre d'occupations, et qui d'ailleurs, autant pour être formes aux modes de préparation les plus convenables que pour apprendre à connaître les objets qu'ils devraient laisser de côté de peur d'entraîner des frais trop considérables, devraient, par les soins des divers fonctionnaires cités, être envoyés auprès de la Commission pour être instruits, en

séjournant quelques mois auprès d'elle, dans tout ce qui pourrait rendre leurs chasses et leurs préparations plus intéressantes.

Ces préparateurs indigènes devraient être choisies autant que possible parmi les individus naturellement adroits à tirer de la sarbacane ou capables d'apprendre à chasser avec cet instrument ; et celà autant tout à la fois pour éviter les frais et les inconvénients qu'entraîneraient l'achat des armes à feu et la consommation de la poudre et du plomb, que parce que cette arme, lorsque les indigènes savent s'en servir, ce qu'ils apprennent ordinairement très promptement, peut, avec plus d'avantage qu'un fusil, leur servir à tuer les plus petits aussi bien que les plus grands oiseaux et les plus grands animaux.

Pour chacune des Résidences et Assistances-Résidences de Java et de Madura, Batavia et Buitenzorg exceptés, un seul chasseur de ce genre suffirait, ce qui, en en ajoutant trois pour les agences supplémentaires des lampons de Bali et de Bavian, en portera-il d'abord le nombre à 15.

A Sumatra, cinq pourraient être d'une grande utilité, étant répartis l'un à Palembang, l'un à Padang, deux à Natal et Tapanoeli et le dernier à Poelo Nias. A Banka et à Billiton, il serait à désirer d'en pouvoir entretenir un ou deux, et quatre à Bornéo, dont deux sur les établissements de la côte Ouest et deux sur ceux de la côte Sud-Ouest.

Sur les possessions de l'Est de l'archipel, un plus grand nombre serait sans doute d'une importance majeure, mais toutefois on pourrait les borner à deux à Makassar, un à Amboine, un à Ternate, un à Menade, un à Timor, et à quatre à cinq autres répartis dans quelques îles peu connues.

D'ailleurs, relativement à ces dernières contrées, peut-être ne serait-il pas très difficile de profiter de la présence à Java du corps auxiliaire des troupes de Tédor pour déterminer cinq à six des soldats de ce corps et même un de leur petit chef, à venir se fixer pour quelque temps avant l'époque de leur départ auprès de la Commission. De cette manière, instruits par elle, ces hommes pourraient lui devenir de la plus grande utilité dans ces parages si peu connus qu'ils habitent, surtout par les relations habituelles qu'ils ont en particulier sur toutes les côtes de la Nouvelle-Guinée, par suite d'habitude commerciale, et de l'antique suprématie du roi de Tédor sur ce dernier pays.

Le salaire de ces préparateurs indigènes ne devant pas être porté à plus de cinq à dix florins par mois, et les seuls autres frais de quelque considération qu'exigerait la conservation de leurs collections pouvant se réduire à une consommation annuelle de 50 cannes d'arrak ordinaire, de dix livres de camphre et de deux petites barriques pour chaque chasseur, la dépense qui résulterait de cette disposition, quoique trop considérable pour être supportée par la Commission, se réduirait pourtant à si peu de chose, étant répartis sur tant d'administrations locales différentes, que j'oserai, en considération des immenses résultats qu'elle procurerait sans doute, prier Votre Excellence de vouloir bien l'autoriser sur un pied régulier. Enfin, pour éviter

d'autres dépenses, j'oserai encore à cette occasion proposer à Votre Excellence de bien vouloir permettre que quelques condamnés, choisis parmi ceux que le genre de crime qui a nécessité leur jugement peut faire considérer avec quelque indulgence, soient mis (six à Batavia et six à Buitenzorg) à la disposition de la Commission ; par ce moyen elle pourra s'assurer sans frais le service régulier des préparateurs bien exercés qui lui sont indispensables pour la formation et l'entretien d'un Musée.

Telles sont, Monseigneur, les propositions par lesquelles j'ose prendre la liberté d'appuyer et de compléter celles qui vous sont adressées par la Société des Arts et Sciences de Batavia, afin de fonder sur des bases aussi utiles au complément des recherches confiées à la Commission que dignes de la libéralité du Gouvernement, l'établissement du Musée colonial d'Histoire Naturelle que la Société ambitionne d'ériger sous les auspices de Votre Excellence, et vers lequel elle désire comme vers un centre commun d'émulation pour la gloire nationale et l'intérêt de la science, attirer les plus nobles tributs de connaissance et de patriotisme que les fonctionnaires attachés à l'Administration générale des Indes Néerlandaises puissent offrir à la Métropole et à la Colonie.

*Le Membre de la Commission d'Histoire Naturelle,*  
DIARD



*Document VI. — Mémoire de P. M. DIARD sur la Cochinchine (1)*

ANNALES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

CHINE ET INDO-CHINE

Faits commerciaux. N° 34.

COCHINCHINE

MINISTÈRE  
DE  
L'AGRICULTURE  
DU  
COMMERCE  
ET DES  
TRAVAUX PUBLICS  
3<sup>e</sup> série  
des avis divers  
N° 1443.

**Renseignements sur le climat et les ressources de ce pays — Considérations générales — Topographie — Appropriation des cultures et Manière de les exercer — Café — Poivre — Muscade — Girofle — Cannelle — Coton — Indigo et succédanés — Sucre — Soie — Produits divers et cultures accessoires — Conclusion.**

Mars 1863.

(1) Nous devons la communication de ce Document à l'obligeance de M. Paul Viot, petit-fils du Président Diard, à Amboise. Voici comment il s'ex-



CHINE ET INDO-CHINE.

---

COCHINCHINE.

---

**Renseignements sur les ressources naturelles de ce pays  
et sur les cultures qu'il comporte.**

---

AVANT PROPOS.

---

M. P. Diard, aujourd'hui inspecteur général des cultures que la Hollande exploite dans sa colonie de Java, a, en qualité de correspondant du Muséum d'histoire naturelle, parcouru d'abord le Bengale et toutes les îles de la Sonde, et attaché son nom à quelques découvertes importantes. C'est à lui notamment qu'on doit celle du Tapir asiatique.

L'expérience que M. Diard avait acquise en visitant les grandes habitations du Bengale, de Poulo-Pinang, de Sumatra et de Java, le mettait en mesure de bien observer les cultures de la Cochinchine. Il résolut d'aller les étudier pour les faire connaître à la France ; il demeura trois années dans le pays et le présent rapport est le fruit de ce voyage.

Notre établissement en Cochinchine donne un intérêt particulier à ce travail. Il pourra être utilement consulté par les Français qui songeraient à porter dans cette fertile contrée leurs capitaux et leur industrie.

Un précédent document (livraison de Janvier 1863, Chine et Indo-Chine, Faits commerciaux, N° 33, pages 6 à 11) a fourni des renseignements sur les opérations commerciales de la Cochinchine, sur la possibilité d'en tirer du coton, et aussi sur les ressources de Chantibon (Royaume de Siam).

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. P. DIARD SUR LA COCHINCHINE.

---

*Considérations générales.* — L'Inde est, de toutes les parties du monde, celle qui paraît convenir le mieux à la naturalisation de toutes les grandes cultures. Sa population nombreuse, aux mœurs douces et sociales, offre un concours précieux à l'activité des Européens. Bien gouvernée, en outre, l'Inde leur assure les garanties qu'exigent leur sûreté personnelle et celle de leur fortune. Nulle contrée ne possède à un plus haut degré les éléments de prospérité nécessaires à un établissement colonial.

prime ; dans une lettre du 21 Mai 1934 : « J'ai eu la chance de retrouver quelques papiers concernant M. P. Diard... 1°) 5 exemplaires des *Annales du Commerce extérieur*, n°34, de Mars 1863, contenant des extraits d'un Rapport fait par M. P. Diard sur les ressources de l'Indochine, rapport qui avait été fait par lui après son voyage dans ce pays, mais qui n'a été publié qu'à cette époque [1863] ; à cause de la conquête que nous commençons à faire. »

Je regarde la concentration de diverses cultures dans une même colonie comme l'unique moyen de lui préparer un état florissant pour l'avenir. Si la Cochinchine, dont il va être spécialement question ici, ne présente pas les mêmes ressources naturelles que les régions de l'Equateur, il est hors de doute que la plupart des produits exotiques sont susceptibles d'être cultivés partout entre les tropiques ; la réussite des différents essais tentés à Manille, à Java, à Poulo-Pinang, à Sumatra, au Bengale, sur différents points des côtes de Malabar et de Coromandel, et dans les îles de Maurice et de la Réunion, le prouve incontestablement. La différence de climat entre les latitudes équatoriales est trop faible pour avoir une influence bien marquée sur la végétation, et l'on peut toujours, en se rapprochant plus ou moins des montagnes, corriger ce qu'une température trop brûlante pourrait avoir de préjudiciable.

Cependant, en avançant que toutes les cultures sont partout praticables entre les tropiques, je ne veux pas en conclure qu'elles puissent être partout également avantageuses. Les deux ou trois mois de saison froide, qui déjà se font sentir du quinzième au vingt-unième degré de latitude, ne peuvent, à la vérité, faire de tort réel aux plantations. Mais la plupart d'entre elles, et surtout les plantations permanentes, ont tout à redouter des ouragans terribles particuliers à ces parages. Les saisons trop peu tranchées, les pluies souvent trop fréquentes, et la grande humidité naturelle des pays situés sous les quinze premiers degrés de l'Equateur, ne sont pas toujours non plus sans inconvénients pour l'abondance et la fertilité des récoltes. De sorte que, tout bien considéré, les contrées qui conviennent sous le plus de rapports aux entreprises agricoles, sont précisément celles qui, situées comme la Cochinchine entre les douzième et dix-huitième degrés, peuvent offrir des latitudes intermédiaires aux colons, Par la nature et la disposition de son sol, ce pays peut d'ailleurs être mis en comparaison avec les provinces de l'Inde anglaise les plus renommées par leur fertilité.

*Topographie.* — La Basse-Cochinchine et le Cambodge, royaume tout à fait dépendant aujourd'hui de la Cour de Hué, sont traversés dans tous les sens par les nombreux embranchements de fleuves presque aussi considérables que le Gange ou le Bussempoulis. Par cela même ils comprennent une immense étendue de terrains d'alluvion, et chaque année des débordements périodiques viennent accroître, comme au Bengale, la fertilité de ces plaines naturellement si fécondes. Ainsi l'heureuse influence du climat et la richesse du sol de ces deux contrées doivent convenir tout autant aux différentes cultures annuelles et permanentes qu'aucune des autres contrées des Indes, et l'abondance des récoltes de riz et des autres denrées de première nécessité, ainsi que la nombreuse population du pays, offrent aux cultivateurs toutes les facilités désirables pour les travaux des plus grandes habitations.

Je crois pouvoir assurer que les Européens trouveraient dans les provinces supérieures de l'Empire d'Annam, autant de ressources que dans les colonies

les plus florissantes de l'Inde. Le Tonquin et la Haute Cochinchine, situés sous la même latitude que les établissements du Bengale, ont comme eux à redouter quelques ouragans irréguliers, mais comme eux aussi, malgré ces obstacles, ils pourraient suffire aux plus grandes colonisations, le Tonquin surtout. Des rivières considérables, et longtemps navigables dans l'intérieur, le sillonnent et l'arrosent. Une population dense atteste la richesse de ses campagnes. Sa fertilité est d'ailleurs démontrée par le bas prix des vivres et de la main-d'œuvre, bas prix d'autant plus remarquable que l'exploitation des mines d'or, d'argent et de cuivre y rendent le numéraire très commun.

Quant à la Haute Cochinchine, la chaîne de montagnes qui la borne au Nord étant partout très rapprochée des côtes, la conséquence nécessaire de cette disposition géologique la prive des grandes rivières et des immenses terrains d'alluvions qui font la richesse des autres provinces. Mais bien que son sol ne soit pas aussi fertile, elle n'en est pas moins propre dans beaucoup d'endroits à toutes sortes de cultures. Elle seule fournit aujourd'hui la cannelle et les belles qualités de sucre que les indigènes livrent à l'exportation ; et quelques essais faits dans plusieurs cantons pour la culture du café, du poivre et des plantes indigofères ne permettent pas de mettre en doute la possibilité d'y former des établissements prospères.

*Cultures appropriées au pays.* — Les colons européens ne peuvent, dans l'Inde, se livrer indistinctement à toutes les cultures avec bénéfice, il en est qu'ils doivent abandonner entièrement à l'industrie des indigènes. Ceux-ci peuvent seuls cultiver avec avantage les plantes annuelles, qui n'exigent que des soins. Les manipulations minutieuses, susceptibles d'être faites, presque sans surcroît de dépenses, par une famille laborieuse, sont trop longues pour être exécutées par des ouvriers salariés.

D'un autre côté, l'insouciance et l'apathie naturelles aux Indiens les rendent incapables d'aucun calcul de prévoyance, d'aucune entreprise hasardeuse. Les Européens doivent regarder comme leur partage exclusif toutes les cultures qui demandent un capital considérable, qu'elles soient permanentes et ne donnent des récoltes qu'après un certain nombre d'années ou qu'elles soient annuelles et ne puissent bien réussir qu'en grand.

Les cultures permanentes sont une des branches les plus florissantes et les plus productives du commerce d'exportation. Elles comprennent les caféiers, les cotonniers arborescens et les trois pièces d'arbres à épices proprement dits, les muscadiers, les giroffliers et les cannelliers.

*Café.* — En raison de la consommation sans cesse croissant due café dans toutes les parties du monde, la culture de cet arbuste est sans contredit celle qui s'offre aux colons sous le point de vue le plus favorable. Elle réunit tout ce qui peut flatter les espérances de l'agriculteur. En effet, le café, qu'on trouve à l'état sauvage dans les forêts de l'Inde, croît avec une

extrême facilité dans toute espèce de terrain entre les tropiques et donne presque partout annuellement des récoltes de bonne qualité et plus ou moins abondantes. Il ne produit, il est vraie qu'au bout de trois ou quatre années ; mais en comparaison des arbres à épices, il est encore d'un prompt rapport. S'il était possible de baser quelques calculs sur le prix auquel il se vend annuellement dans le commerce, les bénéfices de cette culture seraient plus considérables et plus assurés que ceux d'aucun autre produit colonial. Mais ce prix dépend des circonstances et peut baisser. Toutefois la faveur dont le café jouit sur tous les marchés de l'Europe doit assurer de plus en plus à sa production dans l'Inde une extension considérable, et même dans la supposition probable où il éprouverait une grande réduction de prix, il peut être encore l'objet de spéculations avantageuses, surtout en Cochinchine.

Quoiqu'une cafétérie puisse prospérer pour ainsi dire dans quelque exposition et sur quelque espèce de terrain que ce soit, il faut s'attacher de préférence à l'établir sur un sol élevé, à l'abri de toute inondation, et assez fertile pour fournir à une végétation vigoureuse. Les terres grasses et légères, rouges ou noirâtres, les plaines et les collines conviennent presque également aux caféiers. Dans l'île de Java, la plupart sont cultivés sur le penchant des coteaux les plus élevés. Les terrains formés d'alluvions trop récentes ont le grave inconvénient de faire trop pousser les arbres en bois, au détriment des fruits. Les terrains montueux ravagés par les orages et les toscans, exposent les plantations à des dégradations fréquentes. Il est donc important de choisir de préférence, pour l'établissement des cafétérias, les terres les plus fortes et les plateaux les plus voisins des montagnes et les mieux nivelés. Là se trouvent réunies la fécondité du sol et la fraîcheur du climat, toujours si favorable à la végétation dans les pays chauds. Je recommande d'autant plus cette situation qu'on y trouve l'exposition des coteaux et la fertilité des plaines sans craindre les inconvénients des pluies et d'une sève trop abondante.

Les caféiers ne peuvent bien réussir dans l'Inde, qu'autant qu'ils sont abrités par des arbres beaucoup plus grands qu'eux, dont la prompte venue et les ombres vacillantes et légères, sans nuire à leur végétation, les garantissent des rayons brûlants que le soleil darde à travers l'atmosphère humide des contrées équatoriales. Les Indiens n'emploient que deux sortes d'arbres à cet usage : une espèce de mimosa, vulgairement connu par les colons de l'île de France sous le nom de bois noir, et le dhadap des Malais, dont on se sert exclusivement dans toutes les îles de la Sonde. Il serait d'ailleurs possible de couvrir les cafétérias avec plusieurs autres espèces, d'arbres tout aussi propres que ces derniers à remplir le but des cultivateurs, et qui, de plus, seraient susceptibles de présenter, par eux-mêmes, quelques avantages particuliers. On pourrait choisir, par exemple, des arbres qui donneraient certaines récoltes et qui fourniraient de très bon bois de construction.

*Poivre.* — On peut tirer le plus grand parti des dhadaps, dont on vient de parler. Ce sont les meilleurs tuteurs des poivriers, et la culture de ceux-ci s'allie parfaitement avec celle du café. Même sol, même exposition, même climat leur conviennent, et jamais deux genres de culture ne se sont mieux adaptés l'un à l'autre.

Les colons devraient donc disposer les plants des cafétérias de manière à ce que les poivriers, soutenus par les dhadaps, servissent d'abri aux premiers. Qu'on ne craigne pas d'affaiblir ainsi les produits. Un cultivateur entendu peut espacer librement ses plantations sans que le nombre des plants soit beaucoup diminué. Il est démontré en agriculture que plusieurs espèces de plantes différentes produisent en somme plus qu'une seule sur une même étendue de terrain. La combinaison de plusieurs genres de culture est le seul moyen de retirer des plantations des bénéfices plus grands et plus assurés.

Si la culture simultanée du café et du poivre n'était pas adoptée, il faudrait peut-être renoncer à cultiver ce dernier, tant est modique le prix auquel les Indiens le vendent sur les côtes de Sumatra, de Bornéo et de Malabar. Cependant on doit faire observer aux cultivateurs européens qu'en donnant des soins particuliers à cette récolte, ils l'obtiendraient toujours d'une plus belle qualité. L'impatience mal calculée des indigènes ne leur permet pas d'attendre assez longtemps pour en faire la cueillette, et par conséquent ils n'obtiennent jamais qu'un grain noir, maigre et ridé, au lieu de ce poivre blanc, lisse et bien nourri, dont la qualité est si recherchée dans le commerce. Les Européens, meilleurs agriculteurs, ne tarderaient pas à comprendre tout l'avantage qu'ils retireraient d'une récolte moins hâtive et pourraient ainsi établir une concurrence qui ne serait pas sans profit pour eux.

*Muscade, Girofle.* — La culture des arbres à épices proprement dits, c'est-à-dire des muscadiers et des girofliers, était autrefois concentrée dans quelques-unes des îles Moluques, dépendantes des possessions hollandaises. C'était alors un monopole qui donnait à ses possesseurs des bénéfices énormes. Aujourd'hui cette culture est naturalisée et très florissante dans presque toutes les colonies, et elle peut présenter des chances de fortune à tous les cultivateurs européens. Je dois dire néanmoins que les récoltes s'en font attendre beaucoup plus longtemps qu'aucune autre. Souvent leur peu d'abondance et leur irrégularité trompent pendant plusieurs années consécutives les espérances du cultivateur. Les plantations demandent de vastes terrains et des soins très multipliés. Enfin la hauteur et la délicatesse des arbres les exposent à être fréquemment dévastés par les ouragans. Ces inconvénients obligent à des avances considérables ; mais aussi, en raison même de ces dépenses forcées, on est fondé à espérer que, de tous les produits coloniaux, les épices seront ceux qui conserveront le prix le plus élevé ; et que les indigènes, toujours découragés

par les moindres obstacles, en abandonneront bientôt la culture aux Européens.

Les mêmes terrains, les mêmes expositions qui conviennent aux caféiers conviennent aussi parfaitement aux muscadiers et aux girofliers. Il est inutile d'entrer dans un détail à ce sujet, Seulement on doit s'abstenir de les planter au delà du quinzième degré de latitude. L'expérience a prouvé qu'ils produisent davantage et plus régulièrement près de l'Equateur que près des tropiques, et qu'ils y sont moins souvent ravagés par les orages.

*Cannelle.* — Les cannelliers existent à l'état sauvage dans les forêts de Sumatra, de Bornéo et sur plusieurs parties du continent indien. Cette circonstance indique qu'ils y seraient heureusement et facilement cultivés. Relativement à la Cochinchine surtout, la possibilité de la culture de la cannelle ne saurait être mise en doute, puisque ce pays possède un grand nombre de ces arbres aromatiques, dont le produit fait un des principaux articles de son commerce, soit pour la consommation intérieure, soit pour l'exportation en Chine.

On peut objecter que la cannelle de Cochinchine, de même que celle de Sumatra, est si loin d'être comparable à celle de Ceylan, qu'à l'exception de la petite quantité qui est réexportée de Canton, il est pour ainsi dire impossible de la vendre en Europe. Mais il est facile de prouver que les cannelliers de la Cochinchine, sont susceptibles d'être améliorés. C'est un fait bien démontré aujourd'hui que la culture développe, dans quelque plante que ce soit, les principes dominants qui lui sont propres ; on peut dire de la cannelle sauvage de Cochinchine comme des arbres de nos vergers, que si elle était aussi bien cultivée qu'elle en est capable, elle donnerait des produits beaucoup plus estimés que ceux qu'elle fournit maintenant. L'expérience a même déjà prouvé, jusqu'à un certain point, combien la culture l'améliorerait ? Quoiqu'elle soit abandonnée à elle-même en Cochinchine, les indigènes en transplantent souvent sur les tombeaux de leurs ancêtres quelques pieds qu'ils entretiennent avec un soin religieux, et c'est un fait bien connu que l'écorce de ces derniers acquiert une qualité sensiblement supérieure.

La nature semble avoir déposé le germe des cannelliers dans le sol de la Cochinchine. Leur multiplication prodigieuse dans toutes les provinces de ce royaume, en attestant l'excellence du sol et du climat pour cette culture, est la preuve la plus convaincante de l'avantage qu'on peut trouver à s'en occuper. Je puis citer, à l'appui de cette opinion, la différence qui existe entre la cannelle mince du Tonquin, qui peut être comparée aux deuxième ou troisième qualités de celle de Ceylan, et la cannelle épaisse du Cambodge, qui n'a eu jusqu'ici aucun prix en Europe. Cette différence, en effet, ne peut être attribuée ni à la nature, ni à l'espèce particulière des cannelliers. Elle provient uniquement de ce que les habitants du Tonquin, au lieu de ne choisir comme les habitants du Cambodge que de très vieux

arbres pour en cueillir l'écorce, n'en exploitent au contraire que de très jeunes. Cette circonstance n'est-elle pas la preuve que la cannelle de Cochinchine pourrait soutenir la concurrence de celle de Ceylan.

Les Cochinchinois et les Chinois font emploi de ce produit comme épice et comme médicament. Ils y attachent un prix d'autant plus grand que la cannelle est plus épaisse et que son huile essentielle, au lieu de cette saveur aromatique douce et piquante qui nous la fait rechercher, a contracté un goût plus fort et plus brûlant. On pourrait donc tirer un double parti de cette culture. On destinerait à l'Europe les écorces les plus fines ; on réserverait, pour le pays même et pour la Chine, celles qui, par leur épaisseur, conviennent aux Cochinchinois et n'ont presque pas de valeur pour nous.

Au Tonquin comme au Cambodge, toute la cannelle est recueillie dans les montagnes par des peuplades indigènes peu cultivées, mais c'est particulièrement du Cambodge que proviennent les écorces aromatiques, auxquelles les médecins du pays accordent une foule de propriétés extraordinaires dans toutes les maladies graves, et qui se vendent au poids de l'or.

*Coton* (1). - Il est encore une autre espèce de culture permanente qui peut être faite en Cochinchine avec quelques bénéfices : c'est celle des cotonniers arborescens. Mais plus minutieuses qu'aucune autre, et surtout d'un produit plus irrégulier par suite des dégâts énormes auxquels la piqûre et le développement de certains insectes exposent les cocons, elle ne peut jamais être que secondaire sur une grande habitation ; encore ce doit être beaucoup plus en vue d'utiliser les moments perdus des ouvriers, pendant l'intervalle des grands travaux, que comme source d'un revenu certain.

Les cotonniers en général réussissent très bien, et peut-être mieux que partout ailleurs, au Cambodge et dans la basse Cochinchine, et cette culture y présenterait cet avantage que le voisinage de la Chine offrirait toujours des débouchés en Europe. Bien des probabilités se réunissent donc pour présager des succès aux Européens qui essaieraient en grand dans ce pays la culture du coton. Mais je n'oserais affirmer qu'ils en retirassent assez de profit pour résister à la concurrence des indigènes. C'est à l'expérience seule à résoudre cette question.

J'ai dit que les Européens ne pouvaient espérer quelques bénéfices des cotonniers arborescens qu'en les cultivant secondairement sur une grande habitation. Il en serait autant, à plus forte raison, des cotonniers annuels dont les récoltes sont tout aussi irrégulières, dont les travaux de cueillette, de triage, d'égrenage et de desséchement des cocons, sont également minutieux, et qui ajoutent à ces chances communes un désavantage particulier,

(1) Voir l'Avant-propos, page 85, qui renvoie à un document antérieur pour des renseignements sur ce même objet.

celui de donner de moins beaux produits et d'exiger annuellement des ensemencements plus coûteux. Mais dans un grand système de colonisation, cette culture n'en est pas moins importante et digne des plus grands encouragements. Si les cotonniers annuels ne peuvent présenter, comme les cotonniers arborescens, aucun bénéfice primitif, comme eux du moins ils peuvent en offrir de secondaires, ne fut-ce qu'en contribuant à attirer dans la colonie une affluence d'acheteurs toujours favorables au maintien du prix des denrées.

*Indigo.* — Les cultures annuelles de l'Inde qui peuvent être du ressort des Européens, sont moins nombreuses que celles que je viens de passer en revue. Elles se bornent presque aux plantes indigofères, mais ce sont sans contredit les plus précieuses. Ces plantes, et particulièrement les espèces qu'on comprend sous le nom générique d'anil, sont indigènes de toutes les contrées orientales, et les Indiens les ont employées de tout temps comme teinture. Elles ont été d'abord exclusivement cultivées pour le commerce avec l'Amérique et les Antilles, et n'étaient l'objet d'aucune spéculation commerciale pour les Européens. Ce ne fut que vers 1780 que M. Férier, l'un des chirurgiens civils de Chandernagor, conçut et exécuta, avec l'assistance du Gouvernement, le projet de fabriquer de l'indigo au Bengale. Sans réussir parfaitement dans ses premiers essais, il parvint à obtenir des résultats assez satisfaisant pour entraîner quelques autres personnes dans la même entreprise. Bientôt des négociants anglais apprécièrent les avantages de cette nouvelle branche de commerce : ils offrirent des avances à tous ceux qui voulurent s'y livrer, et dès lors les fabriques se multiplièrent rapidement sur les plaines qu'engraissent chaque année les débordements du Gange. C'était à l'époque où un grand nombre de Français étaient restés dans l'Inde sans autre ressource que leur industrie. Ils déployèrent dans cette nouvelle fabrication, toute l'activité de leur caractère entreprenant, et en peu de temps, ils parvinrent à perfectionner assez la manipulation pour surpasser les plus belles qualités d'indigo des Indiens. C'est grâce à ces efforts que les Anglais ont acquis et possèdent aujourd'hui le commerce exclusif de cette précieuse couleur. Mais les Français auxquels ils en sont redevables, sont peut-être appelés à leur enlever une partie de ce riche monopole.

Les plaines du Bengale, par leur inépuisable fertilité, remplissent l'une des conditions essentielles pour la culture de l'indigo. Toutefois le retour périodique des saisons n'est pas aussi propice que la qualité du sol. Dans cette contrée, les chaleurs se font constamment sentir en Novembre, Décembre, Janvier et Février, les pluies commencent régulièrement à la fin de Juin. Ce n'est donc que pendant les quatre mois intermédiaires qu'il est possible de se livrer à la culture et à la manipulation de l'indigo, et ces quatre mois ne suffisent aux cultivateurs que parce qu'ils précipitent leurs travaux. Avec plus de temps, la plante pourrait être mieux cultivée et la manipulation pour-



rait donner des résultats plus lucratifs pour le propriétaire et un produit plus estimé dans le commerce. Un pays soumis à des révolutions de saisons plus favorables et qui aurait la fécondité du Bengale offrirait donc plus de chances de prospérité aux indigoteries que les colonies anglaises.

J'ai déjà dit que le Tonquin et la Basse Cochinchine, formée de vastes plaines d'alluvion périodiquement inondées par de grands fleuves, présentent la même disposition de terrain que les fertiles contrées qu'arrose le Gange. Mais ils ne sont pas brûlés par d'aussi longues chaleurs. Celles-ci baissent sensiblement au mois de Janvier, et les pluies ne commencent pas avant le mois de Juillet. On pourrait dès lors ensemercer au mois de Janvier, une grande quantité d'indigo, Les colons auraient ainsi deux mois de plus qu'au Bengale pour se livrer aux travaux d'une indigoterie. La culture et la manipulation y deviendraient, avec le temps, beaucoup meilleures, et sous ce rapport, je le répète, la Cochinchine l'emporte incontestablement sur les provinces du domaine colonial de la Grande-Bretagne.

J'aurais pu citer des latitudes plus équatoriales, telles que celle de la province de Saïgon, où l'on pourrait se livrer à la culture de l'indigo pendant huit mois de belle saison. Mais je me suis contenté de citer le Tonquin et la Basse Cochinchine, parce que la différence de deux mois de travaux qu'on y trouve de plus qu'au Bengale suffit pour faire comprendre quelle supériorité nos établissements y acquerraient sur ceux des possessions anglaises.

L'indigo exige les terres les plus riches pour croître avec vigueur et celle qui se réparent chaque année par des inondations alluviales lui conviennent le mieux. Mais on peut aussi, au moyen d'engrais suffisants, le cultiver avec succès sur des terres où les eaux ne séjournent pas annuellement, pourvu que ces terres soient très substantielles, et les parties de la Cochinchine qui ne sont point sujettes aux inondations offriraient encore aux colons des terrains profonds et d'une fécondité inépuisable. Peut-être même parviendrait-on à tirer plus de profit d'un tel sol que de tout autre, si, au lieu de cultiver l'anil annuel ordinaire du Bengale, on le remplaçait par une autre espèce qui paraît être originaire de l'île de France et qui produit, non pas deux à trois coupes comme le premier, mais bien dix à douze. Il est vrai que les habitants de l'île de France n'en ont obtenu que de mauvais résultats. Mais les produits d'une fabrique établie à Java par un habile agriculteur français m'ont prouvé que, bien cultivée, cette plante était susceptible de donner un indigo d'une qualité supérieure à toutes celles qui ont été jusqu'ici livrées au commerce.

D'ailleurs, l'anil n'est pas la seule plante de l'Inde qui donne, par la fermentation, un bleu végétal solide. On connaît sur les côtes de Coromandel un grand arbre (*Nerium tinctorium*) dont les feuilles ont la même propriété. Dans toutes les îles malaises, sur la péninsule de Malacca, et même dans certaines provinces de la Cochinchine, les Indiens cultivent indifféremment, pour leur usage, une espèce de liane à feuilles épaisses et oblongues,

découverte à Sumatra pour la première fois par M. le Docteur Marden, et décrite depuis sous le nom de *Mardeniana tinctoria*. Je dois faire particulièrement mention de cette plante, parce que je me suis assuré, par des expériences personnelles, qu'elle fournit un très beau principe colorant, qu'elle rend beaucoup plus à la fermentation que l'anil ordinaire, et qu'il serait probablement très possible, en Cochinchine, de la cultiver en grand avec beaucoup d'avantage.

*Sucre.* — On sera peut-être surpris que je ne comprenne pas le sucre au nombre des produits dont les Européens pourraient pratiquer la culture dans l'Inde. Mais la facilité avec laquelle tous les Indiens le cultivent en petit, le peu de dépense que ce travail leur occasionne, la simplicité de leurs procédés et le parti qu'ils peuvent tirer des résidus, dans leur commerce, forceraient les colons à livrer ce produit à trop bas prix. Malgré l'économie qu'apportent une grande manipulation et des machines perfectionnées, il serait à craindre que les dépenses premières et les frais journaliers de plus grands établissements ne permettent pas de soutenir la concurrence des indigènes, en Cochinchine surtout, où le sucre est à meilleur marché et de plus belle qualité que partout ailleurs. Je ne verrais qu'un moyen à l'aide duquel les Européens pourraient affronter cette compétition : ce serait de joindre des fabriques d'alun aux sucreries, pour utiliser la mélasse, dont les produits peuvent être bonifiés par la distillation.

*Soie.* - Il est encore un produit considérable, exigeant des soins plus délicats, mais plus aisés à allier aux occupations journalières de tous les habitants des pays chauds, et qui ne pourrait non plus guère être qu'un objet secondaire d'industrie dans les établissements européens de la Cochinchine : c'est l'éducation des vers à soie. Répandue dans tout l'Orient, elle y est généralement beaucoup plus facile et moins dispendieuse qu'en Europe, à cause de la facilité avec laquelle les mûriers se transplantent de bouture et se cultivent annuellement dans ces heureuses contrées. Cependant, soit que le climat de la France et de l'Italie influe d'une manière marquée sur les vers mêmes, soit qu'on doive attribuer entièrement la mauvaise qualité de la soie de l'Inde au peu d'habileté des Indiens dans le dévidage des cocons, il est de fait que cette soie, généralement inférieure, est peu recherchée en Europe. La soie de la Cochinchine particulièrement n'est point estimée en France à cause de sa mauvaise filature. Ce serait donc ce genre de perfectionnement que les colons européens devraient d'abord lui faire acquérir s'ils voulaient se créer ainsi un objet de commerce de quelque importance. Il est probable qu'ils parviendraient facilement à ce but, au moyen de quelques instructions et de quelques encouragements, car l'éducation des vers à soie est répandue partout et principalement au Tonquin et dans les provinces centrales. La majeure partie des Cochinchinois se vêtent d'étoffes de soie, et outre l'énorme consommation qui en résulte, c'est leur principal article d'échange avec la Chine. Peut-être

même serait-il possible d'établir avec avantage de grandes fabriques de soie, et de compenser, par la belle qualité des produits, les frais qu'entraîneraient nécessairement des entreprises de ce genre.

Il existe au Bengale et dans la Chine une espèce de ver autre que celle qui se nourrit des feuilles du mûrier commun, et dont la propagation pourrait être un grand élément de prospérité. Plus précieuse par la beauté de ses produits, plus remarquable par la grosseur et la singularité de son éducation, cette espèce, dont le superbe papillon, connu sous le nom de Grand Atlas de l'Inde, fait un des plus beaux ornements de toutes les collections d'insectes, est restée jusqu'ici, par la plus étrange des méprises, tout à fait inconnu en Europe. Rien cependant n'était plus propre à fixer l'attention des voyageurs qui ont parcouru ces contrées que le spectacle de son éducation. Abandonné à ses propres forces et à sa seule industrie, c'est en plein air, et sur de grands arbres couverts d'un simple filet, que cet insecte curieux vit, croît et fabrique les tombeaux destinés à sa brillante métamorphose. Il ne redoute point les injures du temps, il n'exige ni les soins délicates ni les attentions continuelles que demande l'espèce commune. La chenille est plus longue et plus grosse, et les cocons, remarquables par leur volume, le sont plus par leur couleur blanche, qui les distingue tout à fait de ceux des vers à soie ordinaires. L'arbre sur lequel il vit est aussi tout à fait différent du mûrier. C'est un arbre du genre prunier, épineux, à feuilles rares et arrondies, et que les habitants de l'Ile de France et du Bengale connaissent vulgairement sous le nom de maçon. Il croit facilement dans toute l'Inde, et il est particulièrement très répandu au Bengale, où les habitants élèvent un assez grand nombre de ces vers, pour se procurer une belle espèce de soie blanche, aussi estimée pour la pureté de sa teinture que pour sa force, sa finesse et son égalité.

S'il n'était pas nécessaire d'abriter les arbres contre les insectes pour empêcher cette précieuse chenille d'être dévorée, l'éducation du ver commun serait sans doute généralement abandonnée dans l'Inde. Mais les dépenses qu'exigent l'achat des filets découragent les Indiens, et il s'en faut de beaucoup que les Bengalis sachent mettre à profit tous les arbres dont ils peuvent disposer. Cependant il serait possible de diminuer considérablement ces frais, en prenant la précaution de disposer les maçons en plantations régulières, ils exigeraient, dans cet ordre symétrique, des abris moins grands proportionnellement au nombre des arbres. Un tel calcul, dont les Indiens sont incapables, ne serait pour les cultivateurs européens que le résultat d'une prévoyance ordinaire, et si des émigrans français vont, comme il faut l'espérer, mettre à profit les ressources naturelles de la Cochinchine, ils sauront tirer parti, pour la production de la soie, de la facilité avec laquelle les arbres dont il s'agit peuvent être multipliés.

*Autres produits.* — Les espèces d'arbres et d'arbustes dont on vient de parler sont les seuls que l'on voie aujourd'hui, dans l'Inde, être l'objet

d'une culture plus ou moins régulière. Mais ce ne sont pas les seuls qui puissent se prêter à l'exploitation des colons. Ainsi, bien qu'on se soit contenté jusqu'ici de laisser à quelques tribus indiennes encore barbares le soin de recueillir dans les forêts et de livrer au commerce différents produits précieux, tels que le camphre de Sumatra et de Bornéo, la gomme-gutte, la laque, le benjoin et diverses autres espèces de résines aromatiques et médicinales, on cultiverait avec avantage la plupart des arbres propres à la construction, à l'ébénisterie et à la teinture. Un Européen qui combinerait habilement ces productions, que les Indiens reçoivent des mains de la nature, avec les autres cultures, soit annuelles, soit permanentes, trouverait certainement une nouvelle source de richesses dans cette innovation. Il y trouverait du moins l'avantage d'être autant que possible à l'abri des graves inconvénients attachés à une récolte unique, qui peut détruire toutes les espérances d'un seul coup. Je l'ai dit, la réunion de plusieurs cultures, opérée avec discernement, donnera des succès certains à tout établissement particulier, de même que la concentration de tous les genres de culture est désormais pour les colonies, la garantie de leur avenir.

Mais en voulant profiter de ces avantages, il faut bien se garder de multiplier sur une habitation des cultures secondaires au point de trop compliquer les travaux. Il est impossible d'en ajouter plus de deux à celle qui doit être l'objet de l'attention principale, sans les exposer à s'entretenir réciproquement. Du reste, il faut en calculer le choix sur la nature et la disposition du sol, sur le climat et sur l'appropriation principale de l'établissement. La plupart des cultures permanentes, et particulièrement celle du café, du poivre et des épices, peuvent très bien s'allier entre elles. On ne doit néanmoins jamais perdre de vue qu'elles sont faites sur un sol étranger, et que les libres relations de la métropole avec les colonies peuvent être momentanément interrompues par des obstacles politiques. Il importe donc de ménager aux colons des ressources locales contre cette fâcheuse éventualité et de choisir de préférence les cultures dont les produits se consomment en grande partie dans le pays même.

*Conclusion.* — Un cultivateur ne doit jamais se laisser séduire par l'espérance d'une fortune rapide. D'après les probabilités ordinaires, il ne peut se flatter de réaliser de grands bénéfices avant douze ou quinze ans de travaux. Il doit même, dans sa plus grande prospérité, se ménager des ressources contre des revers imprévus. Ainsi, outre les plantations secondaires que je conseille de faire en Cochinchine pour s'assurer des revenus annuels, la prudence exige qu'il en soit établi d'autres, d'un produit approprié aux besoins spéciaux du pays. Cette dernière branche de culture doit se composer principalement de cocotiers, d'areckiers et sagoutiers, dont les produits sont d'un usage général parmi les indigènes et d'un débit toujours sûr et avantageux. On peut affecter à ces arbres toutes les terres de rebut, et la plus grande partie des nombreuses et larges routes nécessaires à la facilité des travaux.

C'est au moyen de ces plantations, qui peuvent être tout à fait indépendantes des cultures principales, qu'un colon habile pourrait faire avec succès les essais dont j'ai parlé sur les espèces d'arbres précieux qui, malgré le haut prix de leurs produits, sont abandonnés dans les forêts à leur végétation sauvage. Quel avantage, par exemple, ne pourrait-il pas trouver à cultiver, soit en avenue, soit en massifs isolés, soit même au milieu des plantations, ce fameux bois de construction connu dans l'Inde sous le nom de teck, et surtout ce camphre de Sumatra et de Bornéo, auquel les Chinois attachent une valeur extraordinaire ?

Dans toute colonisation permanente on peut, pendant deux ou trois années, utiliser, par des cultures annuelles, la plus grande partie des espaces que les jeunes plantes n'occupent pas. Quant au choix des lieux destinés à fonder un établissement, il faut s'attacher au voisinage d'une rivière pour transporter facilement les produits et les objets nécessaires à l'exploitation.

Je termine ce rapport par une observation générale : la Cochinchine, pas plus que d'autres pays du monde, n'enrichira les Européens sans travail. Malgré l'excellence et la fertilité du sol, malgré l'heureuse influence du climat, la terre ne rend jamais qu'en proportion des dépenses et des soins apportés à sa culture, et même dans ces riches contrées, toute espèce de plantation exige, pour bien réussir, l'énergie, la persévérance, l'industrie et les connaissances spéciales d'un agriculteur expérimenté.



DOCUMENT VII. — *Extraits des lettres de P. M. DIARD. adressées de Java à son frère le Président H. DIARD (1)*

1°) Java. 1<sup>er</sup> Mars 1856.

Je suis impatient de terminer la commission qui me retient éloigné de Batavia. Depuis un an que je mène une vie errante et agitée, j'ai besoin de repos et je suis constamment trompé dans mes prévisions. Je suis encore dans la partie Sud-Est de Java et quoique je pense être à la veille de pouvoir reprendre le chemin de la Capitale, je ne me croirai parti que lorsque je serai arrivé.

Mais, ce qui me préoccupe par dessus tout, pour le moment, mon bon ami, ce sont quelques mots d'une gazette hollandaise relatifs à Madagascar

(1) C'est également à M. Paul Viot, que nous devons la communication de ces diverses lettres adressées par P. M. Diard à son frère le Président H. Diard.

qui sont venus raviver les espérances dont je t'ai si souvent entretenu de voir notre pays jeter dans l'Inde le fondement d'une colonie digne de lui en s'emparant de cette île. La gazette en question, sans entrer du reste dans aucun détail, annonce en effet que la Reine s'est adressée à l'Empereur pour en obtenir quelque secours. Cette reine ayant toujours repoussé avec insolence les tentatives faites auprès d'elle par les agents du Gouverneur de Bourbon pour l'amener à quelque traité de commerce et à quelques cessions de territoire, je conclus de sa démarche que son despotisme qui n'avait cessé de s'exercer de la manière la plus barbare sur toutes les tribus soumises par ses prédécesseurs, a enfin exaspéré quelques unes de ces tribus et qu'elle n'a pas assez de forces pour les ramener sous son autorité.

Il me semble qu'on pourrait profiter de cette circonstance pour l'amener à faire une cession de ses droits de souveraineté à la France moyennant la concession d'un simulacre de représentation princière et une large allocation de revenus assurée à ses descendants. Si elle se refusait à de tels arrangements il serait facile de se retourner vers celui des princes qui serait sans doute plus accommodant parce qu'il est probable qu'il se trouverait être un de ceux qui plusieurs fois déjà se sont adressés au Gouverneur de Bourbon et dont il ne serait certainement pas difficile au besoin de prouver que la prétention à la suprématie de l'île est aussi légitime que peut l'être celle de la reine elle-même.

Je te vois, mon ami, révolté à l'idée de cette brutale spoliation, froidement concertée contre ce pauvre prince madégasse, et me demandant pourquoi on ne se tiendrait pas simplement à donner le secours sollicité en obtenant pour prix de l'assistance quelque privilège de . . . . . et de commerce. Je te répondrai que l'histoire de l'occupation de l'Inde par les Européens prouve que tous les efforts tentés pour établir des relations pacifiques et régulières de commerce avec les princes indigènes, en se fondant sur la bonne foi des traités n'ont jamais abouti qu'à des trahisons et à des violences et qu'il a toujours fallu s'emparer des pays et s'en constituer les gouvernants. Tous les moyens de simple influence employés pour mettre une fin au despotisme féroce de ces princes et à leurs guerres perpétuelles sont restés inutiles. On ne peut arriver promptement et humanitairement au but qu'on doit se proposer dans toute colonisation, celui de délivrer les populations natives des misères, des exactions et des massacres qui les ont décimées jusqu'ici, qu'en tranchant tout d'un coup le nœud gordien, en envahissant le pays et en soumettant la reine. On doterait ainsi la France d'une colonie que la canalisation de l'isthme de Suez mettrait aux portes de Marseille. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ce résultat ne peut être obtenu qu'en suivant une seule voie : celle qui place aujourd'hui Java à la tête de toutes les colonies européennes.

Tu peux entrevoir d'après cela, mon ami le brillant rêve qui vient de me passer par la tête. Si le projet de ce système de colonisation doit trouver

dans nos idées actuelles une forte opposition, il me paraît probable qu'il s'aurait goûté par l'Empereur. Avec la puissance de volonté qu'il possède et la grandeur des moyens dont il dispose, le résultat en serait assuré. Mais avant tout il s'agirait d'en exposer le plan à Sa Majesté et dans l'espérance que tu partageras l'émotion que je ressentirai, je t'engagerais, mon ami, à demander à l'Empereur une audience pour le lui présenter.

2<sup>o</sup>) Batavia, 20 Décembre 1856.

Les gazettes m'ont tenu au courant de l'Exposition qui paraît mieux avoir répondu à l'attente générale qu'on ne l'avait cru d'abord. Je compte sur ton fils pour me faire connaître les inventions qui ont pu porter quelque émoi dans le monde industriel.

J'ai lu avec un vif intérêt le récit de la visite de la reine d'Angleterre à Paris. Il paraît que l'entente continue à être parfaite d'un côté comme de l'autre et qu'elle se maintient surtout dans les armées, ce qui permet non seulement de défier les éventualités de la guerre mais encore d'espérer que les deux grandes éventualités qui peuvent seules menacer les pays du monde étant éteintes, la nation pourra réellement entrer dans une ère d'harmonie.

Ce qui a de beaucoup dépassé mes espérances, je dois le dire, c'est la continuation de la confiance générale dans le dernier emprunt et par conséquent dans les combinaisons financières qui permettent à la France de ne reculer devant aucune entreprise dès qu'il s'agira de chercher dans les établissements coloniaux à balancer la puissance que les Anglais possèdent en Amérique et à la nouvelle Hollande.

Mais, me diras-tu, où de semblables colonisations sont-elles possibles ? Ne reste-t-il pas dans la Mer du Japon et de la Chine de vastes étendues de terre où notre race française pourrait trouver tous les éléments de prospérité et d'agrandissement sans avoir à soutenir ces luttes si longues et si étroites d'avenir que nous a coûtées l'Afrique ?

Quoiqu'il en soit, il faut espérer que tout va prendre en France un élan nouveau vers les grandes choses et que, puisque l'Angleterre et la France ont trouvé la fin d'une rivalité militante, elles trouveront aussi celle de leur rivalité commerciale dans leur intérêt bien entendu sans que l'une jalouse désormais ce que l'autre pourra faire. Il s'agira seulement de commencer à mettre la chose en branle dès que les Russes auront été mis à la raison.

Quant à nous, nous continuons à vivre en paix avec les petits fantômes d'états qui ont conservé dans le vaste archipel quelque ombre d'indépendance. Les démonstrations de soulèvements qui ont éclaté sur quelques points des Célèbes et une petite insurrection des Chinois à Bornéo, ont été apaisées sans coup férir.

J'ai appris en arrivant ici tout ce qui s'est accompli déjà pour l'expédition de Cochinchine. Les fortifications établies pour commander le magnifique port de Tourane, la prise de Shaïgon qui paraît devoir être suivie de la prise de Hué et d'une attaque sur le Tonkin ; tout semble prouver que la France est décidée à former quelque établissement sérieux en Cochinchine ; et qu'il ne s'agit pas seulement d'amener le roi à quelque traité analogue à ceux qu'il a fait en Chine et au Japon, en gardant Tourane pour assurer l'exécution des conventions et ménager à notre flotte un refuge assuré dans ces mers.

Si c'est l'intention du Gouvernement d'établir sa suprématie dans ce pays et si les circonstances politiques permettent de poursuivre ce but qui seul est digne de lui et peut conduire à des résultats importants, je crois qu'il peut être atteint sans viser à la conquête absolue, comme il en a été de l'Algérie, en se bornant à faire reconnaître la suzeraineté de la France. Ce royaume se composait autrefois de 3 principautés distinctes : celles du Tonkin, de la Cochinchine proprement dite et du Cambodge.

Il serait facile de les reconstituer en plaçant à leur tête quelques uns des descendants de leurs anciens princes qui, devant leur nouvelle grandeur à la France, auraient besoin de son autorité tutélaire pour la conserver et s'empresseraient d'acquiescer à tout ce qu'elle exigerait d'eux. Mais il faudrait pour cela s'emparer des points principaux de la côte et de l'intérieur afin d'assurer à ces princes une protection efficace et de les maintenir eux-mêmes dans notre dépendance.

Je pense qu'il n'est pas impossible de constituer sur ce principe une administration française et indigène qui permettrait d'ouvrir au commerce les principaux ports de la Cochinchine, sans réserver aucun privilège exclusif à la France, mais en lui garantissant une partie des revenus que produiraient des droits modérés de douanes. Cette administration mixte permettrait au Gouvernement français d'activer l'industrie et l'agriculture du pays dont les produits tromperont toujours l'attente qu'on fondera sur eux si la population n'est pas soumise à une influence européenne éclairée.

Quand je pense à d'aussi grands événements qui peuvent se réaliser dans un pays que j'ai parcouru pendant 3 années dans toute son étendue et dont je connais les ressources mieux que personne, je regrette de ne pas me trouver dans une position assez indépendante pour offrir mes services à notre gouvernement et voir se réaliser ainsi les espérances que j'ai si longtemps nourries de lui consacrer à la fin de ma vie les fruits d'une longue expérience.

4°) Batavia. 7 Mai 1859.

Les évènements qui se passent en Cochinchine me tiennent dans la plus vive préoccupation et m'entraînent irrésistiblement à penser que la France



peut saisir cette occasion pour s'établir en Cochinchine d'une manière permanente et que je pourrais coopérer utilement à l'accomplissement de ce projet si je parvenais à faire valoir avec toute la force de mes convictions les puissants motifs qui le recommandent à son intention.

Les fonctions que j'exerce depuis si longtemps à Java m'ont permis de prendre une part active à tout ce que le Gouvernement a fait pour consolider son autorité et pour créer le système d'administration et de culture qui a rapidement porté les produits de ses possessions et le commerce de sa Métropole à un point de prospérité jusque là sans exemple. J'ai profité des circonstances favorables dans lesquelles je me suis trouvé pour étudier et comparer dans leur application et leurs résultats tous les moyens d'action à l'aide desquels la Hollande et l'Angleterre sont parvenues à assurer leur domination sur les plus riches contrées de l'Inde et j'ai appris, je crois, à apprécier avec quelque justesse quelles sont les bases véritables sur lesquelles toute puissance européenne peut s'établir sûrement et quels sont les éléments de commerce et de culture que comporte la Cochinchine.

Mais les considérations que je pourrais développer à cet égard sortant de principes de colonisation généralement accrédités ont besoin d'être sérieusement étudiées, J'ai le projet d'en faire l'objet d'une note substantielle et courte que je te transmettrai pour que tu puisses au besoin la faire placer par un de tes puissants amis ou la placer toi-même sous les yeux du chef de l'Etat. Si je ne reculais pas de demander à mon Gouvernement un congé temporaire pour des motifs purement personnels, je n'hésiterais pas à me rendre près de vous dans l'espérance d'obtenir quelque moment d'audience de l'Empereur, mais ne suis-je pas le jouet d'un rêve qui aboutira comme tant d'autres à une complète déception ?

5°) Batavia. 21 Mai 1859

Je continue à me laisser entraîner à des illusions qui me font entrevoir la possibilité de prendre quelque part à la poursuite des graves événements qui peuvent procurer à la France la possession de la Cochinchine. J'ai commencé dans ce but à rédiger le mémoire que je destinerai à être remis secrètement à l'Empereur.

Mais toutes les fois que je me mets à l'œuvre en déroband quelques instants à la masse d'écritures que j'ai à mettre à jour, j'entre dans une telle agitation que je suis obligé de cesser de m'en occuper ; et cela m'irrite encore davantage en voyant le temps s'écouler rapidement et s'évanouir ainsi l'opportunité qui peut seule donner quelque valeur à ce travail. Cependant il est à moitié terminé et si je parviens à retrouver quelque calme, je te l'expédierai par la prochaine malle. Naturellement j'y joindrai la petite croix de perle que j'ai recueillie à Ceylan et que tu dois remettre à ton vénérable et puissant ami le Cardinal de Paris.

6°) Batavia. 5 Juin 1859,

Je me suis laissé absorber malgré moi par la folle espérance de faire parvenir directement à Sa Majesté par l'entremise de ton vénérable ami le Cardinal MORLOT l'exposé des considérations qui me paraissent propres à démontrer la convenance et la possibilité non seulement de s'emparer du magnifique et vaste port que possède la Cochinchine, mais encore d'assujettir la Cochinchine elle-même à la domination de la France et d'y former une colonie qui ne tarderait pas à rivaliser par son importance avec celles que l'Angleterre et la Hollande possèdent dans l'Inde, mais j'ai été pris d'une telle agitation nerveuse à la suite d'une chute de cheval que j'ai faite dans les montagnes de Ceylan, qu'il m'a été impossible de retrouver le calme d'esprit suffisant pour me livrer à un travail sérieux. Il en est résulté que celui relatif à ma dernière commission n'est pas encore terminé et que j'ai dû mettre cent fois de côté la continuation du mémoire dont je t'avais annoncé l'envoi par une des plus prochaines malles.

Maintenant, la guerre qui menace l'Europe et pour laquelle la France doit maintenir en réserve toutes ses ressources change complètement la face des choses. Car, bien que la colonisation de la Cochinchine soit possible et ne présente aucune grave difficulté, elle exige pourtant de grands moyens et des armements qui ne sauraient être trop largement et trop vigoureusement poursuivis. De tels efforts ne sont exécutables que dans un état de paix profonde et deviennent impossibles dans la situation qui semble malheureusement se préparer pour nous.

7°) Batavia. 23 Juillet 1859

Je me délivre des crises nerveuses qui m'ont mis dans l'impossibilité momentanée de me livrer à aucune occupation suivie et je puis enfin mettre en ordre les nombreuses notes que j'ai recueillies pendant mon voyage. La nouvelle que je reçois de la guerre entre l'Autriche et la France me fait comprendre que tous les projets de colonisation de la Cochinchine doivent être mis de côté. . . .

8°) Batavia. 6 Septembre 1859

Quant à l'intérêt que peut comporter la question de Cochinchine, la gravité des événements qui absorbent naturellement aujourd'hui, toutes les pensées du chef de l'Etat l'annihile pour ainsi dire à ses yeux et rend intempestif tout ce qui pourrait être proposé à cet effet. Cependant, ce que je connais des contrées de l'Inde et en particulier du caractère des Cochinchinois et l'importance qu'aurait politiquement et commercialement cette conquête m'ins-

pirent un vif regret de me trouver dans l'impossibilité de formuler convenablement l'exposé des considérations et des plans qui me paraissent pouvoir assurer à la France la seule acquisition coloniale qui puisse avoir quelque avenir pour elle. Car la sage modération dont l'Empereur vient de donner une preuve si éclatante après la glorieuse campagne d'Italie ne peut manquer de le placer vis-à-vis de tous les cabinets d'Europe et de l'Angleterre en particulier sur un tel pied qu'il pourra plus que jamais songer à poursuivre la réalisation des projets qu'il a sans doute en vue pour délivrer à jamais notre marine de la suprématie de celle d'une nation qui nous donne trop de preuves de son orgueilleuse jalousie pour qu'il ne doive pas se mettre en mesure de lutter contre elle.

Pour cela, il nous faut une colonie dont le commerce soit assez important et les ressources assez grandes pour donner un élan puissant à notre marine militaire et marchande. Or, la Cochinchine seule pourrait nous offrir ces avantages et c'est ce dont l'Empereur est certainement convaincu.

D'ailleurs ses principes d'administration sont précisément ceux qui pourront le prédisposer à concevoir que la fondation d'une telle colonie ne doit pas être basée sur les moyens de colonisation ordinaires et que son développement industriel et agricole ne doit pas être abandonné aux efforts et aux ressources de l'industrie privée. La Cochinchine possède heureusement dans la constitution de son gouvernement actuel (ce à quoi probablement personne n'a encore songé) les éléments d'un système colonial d'Agriculture, analogue à celui qui est établi à Java. Rien ne serait plus facile que de l'organiser complètement et ses résultats suffiraient pour compenser immédiatement tous les sacrifices qu'exigerait une conquête. . . . mais, je m'aperçois que je me laisse de nouveau emporter dans des idées que je dois comprimer. . . En tout cas, mon ami, n'en fais part à personne. On les considérerait comme des folies. . . .

9°) 23 Novembre 1859.

Je cherche en vain à laisser de côté les préoccupations qui m'ont assailli depuis que j'ai eu connaissance des événements de Cochinchine. C'est un mirage dont je ne puis me défendre ? J'ai jeté au feu ce que j'avais écrit à ce sujet. Il m'a fallu recommencer et si je n'éprouvais pas une peine infinie à écrire un peu lisiblement, tu aurais aujourd'hui le résumé de mes idées, tant cet objet me paraît plein d'importance, car je ne puis me défendre d'espérer que malgré les tristes suites de la guerre d'Italie ou plutôt en raison de l'état d'ardente révolution dans lequel se trouve ce pays, l'Empereur saura conserver ses alliances avec la Russie et avec l'Autriche et qu'il n'aura plus autant de ménagements à conserver avec l'Angleterre, seul obstacle que notre gouvernement pourrait trouver à la prospérité de quelque projet sérieux sur la Cochinchine.

Je n'ai pas eu comme toi, mon bon ami, la bonne fortune de ne pas quitter la France et j'ai pu comparer notre commerce et celui des grandes nations dont le pavillon apparaît sur toutes les mers et je vois avec douleur que la nôtre est au cinquième rang et qu'il y restera si nous ne profitons pas de l'occasion qui nous est offerte de nous établir en Cochinchine.

Qu'importent les sacrifices à faire lorsqu'il s'agit de conquérir pour notre commerce et notre marine un ascendant qui nous permettra de soutenir avec dignité toute la concurrence. Nous en avons fait de grands pour un peu de gloire. Il en faut moins pour fonder en Cochinchine la seule colonie française qu'il soit possible aujourd'hui d'établir et la seule pensée que cette occasion peut nous échapper révolte mon patriotisme.

Aussi me laissé-je entraîner à l'espoir de voir la France abandonner les errements qui ont coûté tous ses désastres. C'est en la tenant sans cesse occupée à guerroyer contre toutes les nations de l'Europe qu'elle a perdu toutes ses colonies. Je veux croire qu'elle va suivre enfin l'exemple de l'Angleterre et qu'elle cherchera comme elle un accroissement de puissance dans des possessions qui multiplieront indéfiniment ses ressources et ses richesses.

Enfin, je me plais à penser que si l'Empereur arrêtaît un seul instant son attention sur les considérations que j'ai désiré lui faire parvenir, elles lui paraîtraient assez conformes à la manière dont il conduit les grandes entreprises pour qu'il ne les rejetât pas comme des utopies. Si rien ne me détourne de ce but vers lequel mon esprit est sans cesse tendu, tu pourrais obtenir par l'entreprise de l'Archevêque de Paris une audience de Sa Majesté pour lui remettre ce travail.



DOCUMENT VIII.— *Lettres du Président H. DIARD à Monsieur ROUHER, Ministre de l'Agriculture et du Commerce, et réponses du Ministre* (1).

*1<sup>ère</sup> Lettre.*

7 Juillet 1862

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la partie de la correspondance de mon Frère qui a trait à notre expédition en Cochinchine. Elle a bien voulu me permettre de placer sous ses yeux quelques-unes de ses lettres. J'ai cru devoir compléter ces documents en y ajoutant une lettre sur la prise de possession de Madagascar et plusieurs fragments de lettre

(1) Nous remercions M. Paul VIOT qui a eu également la grande obligeance de nous communiquer cette correspondance.

qui font connaître l'importance que l'auteur attache à notre établissement en Cochinchine.

Votre Excellence remarquera que mon Frère a toujours voulu communiquer des idées à Sa Majesté l'Empereur et qu'il avait pensé à se servir de l'intermédiaire de Sa Grandeur Monseigneur MORLOT que j'ai eu l'honneur de connaître très particulièrement à Dijon.

Je n'ai pas cru devoir supprimer ces divers passages pour que Votre Excellence y voie que mon Frère était mû par un sentiment de pur et noble patriotisme en offrant le concours de son expérience pratique. Il tenait à ce que son intervention dans cette grande question ne reçut aucune publicité.

J'ose exprimer le même désir à Votre Excellence. La position officielle qu'occupe mon Frère à Java pourrait être compromise s'il en était autrement.

Je crois qu'il a conservé ses notes qui l'ont si passionnément occupé ; il s'empresserait de les mettre à ma disposition, si Votre Excellence juge convenable d'en informer l'Empereur et si Sa Majesté daigne y attacher quelque importance.

Eloigné de la France par ses fonctions, il est resté dévoué par le cœur à tous les intérêts et toute la gloire de notre Patrie.

L'Empereur l'a nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1853 et je puis assurer Votre Excellence que rien au monde ne le flatterait davantage que d'être jugé digne de l'attention de Sa Majesté pour laquelle il a la plus profonde reconnaissance et la plus grande admiration.

## 2<sup>e</sup> Lettre.

2 Novembre 1862

Monsieur le Ministre,

M<sup>me</sup> Sophie ROUHER a bien voulu me faire connaître les suites que Votre Excellence a données au mémoire et aux extraits de correspondance que j'ai eu l'honneur de lui remettre au mois de Juillet dernier. Je sais qu'elle en a pris personnellement lecture et qu'elle les a jugés dignes d'être placés sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et du Ministre de la Marine. Je remercie Votre Excellence de ce témoignage de bienveillance et d'intérêt et je lui demande la permission de continuer à l'informer des circonstances qui se rattachent à cette communication et qui me paraissent de nature à fixer encore son attention.

Le mémoire sur la colonisation de la Cochinchine m'a été envoyé par mon Frère il y a plus de 35 ans. Il ne contient donc aucun renseignement nouveau et c'est avec raison que Sa Majesté n'y a rien vu de bien utile à notre occupation. Votre Excellence se convaincra par la lettre dont j'ai l'honneur de lui transmettre copie que mon Frère le croit lui-même d'un très mince intérêt de circonstance. Mais il se rattache à un séjour de 3 années

qu'il a fait en Cochinchine, séjour pendant lequel il a pu parcourir toutes les provinces de ce Royaume, sous la protection d'un Mandarin français tout puissant à la Cour de Hué et qui lui a permis de prendre une connaissance approfondie du pays, de son gouvernement, des traditions et des mœurs de diverses populations qui l'habitent. Pendant ce voyage il a certainement acquis une expérience des choses et des hommes qui donnent de l'importance à ses appréciations et c'est uniquement pour cela que j'ai cru devoir communiquer cet ancien document.

Votre Excellence a vu dans la correspondance avec quel sentiment exalté de l'honneur et du patriotisme mon Frère a reçu les nouvelles et suivi les progrès de notre expédition en Cochinchine. C'était le rêve de toute sa vie et depuis 42 ans qu'il habite l'Inde, il n'a eu qu'une pensée, c'est de voir la France y fonder une colonie qui lui permit de retrouver l'ascendant qu'elle a perdu dans ces mers lointaines. Quant au système de gouvernement, d'administration et de colonisation que la France doit introduire et faire prévaloir dans la province que nous avons conquise, il a des vues personnelles, un plan qui lui est propre et qu'il désire communiquer à l'Empereur. Il ne me l'a jamais fait connaître, mais il a habité 4 ans le Bengale et il est initié à tout le mécanisme de l'administration des colonies anglaises. Il y a 35 ans qu'il est Inspecteur général de la colonie de Java et, en cette qualité, il a puissamment contribué à l'établissement du système qui en a fait la plus belle colonie du monde. Je suis convaincu que ses communications fondées sur ses connaissances générales et locales et propres à éclairer le Gouvernement seraient dignes d'être prises en considération.

J'ai cru que mon Frère se déciderait à me transmettre le mémoire auquel il a travaillé avec une fiévreuse activité et qu'il désirait que je présentasse à l'Empereur.

La lettre dont copie est ci-incluse apprendra à Votre Excellence qu'il préfère venir voir l'Empereur et demander à Sa Majesté qu'elle daigne lui accorder une audience particulière pour lui exposer son plan de colonisation. Sa position officielle à Java lui commande beaucoup de réserve ; il m'écrit que son système sort des idées et des convictions à l'ordre du jour, qu'il touche en même temps à des susceptibilités politiques délicates et qu'il pense qu'il doit être avant tout soumis à l'Empereur qui jugera s'il est digne d'être pris en considération.

Je crois donc qu'il arrivera bientôt et c'est pour informer Votre Excellence et de cette intention et des motifs qui l'ont déterminée, que j'ai l'honneur de lui transmettre exprès la lettre qui me l'annonce.

Toutefois je ne veux pas laisser ignorer à Votre Excellence que la mise à l'exécution de ce projet, qu'il désire tenir secret, peut être retardée.

Mon Frère a fait à Java, à une époque déjà éloignée, des essais de culture de vers à soie dans l'espérance d'y trouver une branche importante d'exploitations coloniales. Il a, dans ce but, créé des établissements modèles sur

une échelle dont n'approchent pas nos plus vastes magnaneries. Ces tentatives n'ont abouti qu'à des déceptions et dans une lettre du plus haut intérêt pour la sériciculture..... (*reste de la lettre illisible*).

3<sup>e</sup> Lettre.

Janvier 1863 (? ?)

Monsieur le Ministre

J'ai l'avantage de placer sous les yeux de Votre Excellence une lettre que Monsieur P. DIARD, Inspecteur général des cultures de Java, m'écrit de Batavia à la date du 13 Octobre dernier. Je la transmets en original en raison de son importance et j'y joins une copie qui permet de la lire avec plus de facilité.

J'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que mon Frère a propagé à Java la culture d'une canne à sucre qui porte son nom. En 1841, pendant un voyage qu'il fit en France, il remit des drageons de cette canne, en recommandant de la cultiver, à des planteurs de la Réunion où il s'arrêta quelques mois et notamment à l'un des plus considérables Monsieur de Richemont. Quelques années plus tard une maladie qui paraît avoir de l'analogie avec l'oïdium sévit sur la canne à sucre de Maurice et de la Réunion. La canne de mon Frère qui avait été multipliée à la Réunion résista à l'invasion du mal. Mais les cannes de Maurice périrent en très grande partie et les planteurs expédièrent à mon Frère un bâtiment qu'il fit remplir, avec la permission du Gouverneur de Java, de boutures de la canne qu'il avait déjà introduite à la Réunion et qui répara en peu de temps toute la perte de la colonie. Cette mesure, qui date de 1850, eut un certain retentissement dans l'Inde. Elle valut à mon Frère, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, la manifestation la plus honorable de la Société Royale d'Agriculture de Maurice et de la Société Zoologique d'Acclimatation de France qui lui décernèrent des médailles d'or, et Sa Majesté l'Empereur daigna le nommer Chevalier de la Légion d'Honneur.

Un fléau d'un autre genre, des myriades d'insectes se sont abattus tout récemment sur les plantations de la Réunion et les ont dévastées. Les colons, se souvenant de l'importation si heureusement exécutée en 1850 à Maurice, ont à leur tour expédié au mois de Septembre dernier un bâtiment à Java pour qu'il en rapportât des boutures qui puissent remplacer les cannes envahies par l'épidémie. Le Gouverneur de la Réunion a écrit au Gouverneur Général de Java pour lui faire la demande officielle. Les membres de la Société d'Agriculture de cette Colonie qui connaissaient mon Frère lui ont écrit de leur côté pour recommander l'expédition à ses bons soins. La récolte pendant laquelle des drageons peuvent être détachés des cannes à sucre était presque terminée. Cependant, grâce aux ordres donnés par le

Gouverneur Général, grâce aussi au Concours de mon Frère qui se rendit immédiatement sur les points où la cueillette était moins avancée et qui présida au chargement à faire, le bâtiment put se remplir tout entier de boutures qui furent mises à la disposition de nos compatriotes avec une libéralité qui fait le plus grand honneur au Gouvernement Hollandais.

Ces deux expéditions faites à Maurice en 1850 et à la Réunion au mois de Septembre dernier, ne sont rapportées que très sommairement dans la lettre que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence. J'en ai complété le détail en me rapportant à la correspondance antérieure de mon Frère. Mais cette lettre exprime en outre un vœu qui intéresse en quelque sorte l'honneur de la France. Et j'ai cru de mon devoir de la transmettre à Votre Excellence.

Mon Frère désirerait que Sa Majesté l'Empereur daignât conférer à Monsieur Stock van den Beele (???), Gouverneur actuel des possessions Hollandaises à Java, une des premières dignités de l'ordre de la Légion d'Honneur. Le haut rang qu'il occupe dans le gouvernement de la Hollande, l'ancienne noblesse de sa famille et le service qu'il vient de rendre à nos compatriotes de la Réunion le signalent naturellement à Sa Majesté pour cette faveur.

Dans son opinion ce serait une mesure éminemment politique aujourd'hui que notre établissement en Indochine et la concurrence que nos paquebots doivent supporter avec les steamers anglais rendent si importantes nos bonnes relations avec le Gouverneur Général de Java. Ce serait de plus un juste retour de l'accueil plein d'empressement et de grâce que Monsieur Stock van den Beele fait à tout ce qui intéresse la France. Et mon Frère ajoute que la dignité dont il serait honoré aurait d'autant plus de prix qu'elle suivrait de plus près les actes à l'occasion desquels elle serait conférée.

Il n'appartient qu'au Gouvernement d'apprécier le mérite de ces considérations et c'est pour me conformer au désir de mon Frère que je les sou mets à l'attention de Votre Excellence. Elles rentrent, plus spécialement dans les attributions de Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies. Mais Votre Excellence a déjà reçu avec tout de bienveillance les communications que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire, que j'ai pris la liberté de m'adresser à elle de préférence, lui, laissant le soin d'en conférer, si elle le juge convenable, avec son Collègue.

Qu'il me soit permis seulement de faire remarquer à Votre Excellence que mon Frère s'effce avec juste raison devant le Gouverneur Général de Java, mais qu'il lui revient aussi quelque honneur du service rendu à nos compatriotes de la Réunion. Et elle me pardonnera sans doute d'oser lui dire que la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur serait bien placée sur ce cœur qui, tout séparé qu'il est de la France, n'a cessé de battre pour elle. . . . .



*1<sup>re</sup> Réponse du Ministre.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DU COMMERCE & DES  
TRAVAUX PUBLICS

---

Cabinet du Ministre

Paris le 5 Février

Monsieur

La note que vous avez bien voulu m'adresser et que je vous remercie de m'avoir communiqué, traite des questions qui m'ont semblé devoir ressortir du Ministère des Affaires Étrangères. Aussi me suis-je empressé de les adresser à ce Département en la recommandant à la bienveillante attention de mon Collègue.

Je verrais avec plaisir que de l'examen qui en aura été fait, il pût en résulter une solution conforme au désir exprimé par Monsieur votre Frère. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture du Commerce et  
des Travaux Publics

Signé : ROUHER

A Monsieur DIARD, Conseiller à Riom.

*2<sup>e</sup> Réponse du Ministre*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DU COMMERCE & DES  
TRAVAUX PUBLICS

---

Direction  
du Commerce extérieur

Paris. 16 Mars 1863.

A Monsieur H. DIARD, Président de la  
Cour Impériale de Riom

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre l'année dernière un rapport de Monsieur P. DIARD, votre Frère, Inspecteur des cultures à Java, sur les ressources naturelles de la Cochinchine et sur les divers genres de culture qu'on peut y tenter. Je vous en remercie.

J'ai pris avec intérêt connaissance de ce travail et pour donner aux utiles indications qui y sont contenues la publicité qu'elles comportent, j'en ai prescrit l'insertion dans les *Annales du Commerce extérieur*.

Je vous adresse ci-inclus, Monsieur le Président, six exemplaires de cet extrait que vous pourrez transmettre à l'auteur avec mes remerciements, en l'informant que les divers Départements ministériels, les grands Corps de l'Etat et toutes les Chambres de Commerce de France vont avoir par cette voie communication de ses avis. D'autres publications qui étaient en cours de préparation, quand son rapport m'est parvenu, n'ont pas permis de le faire paraître plus tôt.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics,*

Signé : ROUHER



DOCUMENT IX. - *Testament de P. M. DIARD.*

Testament du Dr. Pierre Diard, en date du 14 Mars 1852, n° 47, aux termes duquel sont désignés comme héritiers, ses deux frères :

Charles Hypolite Diard, domicilié à Lyon,

Louis Benjamin Diard, domicilié à Orléans ;

passé par :

Johannes Cornelis Meyer, notaire à Batavia.

Le Dr Pierre Diard est décédé le 16 Février 1853. Il était Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Comme exécuteurs testamentaires furent désignés :

Heinrich Burger, propriétaire foncier, Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, et

Madame Veuve Hafwell, née Maria Catharina Mummelman,

A l'époque de son décès ses effets n'étaient pas gérés. Il n'était pas marié.



DOCUMENT X. — *Extrait du Journal Bataviaasch Handelsblad, du 21 Février 1863, n° 15*

Dernièrement mourut, à l'âge de 70 ans passés, Monsieur P. Diard, Chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, Ancien Président de la Commission Naturaliste aux Indes Néerlandaises, dernièrement Inspecteur honoraire des plantations et membre de nombreuses sociétés savantes.

A une époque où la vapeur et le télégraphe prolongent, pour ainsi dire, de dix fois la durée d'une vie humaine, un septuagénaire aurait depuis longtemps dépassé son âge.

Quoique ceci puisse également s'appliquer au défunt, il va sans dire que Diard, surtout en tenant compte de la période où il vécut et des moyens dont il pouvait disposer, a eu de très grands mérites par rapport au progrès de la science naturelle aux Indes-Néerlandaises, des mérites qu'il est un devoir de sauver de l'oubli.

Nous faisons appel à l'obligeance des amis de feu Monsieur P. Diard pour nous fournir des renseignements, qui nous permettraient de donner un aperçu aussi complet que possible sur sa vie et sur l'œuvre scientifique accomplie par lui. Déjà il nous est permis de lui rendre ce témoignage : il aimait la science pour elle-même et rien ne lui était plus étranger que l'intérêt personnel (1).



DOCUMENT XI.— *Extrait du Journal Java Bode, du 14 Mars 1863, N° 21.*

[Annonce sur la première page] :

Le 30 Mars 1863 seront vendus devant la maison mortuaire de feu M. P. Diard et sous les auspices de la Chambre des Tutelles, les immeubles suivants :

- 1° — Un jardin et une maison en briques avec deux rangées de dépendances, le tout recouvert de tuiles, situé à Djatti, N° 4.644 de la contribution foncière, d'une longueur de 196 ares sur 82 de large.
- 2° — Un terrain pour jardin situé dans le Westerveld à Petamboeran, N° 5.579 de la contribution foncière, d'une longueur de 240 ares sur 25 de large.
- 3° — Un terrain pour semences, situé dans le Westerveld à Kali Bala Poelo, N° 7.564 de la contribution foncière d'une longueur de 279 ares sur 14 ares 6 pieds de large.

Au nom de la Chambre des Tutelles :

*Le Secrétaire,*

Signé : VAN BERCKEL BIK.

(1) Traduction communiquée par M. C. C. F. M. Le Roux, Secrétaire de la « Koninklijk Bataviaasch Genootschap Van Kunstea en Wetenschappen ».



DOCUMENT XII. — *Extrait du Journal Java Bode, du Mercredi 25 Mars 1863, N° 24.*

[Annonce sur la première page] :

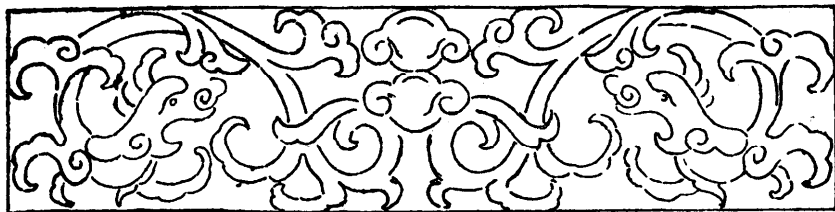
Lundi 30 Mars 1863 seront vendus devant la maison mortuaire de feu M P. Diard à Djatti et sous les auspices de la Chambre des Tutelles :

Du mobilier, des chevaux, des voitures, des buffles et des moutons ;  
et ensuite :

Un daguérreotype et un appareil photographique avec les ingrédients et les médicaments accessoires, une quantité de médicaments et des instruments, des outils aratoires et des instruments de charpentier et autres objets ;

ensuite : à 11 heures précises, les autres effets qui font partie de ses biens  
(Voir 1<sup>re</sup> annonce).





## RÉFÉRENCES.

Ant. BRÉBION. — *Diard, naturaliste français dans l'Extrême-Orient*. (T'oung Pao. Vol XV. Leyde. 1914).

H. DIARD. — *Note biographique sur M. DIARD (Pierre Médard)*, Naturaliste. Tours. 1877.

A. SALLES. — 1<sup>o</sup>) Documents manuscrits réunis par M. l'Inspecteur des Colonies SALLES (Communication due à l'obligeance du R. P. CADIÈRE). — 2<sup>o</sup>) *J.-B. Chaigneau et sa famille* (*Bulletin des Amis du Vieux Hué*. 10<sup>e</sup> année. IDEO. Hanoi).

*Musée d'Ethnographie du Trocadéro et Musée National d'Histoire Naturelle, Paris*. — Documents divers. Communications dues à l'obligeance du Dr. RIVET, Directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, et de M. BULTINGAIRE, Bibliothécaire en Chef du Muséum d'Histoire Naturelle.

*Koninklijk Bataviaasch Genootschap Van Kunsten en Wetenschappen, Batavia*. — Documents divers. Communication due à l'obligeance de M. le D<sup>r</sup>. BERNARD, de M. C. C. F. M. LE ROUX, et de M<sup>lle</sup> SELLEGER.

*Raffles Muséum and Library, Singapore*. — Extrait de l'*Encyclopédie van Nederlandsch Oest Indie*. 1917. — Communication due à l'obligeance de M. F. N. CHASEN, Directeur du Raffles Muséum.

*Jardin Botanique et Zoologique de Saigon*. — Communication, au sujet des oiseaux de la faune indochinoise dont les noms rappellent le souvenir de Diard, due à l'obligeance de M. ANGLÉS, Directeur du Jardin Botanique.

M. A. de VILLÈLE, *Directeur de L'Union des Syndicats Agricoles des Planteurs de la Réunion*. — Correspondances échangées au sujet de Diard, M. de VILLÈLE, préparant un travail sur ce naturaliste.

J. CHAILLEY-BERT. — *Java et ses habitants*. A. Colin, Paris.

A. MONTÉMONT. — *Bibliothèque universelle des voyages*. Paris. 1835 : FINLAYSON : *Voyage du Bengale au Siam et à la Cochinchine* (1821-22).

*Journal Asiatique*. — *Notice sur le voyage de M. Alfred Duvaucel dans l'Inde* (Mars et Avril 1824).

A. HAUSSMANN. — *Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie* — Dessart. Paris, 1847.

LAPLACE, — *Voyage autour du Monde par les mers de L'Inde et de la Chine*. — Imprimerie Royale Paris MDCCCXXXIII.

*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Paris. — N° 1203. Vol. LVIII. au sujet des Gardes d'Honneur.

*Revue de l'Histoire des Colonies Françaises*. — Articles divers.

Michel DUC CHAIGNEAU. — *Souvenirs de Hué*. Imprimerie Impériale Paris, MDCCCLXVII.

H. CORDIER. — *Mélanges d'Histoire et de Géographie Orientales : Le Consulat de France à Hué*. Maisonneuve : Paris 1922

*Annales de l'Association de la Propagation de la Foi*. — Paris, Perisse. MDCCXXV. Lettres et documents divers.

*Inter-Océan*. Singapour. — *Spécial Raffles Number*. March 1930.

J. DUMONT D'URVILLE. — *Voyage de l'Astrolabe*. 1826 à 1829. J. Tastu. Paris.

L. CADIÈRE. — *Le Bulletin des Amis du Vieux Hué*. 1914-1923. IDEO, Hanoi.

A. DESPRÉAUX. — 2<sup>ème</sup> Régiment des Gardes d'Honneur (La Sabretache. Paris. 1924.)

*Dictionnaire universel théorique et pratique du commerce et de la navigation*. Guillaumin. Paris.

Comte de BEAUVOIR. — *Voyage autour du Monde*. Plon. Paris.

Abbé CROCHET. — *François Jaccard, ou 10 ans de prison. Episode de Cochinchine*. V. Lecoffre. Paris. 1886.

A. LAUNAY. — *Histoire de la Mission de Cochinchine*. Douniol et Retaux, P. Tequi. Paris. 1925.

L. E. LOUVET. — *La Cochinchine religieuse*. Challamel. Paris. 1885.

V. FONTANIER. — *Voyages dans l'Archipel indien*. 1846 à 1849. Ledoyen Editeur, Palais-Royal. Galerie d'Orléans. Paris.

J. CRAWFURD. — *Journal d'une ambassade du Gouverneur Général des Indes auprès des cours de Siam et de la Cochinchine*. Traduction due à l'obligeance de H. Cosserat, Secrétaire des Amis du Vieux Hué.

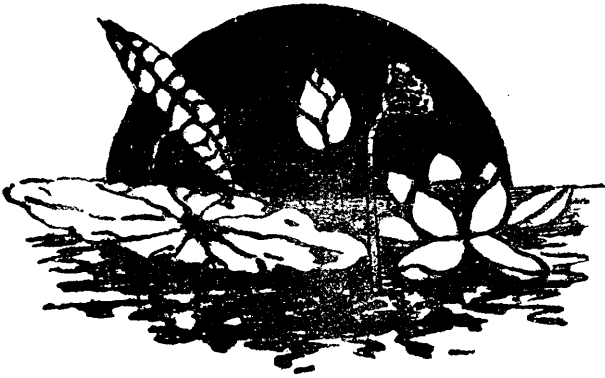
J. J. E. ROY. — *Quinze ans de séjour à Java*. Tours. A. Mame. MDCCCLXI.

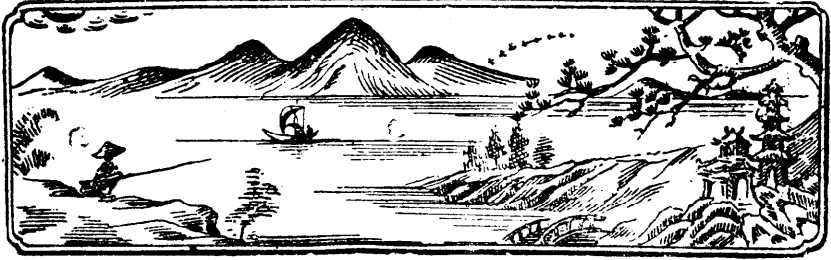
DUBOIS DE JANCIGNY : — *Japon, Indochine*. Fournier - Didot. Paris MDCCCL.

Pierre de JOINVILLE. — *Les armateurs de Bordeaux et d'Indochine sous la Restauration (Revue de l'Histoire des Colonies Françaises. 1920.)*

N. CHAMPOISEAU. — *Notice sur les voyages de M. Diard (Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département d'Indre-et-Loire. 1829 T. 7-9, pp. 22-37.)*

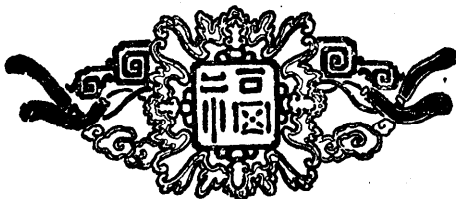
FINLAYSON. — *Voyage du Bengale à Siam et à la Cochinchine. 1821-1822.*





## TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Planche I. - Pierre Médard DIARD (1794-1863) ( <i>Photographie d'un portrait conservé chez M. VIOT, à Amboise.</i> )	10
Planche II. - Pierre Médard DIARD, en costume de Garde d'Honneur ( <i>Photographie d'un dessin conservé chez M. VIOT, à Amboise.</i> ) . . . . .	18
Planche III. - Garde d'Honneur . . . . .	24
Planche IV. - Sir Thomas Stamford RAFFLES ( <i>Photographie, d'après Inter-Océan, March 1930, d'un buste conservé à la Royal Batavia Society of Arts and Sciences.</i> ) . . .	28
Planche V. - Baie de Tourane, vers l'époque du séjour de Diard ( <i>Extrait du Voyage pittoresque autour du Monde, de DUMONT d'URVILLE, Paris, 1934.</i> ) . . . . .	32
Planche VI. - Fort de Tourane, vers le temps du voyage de DIARD ( <i>Extrait du Voyage pittoresque autour du Monde, de DUMONT d'UVILLE, Paris, 1934.</i> ) . . . . .	38
Planche VII. - Une rue à Batavia-Molenvliet ( <i>Reproduction d'une gravure donnée par Inter-Océan, March 1930.</i> )	56
Planche VIII. - Costume européen à Java, au temps de DIARD ( <i>Reproduction d'une gravure donnée par Inter-Océan, March 1930</i> ) . . . . .	60
Planche IX. - Reproduction d'un autographe de P. M. DIARD.	66







## TABLE GÉNÉRALE

Pages

Avant-propos . . . . .	
Chap. I <sup>er</sup> . — Enfance — Premières études — Diard Garde d'Honneur, élève de G. Cuvier et ami de Duvaucel, beau-fils du savant — Diard part pour les Grandes Indes — Séjour à Calcutta — Arrivée de Duvaucel — Les deux amis vont s'installer à Chandernagor — Ils sont mis en relation avec Lord Raffles et acceptent de l'accompagner dans sa mission d'exploration des îles de la Sonde, organisée par la Compagnie des Indes. . . . .	9
Chap. II. — Départ de la Mission Raffles — Ses explorations — Fondation de Singapour — Collections recueillies — Retour de la Mission et différend qui surgit entre Diard et Duvaucel, et Lord Raffles au sujet des doubles des collections. — La Compagnie des Indes s'empare de la totalité des collections — Départ et Duvaucel quittent Lord Raffles et se séparent — Diard de Diard pour Batavia. . . . .	17
Chap. III. — Les colonisations Anglaises et Hollandaises à Java — Le Professeur Reinwardt - Travaux de Diard à Batavia — Il se prépare à quitter Batavia et à rejoindre Duvaucel — Arrivée du Consul de France J.-B. Chaigneau qui engage Diard à se rendre en Cochinchine — Départ de Diard pour la Cochinchine . . . . .	23
Chap. IV. — Arrivée de Diard à Hué — Il visite la ville et ses environs — Lettres de Diard à Cuvier — Appréciations de Diard sur la politique suivie à Hué par le Consul J.-B. Chaigneau . . . . .	31
Chap. V. — Diard est autorisé à visiter les provinces du Sud — Son voyage de Hue à Saigon — Il séjourne à Saigon, remonte le Mékong, se rend au Cambodge et visite Angkor - De retour à Saigon il étudie les cultures de la Basse-Cochinchine et publie un mémoire les concernant - Diard se lie avec les membres de la Mission Crawford et de l'Ambassade Birmane — Il est appelé à Hué, par l'Empereur <b>Minh-Mạng</b> qui le charge d'accompagner l'Ambassade Birmane retournant dans son pays. . . . .	41

Chap. VI. — Départ de l'Ambassade Birmane que Diard rejoint peu après en rade de Singapour — L'Angleterre déclare la guerre à la Birmanie et interdit à Diard l'accès de ce pays — Diard se rend à Malacca et après y avoir chassé le tapir, part pour Batavia où il désire se fixer — Hostilité que vaut à Diard sa qualité d'étranger lorsqu'il manifeste l'intention de s'établir à Batavia — Il obtient droit de séjour et continue ses recherches pour le Muséum — Il entre au service du Gouvernement Hollandais — Brillante carrière administrative de Diard — Ses travaux et leurs résultats, ses voyages, ses missions — Diard est nommé Directeur du Jardin Botanique de Buitenzorg et y institue le premier, un classement systématique des plantes — Voyage de Diard en Europe — Retour à Batavia — Distinctions qui lui sont accordées — Vie de Diard à Batavia - Ses dernières années. . . . .	.55
Documents annexes :	
Document I. — Extrait d'une lettre de P. R.M. Diard à Duvaucel. . . . .	71
Document II. — Lettre de P. M. Diard à G. Cuvier. . . . .	72
Document III. — Lettre de P. M. Diard à G. Cuvier. . . . .	73
Document IV. — Lettre de P. M. Diard à G. Cuvier. . . . .	77
Document V. — Rapport de P. M. Diard au sujet de la fondation du Musée d'Histoire Naturelle à Batavia. . . . .	79
Document VI. — Mémoire de P. M. Diard sur la Cochinchine. . . . .	84
Document VII. — Extraits des lettres de P. M. Diard, adressées de Java à son frère le Président H. Diard. . . . .	97
Document VIII. — Lettres du Président H. Diard, à M. Rouher, Ministre de l'Agriculture et du Commerce, et réponses du Ministre . . . . .	104
Document IX. — Testament de P. M. Diard . . . . .	110
Document X. — Extrait du Journal <i>Bataviaasche Handelsblad</i> , du 21 Février 1863, N° 15. . . . .	110
Document XI. — Extrait du Journal <i>Java Bode</i> , du 14 Mars 1863. N° 21 . . . . .	111
Document XII. — Extrait du Journal <i>Java Bode</i> , du Mercredi 25 Mars 1863, N° 24. . . . .	112
Références. . . . .	113
Table des illustrations. . . . .	117
Table générale . . . . .	119

SOMMAIRE

---

*Communications faites par les Membres de la Société.*

*Pages*

---

Vie, voyage et travaux de P. M. (H. PEYSSONNAUX) 1

A V I S

---

**L'Association des Amis du Vieux Hué**, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

**Le Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1933) 21 volumes in-8<sup>o</sup>, d'environ 8.300 pages en tout, illustrés de 1.710 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.